

Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ Bénin

Mark Schreiner et Jean Paul Sossou

15 décembre 2017

This document in English is available at SimplePovertyScorecard.com.

Ce document en Français est disponible sur SimplePovertyScorecard.com

Résumé

L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ (*Simple Poverty Scorecard® poverty-assessment tool*) estime la probabilité qu'un ménage du Bénin ait des dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné. Ladite grille utilise 10 indicateurs peu coûteux tirés de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages réalisée en 2015. La grille peut être administrée au ménage en plus ou moins dix minutes. La précision est établie pour une gamme de seuils de pauvreté. La grille est un moyen pratique que les programmes qui s'intéressent à l'amélioration de pauvreté au Bénin peuvent utiliser afin de estimer le taux de pauvreté de leurs participants, suivre l'évolution du taux de pauvreté dans le temps, et segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés.

Note sur la version

Ce papier utilise les données de 2015. Il remplace Schreiner (2012a) qui a utilisé les données de 2010. C'est la nouvelle grille de 2015 qui devra être utilisée à partir de maintenant. Etant donné que la relation entre les indicateurs de la grille de 2010 et la pauvreté ait beaucoup changé entre 2010 et 2015, les actuels utilisateurs de la grille de 2010 sont mis en garde de ne pas estimer des variations de taux de pauvreté en considérant comme base les estimations de la grille de 2010 et comme suivi les estimations de la grille de 2015.

Remerciements

Ce travail a été financé par la Facilité pour la Microfinance Responsable. Les données de base ont été fournies par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique du Bénin. Nous tenons à remercier Alexandre Biaou, Amélia Greenberg, Felicien Donat Edgar Townen Accrombessy, et Mouchitaba L. Lawani. "Grille de Notation de la Pauvreté" is a Trademark (and "Simple Poverty Scorecard" is a Registered Trademark) of Microfinance Risk Management, L.L.C. Copyright © 2017 Microfinance Risk Management.

Auteur

Mark Schreiner est le Directeur de Microfinance Risk Management, L.L.C. et Chercheur Sénior au Center for Social Development, Washington University in St. Louis. Jean Paul Sossou est Ingénieur Statisticien Economiste, Consultant Sénior de Microfinance Risk Management, L.L.C.

Outil d'Évaluation de la Pauvreté « Grille de Notation de la Pauvreté™ »

Code ID de l'entrevue : _____	Nom et prénoms	Référence d'Identité
Date d'entrevue : _____	Participant : _____	_____
Pays : <u>BEN</u>	Agent : _____	_____
Grille : <u>002</u>	Agence : _____	_____
Poids d'échantillonnage : _____	Effectif des membres du ménage : _____	

Indicateur	Réponses	Notes <i>Score</i>
1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?	A. Sept ou plus	0
	B. Six	4
	C. Cinq	7
	D. Quatre	11
	E. Trois	18
	F. Deux	27
	G. Un	40
2. Combien des membres du ménage âgés de 6 ans ou plus ont-ils travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ?	A. Aucun	0
	B. Un	4
	C. Deux ou plus	8
3. Principal matériau du sol ? (Enregistrez l'observation.)	A. Terre/sable, bouse, palmes/bambou, planches en bois, parquet ou bois ciré, bandes de vinyle/asphalte, ou autre	0
	B. Ciment, moquette, ou carrelage	5
4. Principal matériau des murs extérieurs ? (Enregistrez l'observation.)	A. Terre, bambou avec boue, bambou/cane/palme/tronc, bois de récupération, contre-plaqué, carton, ou pas de mur	0
	B. Ciment, briques, pierres avec chaux/ciment, blocs de ciment, adobe (recouvert ou non), planche en bois/shingles, pierres avec boue, ou autre	2
5. Quel type de combustible votre ménage utilise-t-il principalement pour cuisiner ?	A. Bois, paille/branchages/herbes, résidus agricoles, ou bouse	0
	B. Charbon de bois, kérosène, charbon/lignite, ou pas de repas préparé dans le ménage	6
	C. Gaz propane liquéfié (GPL), gaz naturel, électricité, biogaz, ou autre	12
6. Quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils habituellement ?	A. Pas de toilette/nature, seau/tinette, toilettes à compostage, toilettes/latrines suspendues, chasse d'eau/chasse manuelle connectée à des latrines, à quelque chose d'autre, ou à ne sait pas où, ou autre	0
	B. Fosses/latrines sans dalle/trou ouvert	3
	C. Fosses/latrines avec dalle	5
	D. Fosses/latrines ventilées améliorées, ou chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout ou à une fosse septique	9
7. Dans ce ménage, avez-vous une télévision et un lecteur VCD/DVD ?	A. Pas de télévision (peu importe lecteur VCD/DVD)	0
	B. Télévision mais pas VCD/DVD	3
	C. Télévision et VCD/DVD	11
8. Dans ce ménage, avez-vous un poste radio ?	A. Non	0
	B. Oui	3
9. Est-ce qu'un membre de votre ménage possède une bicyclette, une motocyclette ou un scooter, ou une voiture ou une camionnette ?	A. Aucune	0
	B. Bicyclette seulement	3
	C. Motocyclette, scooter, voiture, ou camionnette (peu importe bicyclette)	5
10. Dans ce ménage, avez-vous un téléphone portable ?	A. Non	0
	B. Oui	5

Feuille de Travail : Membres du Ménage, Âge, et État de Travailleur

Commencez à remplir en premier l'en-tête ; ce faisant, mentionnez le code identifiant unique de l'entrevue (si disponible), la date de l'entrevue, et le poids d'échantillonnage du ménage (si disponible). Puis, enregistrez les prénoms et noms et la référence d'identité du participant (qui peut ne pas être l'enquêté), de l'agent de terrain en charge du participant (qui peut être différent de vous, l'agent enquêteur), et celle de l'agence/point de service de l'organisme avec lequel le participant est en relation.

Ensuite, lire à l'enquêté : *S'il vous plaît, dites-moi les prénoms ou sobriquets et les âges de tous les membres du ménage, en commençant par le chef. Un ménage est un ensemble de personnes (apparentées ou non) reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé « le chef » et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles mangent habituellement ensemble et habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour, ou dans la même concession.*

Notez le prénom/sobriquet et l'âge de chaque membre. Connaître l'âge précis d'un membre importe seulement si son âge réel est proche 6 ans. Notez l'effectif des membres à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : », et encerclez la réponse appropriée pour le premier indicateur.

Pour chaque membre âgé de 6 ans ou plus, demandez s'il/elle a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, et notez la réponse. Encerclez la réponse du deuxième indicateur.

N'oubliez pas de consulter le « Guide d'Entrevue » pour avoir plus de détails.

Prénom (ou sobriquet)	Quel âge a [NOM] ?	Si [NOM] est âgé de 6 ans ou plus, est-ce que il/elle a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ?		
1. (Chef)		<6	Non	Oui
2.		<6	Non	Oui
3.		<6	Non	Oui
4.		<6	Non	Oui
5.		<6	Non	Oui
6.		<6	Non	Oui
7.		<6	Non	Oui
8.		<6	Non	Oui
9.		<6	Non	Oui
10.		<6	Non	Oui
11.		<6	Non	Oui
12.		<6	Non	Oui
13.		<6	Non	Oui
Effectif des membres :	—	Effectif des travailleurs :		

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté nationaux**

<u>Score</u>	<u>Probabilité de pauvreté</u>		
	<u>Nationaux (def. 2010)</u>		
	<u>100%</u>	<u>150%</u>	<u>200%</u>
0–13	65,5	86,5	94,1
14–17	57,3	82,4	91,1
18–20	55,3	81,1	90,0
21–22	54,6	81,1	90,0
23–24	44,1	74,6	88,4
25–26	43,3	73,1	86,3
27–28	42,5	70,7	83,6
29–30	42,5	69,5	82,7
31–32	37,3	67,5	82,7
33–34	35,7	63,2	81,8
35–36	35,7	62,2	81,8
37–38	32,3	59,7	78,3
39–40	29,6	54,3	72,9
41–43	29,3	54,3	72,9
44–45	28,8	54,3	72,9
46–48	28,8	54,3	72,9
49–51	22,0	48,8	69,0
52–54	16,7	44,4	63,7
55–58	16,0	39,8	61,2
59–62	12,4	32,3	51,8
63–66	7,9	29,3	46,9
67–73	7,3	24,0	37,6
74–100	4,3	13,9	25,8

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011**

Score	Probabilité de pauvreté (%)							
	Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
0–13	70,3	90,4	95,0	99,7	72,0	92,5	99,0	100,0
14–17	60,7	86,2	92,2	99,5	63,2	88,9	98,6	100,0
18–20	60,5	85,4	91,5	99,4	63,2	87,8	98,6	99,9
21–22	58,5	85,4	91,5	99,4	61,7	87,8	98,2	99,8
23–24	50,2	81,7	89,2	99,4	54,0	85,2	97,9	99,8
25–26	48,2	80,5	88,5	99,1	51,3	83,7	97,9	99,8
27–28	46,1	77,0	86,0	98,5	48,5	80,5	97,3	99,8
29–30	46,1	75,0	85,2	98,4	48,5	79,1	96,8	99,8
31–32	40,8	73,5	85,2	98,4	44,0	79,1	96,8	99,8
33–34	39,5	70,0	85,2	98,1	42,6	77,2	96,3	99,8
35–36	39,1	70,0	85,2	98,1	42,6	77,2	96,3	99,8
37–38	34,8	65,7	81,7	96,4	38,8	71,8	93,9	99,8
39–40	32,2	62,5	75,7	95,0	34,5	68,1	91,4	99,8
41–43	32,2	62,5	75,7	95,0	34,4	68,1	91,4	99,7
44–45	32,2	62,3	75,5	94,9	34,3	68,1	91,4	99,7
46–48	32,2	62,3	75,5	94,4	34,3	68,1	90,9	99,7
49–51	24,1	57,7	71,7	94,3	26,2	63,8	89,2	99,7
52–54	19,3	53,0	67,4	91,8	21,8	59,6	86,0	99,6
55–58	18,6	49,0	64,1	88,0	20,7	55,6	82,3	99,2
59–62	15,1	41,2	55,8	82,1	16,7	47,2	72,8	98,8
63–66	11,8	36,7	50,0	81,9	13,2	42,5	69,5	98,6
67–73	10,3	30,1	40,1	74,0	10,9	34,9	61,2	96,7
74–100	4,7	18,8	27,3	60,1	5,2	22,8	43,3	92,4

Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles

Score	Probabilité de pauvreté (%)					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
0-13	42,2	42,1	65,5	75,2	83,3	94,2
14-17	36,2	36,1	57,3	66,8	76,9	91,4
18-20	31,4	31,3	55,2	66,6	76,1	90,2
21-22	29,4	29,4	54,4	65,1	76,1	90,2
23-24	22,0	22,0	44,0	57,6	68,1	88,6
25-26	21,7	21,7	43,2	55,5	65,9	87,3
27-28	20,6	20,6	42,3	53,3	63,8	84,0
29-30	15,6	15,6	42,3	53,3	63,4	82,9
31-32	14,4	14,4	37,1	47,8	59,5	82,9
33-34	14,2	14,2	35,5	46,9	57,2	82,7
35-36	12,4	12,2	35,5	46,9	57,2	82,7
37-38	11,6	11,6	32,3	42,1	53,5	78,9
39-40	11,6	11,6	29,6	37,9	48,3	73,6
41-43	11,6	11,6	29,3	37,9	48,3	73,6
44-45	11,4	11,3	28,7	37,9	48,3	73,6
46-48	11,1	10,9	28,7	37,9	48,3	73,6
49-51	7,3	7,3	22,0	29,4	38,4	69,5
52-54	6,5	6,5	16,5	24,3	36,2	64,6
55-58	4,8	4,8	15,9	23,0	33,3	61,9
59-62	4,1	4,1	12,0	18,8	28,1	52,4
63-66	2,2	2,2	7,9	15,2	23,5	47,3
67-73	2,0	2,0	7,3	12,9	17,3	38,0
74-100	1,5	1,5	4,1	5,3	10,8	26,1

Note: Estimation des variations de taux de pauvreté

Le nouvel outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté du Bénin est construit à partir des données de l'*Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages* (EMICoV) de 2015. Il remplace l'ancienne grille du Bénin qui a été construite à partir des données de l'EMICOV de 2010 (Schreiner 2012a). C'est la nouvelle grille de 2015 qui devra être utilisée à partir de maintenant aussi bien par les nouveaux utilisateurs ainsi que les actuels utilisateurs de la grille de 2010.

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) du Bénin a utilisé la même définition de la *pauvreté* basée sur la consommation pour les éditions de l'EMICOV 2010 et 2015. De plus, la nouvelle grille de 2015 prend en charge les cinq seuils de pauvreté absolus qui étaient pris en charge par l'ancienne grille de 2010. Ainsi, si l'hypothèse standard selon laquelle la relation entre les indicateurs de la grille et la pauvreté reste inchangée à travers le temps était vérifiée entre 2010 et 2015, alors les estimations de taux de pauvreté suivant ces cinq seuils de pauvreté à partir des deux grilles (2010 et 2015) seraient comparables. Cela aurait permis par conséquent aux actuels utilisateurs de la grille de 2010 de tourner vers la grille de 2015 tout en ayant la possibilité d'estimer les variations de taux de pauvreté à travers le temps en utilisant les estimations issues de l'ancienne grille de 2010 (estimations de *base*) et les estimations issues de la nouvelle grille de 2015 (estimations de *suivi*).

Malheureusement cette hypothèse n'est pas vérifiée ; en effet la relation entre les indicateurs et la pauvreté a beaucoup changé au Bénin entre 2010 et 2015. En particulier, le taux de pauvreté base individu s'est dégradée (s'est accru). Il est passé de 35,2% en

2010 à 36,2% en 2011 puis à 40,1% en 2015.¹ Pour que l'ancienne grille de 2010 capture ce changement, la distribution des valeurs des indicateurs au sein des ménages du Bénin devrait épouser cette dégradation du taux de pauvreté. Mais les distributions de ces indicateurs se sont améliorées entre 2010 et 2015.² Par conséquent, la grille donne un sens de variation incorrect ; en effet elle estime une amélioration (réduction) de la pauvreté entre 2010 et 2015 plutôt que la dégradation réellement observée.³ L'ancienne grille de 2010

¹ Schreiner (2012a, p. 63); INSAE (2015, p. 9).

² Six des 10 indicateurs de l'ancienne grille peuvent être comparés entre les éditions 2010 et 2015 de l'EMICoV. Pour tous les six, les distributions reflètent une baisse de la pauvreté : la moyenne de la taille de ménage a baissé ; la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage est plus à même de savoir lire et écrire en Français ; le logement a en moyenne plus de chambres à coucher ; la qualité du combustible utilisé pour cuisiner s'est améliorée ; le taux de possession de motocyclettes et voitures a augmenté ; et le taux de possession de téléphones portables a augmenté.

³ En théorie, les estimations de la pauvreté basée sur la consommation par l'EMICoV peuvent aussi être à côté de la plaque ou incohérentes entre 2010 et 2015 (bien qu'il n'y ait aucune preuve de cela en dehors la non correspondance des indicateurs non relatifs à la consommation à la réalité de la hausse de la pauvreté). Les possibles sources de non comparabilité sont : l'actualisation de la base d'échantillonnage de l'EMICoV 2015 à celle du Recensement de 2013 ; un problème avec les données sur les statuts de pauvreté de l'EMICoV 2010 (Schreiner, 2012a) ; le fait que les travaux de terrain de l'EMICoV 2010 se soient déroulés de février à mars 2010 et les ménages aient été visités une fois et soumis à un questionnaire en papier alors que les travaux de terrain de l'EMICoV 2015 se sont déroulés de mars à juin 2015 et les ménages ont été visités cinq fois et soumis à un questionnaire via un système informatique (INSAE, 2013) ; les seuils de pauvreté du Bénin sont ajustés par rapport aux différences de prix d'un nombre particulièrement élevé (144) de petits strates ; et le seuil national est défini à la base d'un panier de biens obsolète qui provient de l'enquête Budget-Consommation de 1989. Enfin, l'ancienne grille de 2010 peut être particulièrement de moindre qualité étant donné qu'il a été inhabituellement difficile à Schreiner (2012a) d'identifier de bons indicateurs. Par conséquent l'ancienne grille de 2010 s'est alourdie de deux indicateurs qui changent peu dans le temps (*département* de résidence et l'effectif des membres du ménage) et comprend aussi un indicateur de possession de téléphones portables bien que seulement environ la moitié des ménages du Bénin eussent un téléphone portable en 2010, et bien qu'il ait été attendu—étant donné la tendance rapide connue de la diffusion de téléphone portable dans d'autres pays et le record des réductions de prix enregistrée par l'industrie, les améliorations de la qualité, et

peut ne pas toujours donner un sens de variation incorrect de la pauvreté quand elle est appliquée à une sous population donnée, mais elle sous estimera le taux de pauvreté à un certain degré inconnu.

L'ancienne grille de 2010—comme toutes grilles—suppose qu'une amélioration des indicateurs non relatifs à la consommation implique une amélioration du taux de pauvreté basée sur la consommation. Cette hypothèse n'est pas vérifiée pour le Bénin entre 2010 et 2015,⁴ ainsi il est déconseillé que les actuels utilisateurs de la grille de 2010 estiment les variations de pauvreté à travers le temps en combinant les estimations issues de la grille de 2010 (estimations de *base*) et les estimations de la grille de 2015 (estimations de *suivi*).⁵

Cette impossibilité de l'estimation de la variation de la pauvreté à partir d'une précédente grille est une faiblesse connue de la grille (tout comme les autres outils qui estiment le taux de pauvreté basée sur la consommation à partir des indicateurs non relatifs à la consommation) ; elle révèle avec moins de précision l'augmentation du taux de pauvreté que la baisse du taux de pauvreté.⁶ Deux facteurs sous-tendent cela.

l'extension de la couverture réseau—que la relation entre la pauvreté et la possession de téléphone portable changeât dans le futur.

⁴ INSAE (2013, p. 13) a rapporté la même tendance entre 2009 et 2011 ; la pauvreté basée sur la consommation s'est dégradée (s'est accrue) au moment où les indicateurs de la pauvreté non relatifs à la consommation se sont améliorés.

⁵ Les actuels utilisateurs de la grille de 2010 peuvent toujours estimer la variation de pauvreté si les estimations de la période de *base* et les estimations de la période de *suivi* proviennent de la même ancienne grille de 2010 (ou si les estimations de la période de *base* et celles de la période de *suivi* proviennent de la nouvelle grille de 2015). Dans ce cas, l'erreur—si constante à travers le temps—s'annule. L'erreur diffère entre l'ancienne et la nouvelle grilles et donc ne s'annule pas ; ce qui renforce la mise en garde contre l'estimation hybride de la variation de pauvreté.

⁶ Schreiner (2017a, 2017b, et 2016a).

Primo, les indicateurs de la grille peuvent s'améliorer—comme c'est le cas au Bénin entre 2010 et 2015—même si le taux de pauvreté basée sur la consommation reste constant ou s'est dégradé. Cela peut advenir s'il y a des changements au niveau des prix, de la qualité, ou de la disponibilité des actifs, de l'éducation, et des caractéristiques basiques du logement. Cela peut aussi advenir si les ménages épargnent plus (peut-être en consommant moins) et utilisent leurs épargnes pour accumuler des actifs.

Secundo, les indicateurs de la taille du ménage, de l'éducation, des caractéristiques basiques du logement, et de possession d'actifs n'ont pas l'attitude de changer aussi rapidement quand la pauvreté basée sur la consommation se dégrade (à moins qu'elle se dégrade sévèrement et très rapidement). Une autre manière de l'exprimer est que les indicateurs de la grille sont probablement plus sujets à l'effet de cliquet, en étant plus sensibles à l'augmentation de la consommation qu'à la baisse de la consommation. C'est-à-dire, lorsque la consommation baisse, les ménages sont moins sujets à vendre les actifs (ou déménager dans un logement peu coûteux, à espace réduit, et d'une moindre qualité) qu'ils sont enclins à acheter des actifs et améliorer leurs logements lorsque la consommation augmente. De même l'éducation (une fois acquise) ne peut pas être cédée, jetée, ou perdue.

Qu'est-ce que tout cela suggère-t-il par rapport à la future précision de la nouvelle grille de 2015 et des outils d'évaluation de la pauvreté en général ? Si la pauvreté basée sur la consommation au Bénin continue par augmenter (se dégrader), alors la nouvelle grille de 2015 sous estimera probablement les taux de pauvreté. Mais si la pauvreté basée sur la consommation baisse (s'améliore), alors il est raisonnable de s'attendre que la précision de la nouvelle grille de 2015 soit similaire à celle des autres grilles. Cette

incertitude est induite par la nature des outils d'évaluation de la pauvreté. En effet, ils utilisent des indicateurs non relatifs à la consommation pour estimer la pauvreté basée sur la consommation et sont construits à partir des données d'une période antérieure à la période où ils sont appliqués. Le seul moyen quantitatif et objectif de prédire le futur est de faire une extrapolation à partir du passé.

Le monde change, ainsi les erreurs sont inévitables, et la taille des erreurs pour une grille donnée ne peut être connue seulement que lorsqu'il y a de nouvelles données issues d'une enquête nationale sur la consommation des ménages plus récente, disponibles pour construire une nouvelle grille. En ce moment, connaître les erreurs de l'ancienne grille aide très peu, étant donné que c'est la nouvelle grille la plus précise maintenant qui est pertinente, quoique son erreur spécifique soit inconnue jusqu'à ce qu'elle-même soit rendue obsolète par une actualisation. Cependant, à travers les pays et les actualisations différentes des grilles, il est possible d'étudier la distribution générale des erreurs et par conséquent d'étudier l'erreur qui peut être typiquement espérée (bien que la position d'une nouvelle grille particulière par rapport à la distribution générale des erreurs soit toujours incertaine). L'espoir est que les grilles peuvent être actualisées assez fréquemment—au moins quand la pauvreté baisse—de telle manière que les estimations soient assez précises pour servir à leur objectif principal qui est de promouvoir l'évaluation de la mission des organisations de lutte contre la pauvreté tout en renseignant les gestionnaires sur les moyens possibles d'amélioration de l'atteinte de cette mission.

Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la PauvretéTM Bénin

1. Introduction

Les programmes de lutte contre la pauvreté au Bénin peuvent utiliser l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté (*Simple Poverty Scorecard*[®] *poverty-assessment tool*) pour estimer les taux de pauvreté d'une population à un instant donné, suivre les variations annuelles du taux de pauvreté (soumises à la mise en garde évoquée dans la « Note » ci-dessus), et segmenter les participants pour leur appliquer des traitements différenciés.

L'approche directe d'évaluation de la pauvreté via les enquêtes sur la consommation et les conditions de vie des ménages est difficile et coûteuse. L'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) réalisée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique du Bénin (INSAE) en est un exemple. Le questionnaire—qui tient sur 143 pages—comprend plus de 1 000 questions dont plusieurs ont un certain nombre de questions suivantes, et dont plusieurs questions étaient posées à plusieurs reprises (par exemple, pour chacun des membres de ménage, chaque parcelle de terre, ou chaque source de revenus). Les agents enquêteurs passent avec le ménage enquêté environ 90 à 120 minutes en moyenne au cours de chacune de leurs cinq visites sur une période de 15 jours. Les membres du ménage qui effectuent des dépenses en argent tenaient aussi un journal de leurs dépenses.

Par rapport à l'approche directe, l'approche indirecte adoptée par la grille est simple, rapide, et peu coûteuse. Elle est développée à partir de dix indicateurs (tels que : « Quel type de combustible votre ménage utilise-t-il principalement pour cuisiner ? » et « Dans ce ménage, avez-vous un poste radio ? ») avec lesquels sont construits un *score* corrélé avec le statut socioéconomique du ménage obtenu à partir de l'EMICoV de 2015.

La grille est différente de « *proxy means tests* » (outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage, Coady, Grosh et Hoddinott, 2002). Cette différence réside en ce qu'elle est transparente, est à la portée de tous,⁷ et est adaptée aux objectifs et aux moyens non pas des gouvernements mais plutôt des organisations locales de lutte contre la pauvreté. Les options généralement usitées par de telles organisations pour évaluer le statut de pauvreté sont habituellement bruts (telles que les règles basées sur la possession des terres ou sur la nature et la qualité de l'habitation) ou subjectives et relatives (tel que « *participatory wealth ranking* », la classification par une approche participative du niveau de richesse d'un ménage, réalisée par des enquêteurs qualifiés). Les estimations de pauvreté via ces approches peuvent s'avérer onéreuses, leur précision/biais est inconnue, et elles ne sont pas comparables d'une organisation à une autre, d'une région à une autre, ni d'une période à une autre.

La grille peut être utilisée pour estimer la proportion des participants d'un programme qui sont en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, comme par exemple le

⁷ L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté du Bénin n'est de quelque manière que ce soit un bien public. Ses droits d'auteurs sont détenus par Microfinance Risk Management, L.L.C.

seuil national de pauvreté du Bénin. Les partenaires de l'USAID au Bénin qui œuvrent pour la promotion de la micro entreprise peuvent utiliser la grille avec le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour évaluer la proportion de leurs bénéficiaires qui sont « très pauvres ».⁸ Les programmes peuvent aussi l'utiliser pour estimer la variation annuelle du taux de pauvreté (soumise à la mise en garde évoquée dans la « Note » ci-dessus). Dans tous ces cas, la grille représente un outil objectif qui est basé sur les dépenses de consommation des ménages participants au programme. Etant entendu qu'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages reste coûteuse même pour l'Etat, certaines organisations locales de lutte contre la pauvreté pourraient cependant avoir la capacité d'implémenter un outil d'évaluation de la pauvreté qui est peu coûteux et qui servirait à contrôler le taux de pauvreté au sein de leurs participants et (si désiré) segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

L'approche statistique utilisée pour l'élaboration de la grille n'est pas complexe et vise à être comprise par les non spécialistes. Après tout, si les dirigeants d'organismes doivent se décider à adopter la grille et à l'utiliser dans leur processus de prise de décision, il faudrait au prime abord qu'ils se convainquent de son efficacité. En effet, la transparence et la simplicité de la grille favorisent la confiance en son utilité. Convaincre les dirigeants est vraiment important ; les « outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage » et les régressions sur les

⁸ L'USAID désigne un ménage « *très pauvre* » si sa dépense de consommation journalière par tête est inférieure au seuil le plus élevé entre le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (XOF458, Tableau 1) et le seuil (XOF225) qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national de pauvreté.

« déterminants de la pauvreté » existaient depuis des décennies, mais elles sont rarement utilisées par les programmes locaux de lutte de contre la pauvreté pour formuler des décisions. Ceci n'est pas dû au fait qu'elles ne fonctionnent pas mais parce qu'elles sont souvent présentées (quand elles sont présentées) comme des coefficients provenant des tableaux de régression qui sont incompréhensibles des potentiels utilisateurs (avec des libellés des indicateurs comme « LGHHSZ_2 » qui sont de signification mystérieuse) et des notes négatives avec beaucoup de décimaux. Grâce au phénomène lié à l'efficacité de la prédiction des grilles connu sous le nom de « *flat maximum* », les méthodes simples et transparentes de construction des grilles sont habituellement presque aussi exactes que les méthodes plus complexes et opaques (Schreiner, 2012b ; Caire et Schreiner, 2012).

Au-delà de son coût moindre et de sa transparence, l'approche technique de la grille est innovatrice. Cette innovation réside en la façon dont les *scores* sont associés aux probabilités de pauvreté, en l'accent qui est mis sur les tests d'efficacité de la grille, et en la manière dont les formules de calcul des écarts types sont obtenues. Bien que les tests d'efficacité soient simples et banals en analyse statistique pour les académiciens et dans la sphère des grilles pour l'estimation du risque de défaillance des emprunteurs des institutions financières, ils ont rarement été utilisés dans le cas d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

La grille est basée sur les données de l'EMICoV de 2015 organisée par l'INSAE du Bénin. Les indicateurs qui figurent dans la grille ont été sélectionnés suivant les critères ci-après :

- Peu coûteux à collecter, facile à répondre, et vérifiable
- Fortement corrélé à la pauvreté
- Susceptible de changer dans le temps suivant la variation du statut de pauvreté
- Applicable à toutes les régions du Bénin

Toutes les notes liées à chacun des indicateurs de la grille sont des entiers naturels. Le total de ces notes (c'est-à-dire, le *score*) varie de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Pendant environ dix minutes, des agents même non spécialistes peuvent recueillir les données sur le terrain et calculer les *scores* sur la même feuille du questionnaire.

La grille peut être utilisée pour faire trois estimations fondamentales. Premièrement, elle peut évaluer la « probabilité de pauvreté » d'un ménage spécifique, c'est-à-dire la probabilité que le ménage ait des dépenses de consommation par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

Deuxièmement, la grille permet d'estimer le taux de pauvreté d'une population de ménages à un instant donné. Cette estimation s'obtient en faisant la moyenne des probabilités de pauvreté estimées d'un échantillon représentatif de ménages tirés de la population.

Troisièmement, la grille peut estimer la variation annuelle du taux de pauvreté d'un groupe de ménages (soumise à la mise en garde évoquée dans la « Note » ci-

dessus). Calculé à partir de deux échantillons indépendants représentatifs de la même population entre deux instants, ce taux est l'écart entre la probabilité moyenne de pauvreté estimée de l'échantillon de *base* et celle de l'échantillon de *suivi*, divisé par le temps (exprimé en années) écoulé entre la date moyenne des interviews au niveau de l'échantillon de *base* et celle au niveau de l'échantillon de *suivi*.

Calculé à partir d'un seul échantillon de ménages où chaque ménage a été noté deux fois, l'estimation de la variation annuelle du taux de pauvreté est la somme de l'écart en probabilité de pauvreté estimée entre la date de l'interview de *base* et celle de l'interview de *suivi* de chaque ménage, divisé par la somme des temps (exprimés en années) écoulés entre les deux dates d'interviews de chaque ménage (Schreiner, 2014a).

La grille peut aussi être utilisée pour segmenter les participants et leur offrir des traitements différenciés. Afin d'aider les dirigeants à choisir les points de coupure (c'est-à-dire, le *score* maximum à obtenir pour être ciblé) appropriés pour l'atteinte des objectifs de leurs organisations, plusieurs mesures de l'efficacité du ciblage sont rapportées pour une variété de points de coupure possibles.

Ce document présente une grille unique dont les indicateurs et les *scores* y associés ont été obtenus à partir des données issues de l'EMICoV de 2015 et en considérant le seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile) de pauvreté du Bénin (basé sur un seuil unique au niveau de tout Bénin qui n'est pas ajusté par rapport aux différences de prix à travers les régions). Les *scores* obtenus à partir de cette seule grille

ont été étalonnés avec ces mêmes données pour déterminer les probabilités de pauvreté suivant 17 seuils de pauvreté.

La grille a été construite en se basant sur les données des trois cinquièmes de l'ensemble des ménages de l'EMICoV de 2015. Les données de ces même trois cinquièmes des ménages de l'EMICoV de 2015 ont servi aussi à convertir les *scores* en probabilités de pauvreté suivant 17 seuils de pauvreté. Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages ont servi à la validation de l'efficacité de cette grille du point de vue de l'estimation des probabilités de pauvreté, des taux de pauvreté de population à un point du temps, et de la segmentation des participants.

Etant donné les hypothèses de leur construction, tous les trois estimateurs de la grille (la probabilité de pauvreté d'un ménage, le taux de pauvreté d'une population à un point du temps, et la variation annuelle du taux de pauvreté d'une population) sont non biaisés. C'est-à-dire, leurs estimations correspondent en moyenne aux valeurs observées dans des échantillons répétés quand ils (les estimateurs) sont construits (et appliqués) à partir d'une même population au sein de laquelle les relations entre les indicateurs de la grille et la pauvreté restent inchangées. Comme tous modèles prédictifs, la grille est construite à partir d'un seul échantillon et est ainsi biaisée dans une certaine mesure quand elle est appliquée (comme c'est le cas dans ce document) à l'échantillon de validation. De plus des erreurs apparaissent si elle est appliquée (en

pratique) à une autre population ou quand elle est appliquée après 2015 (puisque les relations entre les indicateurs et la pauvreté changent suivant le temps).⁹

Ainsi, bien que l'estimation de la pauvreté par l'approche indirecte soit peu coûteuse par rapport à celle par l'approche d'une enquête directe, elle est en pratique aussi biaisée. (Les valeurs observées par l'approche de l'enquête directe sont considérées sans erreur, ignorant l'erreur liée à la variation d'échantillonnage). Des erreurs apparaissent parce que la grille suppose nécessairement que la relation future entre les indicateurs et la pauvreté dans toutes les sous populations sera conforme à celle révélée par les données utilisées dans la construction de la grille. Naturellement, cette hypothèse—inévitable dans l'usage des grilles prédictives—n'est valide qu'en partie.

L'erreur—c'est-à-dire, l'écart moyen entre les estimations des taux de pauvreté obtenues par de la grille et les taux de pauvreté observés pour 100% du seuil national de pauvreté lorsqu'on utilise 1 000 échantillons *bootstrap* de $n = 16\,384$ tirés de l'échantillon de validation—est de $-2,7$ points de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues au niveau des 17 seuils de pauvreté est d'environ 2,9 points de pourcentage, et la valeur maximale des erreurs absolues à travers tous les seuils de pauvreté est de 4,7 points de pourcentage. Ces erreurs d'estimation sont dues à la variation d'échantillonnage, et non au biais ; l'erreur moyenne devrait être égale à zéro si

⁹ D'importants exemples incluent les échantillons représentatifs de la population à une date après 2015 et des sous-échantillons non-représentatifs de la population nationale (Schreiner, à paraître ; Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009).

l'EMICoV de 2015 allait être répétée plusieurs fois et divisées en sous échantillons avant que tout le processus de construction et de validation de la grille soit repris.

Pour $n = 16\,384$, les intervalles de confiance à 90 pour cent des estimations sont de $\pm 0,9$ point de pourcentage ou moins. Pour $n = 1\,024$, les intervalles de confiance à 90 pour cent sont de $\pm 3,5$ points de pourcentage ou moins.

La section 2 ci-dessous décrit les données et les seuils de pauvreté. Les sections 3 et 4 décrivent le processus d'élaboration de la grille et présentent des directives pratiques pour son implémentation. Les sections 5 et 6 expliquent comment obtenir l'estimation des probabilités de pauvreté des ménages et des taux de pauvreté des populations en un instant donné. La section 7 présente l'estimation de la variation annuelle des taux de pauvreté des populations. La section 8 discute du ciblage. La section 9 compare la grille présentée dans ce document avec une étude similaire sur le Bénin. La dernière section est la conclusion.

Le « Guide d'Entrevue » (placé après la Bibliographie) indique comment les questions doivent être posées (et comment les réponses doivent être interprétées) de façon à mimer aussi étroitement que possible les pratiques de l'EMICoV de 2015 du Bénin. Ce « Guide » (et la « Feuille de Travail ») fait partie intégrante de l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque a Grille de Notation de la Pauvreté du Bénin.

2. Données et seuils de pauvreté

Cette section présente les données utilisées pour construire et valider la grille et la définition de la *pauvreté* de 2015 du Bénin. Elle présente aussi les 17 seuils de pauvreté suivant lesquels les *scores* ont été calibrés/étalonnés.

2.1 Données

Les indicateurs et les notes de la grille sont sélectionnés (construits) à partir des données d'un échantillon aléatoire représentant les trois cinquièmes de l'ensemble des 19 920 ménages de l'EMICoV de 2015. L'EMICoV de 2015 est la plus récente enquête nationale sur la consommation au Bénin.

Les données de ces trois cinquièmes de l'ensemble des ménages de l'EMICoV de 2015 qui ont servi à la construction de la grille ont été aussi utilisées pour associer (calibrer/étalonner) les *scores* aux probabilités de pauvreté suivant tous les seuils de pauvreté.

Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages de l'EMICoV de 2015 ont été utilisées pour tester (valider) la précision « hors échantillon de construction » de la grille ; c'est-à-dire que la précision a été testée avec les données qui ne sont pas utilisées pour la construction/étalonnage. Elles ont été aussi utilisées pour tester la précision du ciblage hors échantillon.

Les travaux de terrain de l'EMICoV de 2015 se sont déroulés de mars à juin 2015. Les dépenses de consommation des ménages sont exprimées en unités de XOF par tête par jour au prix moyen au Bénin pendant la période des travaux de terrain de l'EMICoV.

2.2 Taux de pauvreté base ménage, base individus, et base participants

Un *taux de pauvreté* est la proportion des unités des ménages dont la dépense totale de consommation (divisée par l'effectif des membres du ménage) est en dessous d'un seuil de pauvreté donné. L'unité d'analyse est soit le ménage lui-même ou un membre du ménage. Par définition, chaque membre d'un ménage donné a le même statut de pauvreté (ou la même probabilité de pauvreté estimée) tout comme les autres membres du ménage.

Par exemple, considérons qu'un programme offre des services à deux ménages. Le premier ménage est pauvre (sa dépense de consommation par tête est en dessous d'un seuil de pauvreté donné) et est constitué de trois (3) membres dont un (1) est participant au programme. Le second ménage est non pauvre et est constitué de quatre (4) membres dont deux (2) sont des participants au programme.

Les taux de pauvreté sont soit *base ménage* ou *base individu*. Si le programme définit ses participants comme étant les ménages, alors le taux de pauvreté base ménage

est pertinent. Le taux de pauvreté base ménage estimé est la moyenne pondérée¹⁰ des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté) des ménages qui ont des participants au programme, peu importe l'effectif des membres du ménage et peu importe l'effectif des membres du ménage qui sont participants du programme. Tous les ménages ont le même poids dans cette moyenne pondérée. Dans l'exemple, ce taux de pauvreté base ménages est $\frac{1 \cdot 1 + 1 \cdot 0}{1 + 1} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50$ pour cent. Dans le terme « 1 · 1 » du numérateur, le premier « 1 » est le poids du premier ménage, et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 1 · 0 » du numérateur, le « 1 » est le poids du second ménage, et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 1 + 1 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Les poids des ménages ont été utilisés puisque l'unité d'analyse est le ménage.

Par contre, le taux de pauvreté base individu est pertinent si le programme définit toutes les personnes membres des ménages qui bénéficient de ses services comme ses participants. Pour cet exemple, le taux de pauvreté base individu est la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par la taille¹¹ (l'effectif des membres) des ménages, soit

¹⁰ Les exemples supposent un tirage aléatoire simple des ménages, ce qui induit que tous les ménages ont le même poids, qui est considéré ici égal à un (1).

¹¹ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individus est l'effectif des membres de ce ménage.

$$\frac{3 \cdot 1 + 4 \cdot 0}{3 + 4} = \frac{3}{7} = 0,43 = 43 \text{ pour cent.}$$

Dans le terme « $3 \cdot 1$ » du numérateur, le « 3 » est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend trois membres), et le « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « $4 \cdot 0$ » du numérateur, le « 4 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend quatre membres), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $3 + 4$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses membres parce que l'unité d'analyse est le membre du ménage.

Enfin, prenons l'exemple d'un programme qui considère ses *participants* comme étant seulement les membres du ménage avec lesquels il est en relation directe. Pour cet exemple, il s'ensuit que seulement certains—mais pas l'ensemble—des membres du ménage sont comptés. Le taux de pauvreté base individu est alors la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par l'effectif des participants¹² du ménage, soit

$$\frac{1 \cdot 1 + 2 \cdot 0}{1 + 2} = \frac{1}{3} = 0,33 = 33 \text{ pour cent.}$$

Le premier « 1 » du terme « $1 \cdot 1$ » du numérateur est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend un participant), et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa

¹² Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individu est l'effectif des participants de ce ménage au programme.

probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « $2 \cdot 0$ » du numérateur, le « 2 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend deux participants), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $1 + 2$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses participants directs au programme parce que l'unité d'analyse est le participant direct au programme.¹³

En résumé, les taux de pauvreté estimés sont des moyennes pondérées des statuts de pauvreté (ou probabilités de pauvreté) des ménages, où—en supposant un échantillonnage aléatoire simple au niveau ménage—le poids est l'effectif des unités pertinentes du ménage. En rapportant les taux de pauvreté, les programmes devraient préciser l'unité d'analyse—ménage, membre du ménage, ou participant—et justifier la pertinence de cette unité d'analyse.

Le Tableau 1 présente les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individu issues de l'EMICoV de 2015 pour :

- Le Bénin dans son ensemble (par zones rurales, urbaines et tout)
- Et pour chacun de ses 12 départements (par zones rurales, urbaines et tout)

Les taux de pauvreté base ménage sont rapportés parce que—comme illustré ci-dessous—ils peuvent facilement être convertis en taux de pauvreté d'autres unités d'analyse et aussi parce que l'échantillonnage est presque toujours fait au niveau ménage. C'est également pour cette raison que la grille est construite, calibrée, et

¹³ Si tous les ménages comprenant des participants ont chacun un participant, alors le taux de pauvreté base participant équivaut au taux de pauvreté base ménage.

validée avec les poids des ménages. Les taux de pauvreté base individu figurent aussi dans le Tableau 1 parce que ce sont les taux calculés et communiqués par le gouvernement du Bénin. De plus, les débats sociaux et les discussions de politique publique se focalisent ordinairement sur les taux de pauvreté base individu. Et l'objectif des organisations locales de lutte contre la pauvreté est d'aider les individus (pas des ménages) à améliorer leur bien-être.

2.3 Définition de la *pauvreté* et des seuils de pauvreté

Le statut de pauvreté (« pauvre » ou « non pauvre ») d'un ménage dépend de la position (en-dessous ou au-dessus) de sa dépense de consommation par tête par rapport à un seuil de pauvreté donné. Par conséquent, la définition de la *pauvreté* est une comparaison d'un seuil de pauvreté avec une mesure de la consommation.

INSAE (2015, p. 23, et 2013, pp. 194–195 et 198–199) ont présenté le calcul de la *consommation* aussi bien que la méthode utilisée pour déterminer le seuil national de pauvreté. Les définitions de la consommation et du seuil national sont demeurées inchangées entre 2010 et 2015. Ainsi les estimations de la *pauvreté* basée sur la consommation sont comparables entre les deux éditions de l'EMICoV.

Etant donné que les organisations locales de lutte contre la pauvreté au Bénin pourraient vouloir utiliser plusieurs ou différents seuils de pauvreté, les *scores* obtenus de l'unique grille ont été étalonnés suivant 17 seuils de pauvreté :

- 100% du seuil national
- 150% du seuil national
- 200% du seuil national
- \$1,25/jour PPA 2005
- \$2,00/jour PPA 2005
- \$2,50/jour PPA 2005
- \$5,00/jour PPA 2005
- \$1,90/jour PPA 2011
- \$3,20/jour PPA 2011
- \$5,50/jour PPA 2011
- \$21,70/jour PPA 2011
- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national
- Premier quintile (20^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Deuxième quintile (40^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- La médiane (50^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Troisième quintile (60^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête
- Quatrième quintile (80^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête

2.3.1 Seuils nationaux de pauvreté

Le seuil national du Bénin version 2010 (appelé d'habitude ici « 100% du seuil national ») est un niveau de référence de consommation alimentaire auquel s'ajoute un niveau de référence de consommation non alimentaire.

Pour une zone urbaine ou rurale donnée de l'une des 77 communes du Bénin, le niveau de référence de consommation alimentaire est le coût correspondant à 2 400 Calories d'un panier de biens au sein duquel la proportion de chaque bien est sa proportion dans la consommation alimentaire dans la zone communale comme observée

au cours de l'Enquête Budget-Consommation de 1989. La composition du panier est la même en 2010 et 2015 comme en 1989, mais les prix des biens alimentaires du panier sont actualisés à chaque édition de l'EMICoV. La valeur du niveau de référence de consommation alimentaire n'a pas été rapporté pour 2010 ni pour 2015.

100% du seuil national de pauvreté version 2010 d'une zone communale donnée est le niveau de référence de consommation alimentaire, plus un niveau de référence minimum de consommation non alimentaire. Le niveau de référence de consommation non alimentaire est considéré comme étant le niveau de référence de consommation alimentaire, multiplié par la moyenne de la consommation non alimentaire des ménages dont la consommation *totale* est en dessous de la médiane, et divisé par la moyenne de la consommation alimentaire des ménages dont la consommation totale est en dessous de la médiane.¹⁴ Le seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) de 2015 est alors la somme des niveaux de référence de consommation alimentaire et non alimentaire.

¹⁴ INSAE (2013, p. 199) a présenté correctement cette formule dans le texte du document mais elle est erronée dans la 95^{ème} note de bas de page.

Pour tout le Bénin, 100% du seuil national de pauvreté au prix moyen au Bénin au cours des travaux de terrain de l'EMICoV de 2015 vaut XOF418 par tête par jour ; ce qui correspond à un taux de pauvreté base ménage de 33,0 pour cent et base individu de 40,1 pour cent (Tableau 1).¹⁵

Les valeurs de 150% et 200% du seuil national de pauvreté sont des multiples de la valeur de 100% du seuil national de pauvreté.

2.3.2 Seuils de pauvreté internationaux PPA 2005 et 2011

Les seuils internationaux PPA 2005 et PPA 2011 sont obtenus à partir de :

- Taux de change PPA du Bénin pour « les dépenses de consommation individuelles des ménages » :
 - 2005 :¹⁶ XOF275,189 pour \$1,00
 - 2011 :¹⁷ XOF224,917 pour \$1,00
- L'Indice de Prix à la Consommation (IPC) pour tout le Bénin :¹⁸
 - La moyenne de l'année 2005 : 87,98
 - La moyenne de l'année 2011 : 105,32
 - La moyenne de mars à juin 2015 (période des travaux de terrain de l'EMICoV) : 112,81
- Le déflateur de prix moyen pondéré de tout le Bénin: 1,00
- Les 144 déflateurs de prix des zones communales¹⁹

¹⁵ Ce taux de pauvreté base individu de 40,1 pour cent correspond au taux rapporté par l'INSAE (2015, p. 9). Cela suggère que ce papier a utilisé les mêmes données et a effectué les mêmes calculs que l'INSAE.

¹⁶ World Bank, 2008

¹⁷ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=BEN_3&PPP0=224.917&PLO=1.90&Y0=2015&NumOfCountries=1, récupéré le 11 novembre 2017.

¹⁸ La série mensuelle d'IPC est base 100 en moyenne de l'année 2008. Elle a été tirée de edenpub.bceao.int/rapport.php, récupéré le 11 novembre 2017.

¹⁹ Le déflateur d'une zone communale donnée est son seuil national de pauvreté spécifique divisé par le seuil national moyen pondéré du Bénin. Le déflateur moyen pondéré pour tout le Bénin est alors égal à 1,00. L'INSAE a fourni les seuils nationaux de pauvreté spécifiques à chaque zone communale dans les données de l'EMICoV.

2.3.3.1 Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005

Pour une zone communale donnée du Bénin, le seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 au prix moyen au Bénin au cours des travaux de terrain de l'EMICoV de 2015 est obtenu par :

$$\frac{\$1,25 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2005}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{\text{IPC}_{\text{EMICoV15}}}{\text{IPC}_{2005}} \right) \cdot \text{Déflateur de la zone communale}}{\text{Déflateur moyen de tout - Bénin}}$$

Par exemple, pour la zone urbaine de Cotonou dans le département du Littoral, le déflateur est 1,80708 et ainsi le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 vaut

$$\frac{\$1,25 \cdot \left(\frac{\text{XOF}275,189}{\$1,00} \right) \left(\frac{112,81}{87,98} \right) \cdot 1,80708}{1,00} = \text{XOF}797.$$

Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 de tout Bénin est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des seuils de \$1,25/jour PPA 2005 des 144 zones communales. Ce qui revient à XOF441 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 36,3 pour cent et base individu de 43,8 pour cent (Tableau 1).²⁰

Les valeurs des seuils de \$2,00, \$2,50, et \$5,00 PPA 2005 sont des multiples de la valeur du seuil de \$1,25/jour PPA 2005.

²⁰ PovcalNet de la Banque Mondiale (iresearch.worldbank.org/PovcalNetPPP2005/, récupéré le 11 novembre 2017) n'a pas rapporté le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 ni le taux de pauvreté y relatif pour l'EMICoV de 2015 du Bénin.

2.3.3.2 Le seuil de pauvreté de \$1,90 PPA 2011

Etant donné les mêmes paramètres présentés dans la sous section précédente, le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 au prix moyen au Bénin au cours des travaux de terrain de l'EMICoV de 2015 s'obtient par :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2011}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{\text{IPC}_{\text{EMICoV15}}}{\text{IPC}_{2011}} \right) \cdot \text{Déflateur de la zone communale}}{\text{Déflateur moyen de tout - Bénin}}$$

Par exemple, pour la zone urbaine de Cotonou dans le département du Littoral, le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 vaut :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{XOF}224,917}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{112,81}{105,32} \right) \cdot 1,80708}{1,00} = \text{XOF}827.$$

Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de tout Bénin est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des seuils de \$1,90/jour PPA 2011 des 144 zones communales. Il vaut XOF458 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 38,7 pour cent et à un taux de pauvreté base individu de 46,4 pour cent (Tableau 1).

A titre de comparaison, PovcalNet²¹ de World Bank a rapporté pour l'EMICoV de 2015 du Bénin un seuil de \$1,90/jour PPA 2011 presque le même (XOF457 versus XOF458) mais un taux de pauvreté base individu plus élevé (de 49,6 pour cent versus

²¹ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&CO=BEN_3&PPP0=224.917&PLO=1.90&Y0=2015&NumOfCountries=1, récupéré le 11 novembre 2017.

46,4 pour cent). Les sources des différences de chiffres ne sont pas évidentes, étant donné que PovcalNet n'a pas rapporté :

- La période/lieu de ses unités de prix
- Le recours éventuel à un ajustement par rapport aux variations de prix régionaux (accompagné de la méthodologie de cet ajustement)
- La méthodologie utilisée pour déflater à travers le temps les facteurs PPA 2011
- S'ils ont utilisé les mêmes données que l'INSAE (2015)

Comme souligné par Schreiner (2014b), les chiffres de ce papier sont à préférer à ceux de PovcalNet étant donné que ce papier a documenté leur calcul. Dans le cas du Bénin, lorsqu'on applique le seuil de pauvreté de XOF457 par tête par jour rapporté par PovcalNet sans ajustement aux prix régionaux du seuil ni de la mesure de la consommation, on obtient un taux de pauvreté base individu de 49,5537 pour cent correspondant exactement au chiffre de PovcalNet. Par conséquent, PovcalNet diffère de ce papier parce qu'il n'a pas procédé aux ajustements par rapport aux différences de prix régionaux dans le Bénin. Naturellement, un tel ajustement aux différences de prix à travers les régions du pays est judicieux (quand les déflateurs existent) ; après tout, la motivation principale de l'usage des seuils de PPA est d'ajuster par rapport aux différences de prix à travers les pays, et si cela est judicieux, alors il est aussi judicieux d'ajuster par rapport aux différences de prix à travers les régions du pays.

Les seuils de pauvreté de \$3,20/jour, \$5,50/jour, et \$21,70/jour PPA 2011 sont des multiples du seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011.

2.3.3 Seuil « très pauvre » de l'USAID

Les organismes partenaires de l'USAID au Bénin qui promeuvent les micro entreprises et qui utilisent la grille pour rapporter à l'USAID l'effectif de leurs participants qui sont « très pauvres » devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011. En effet, l'USAID définit les « très pauvres » comme étant les personnes vivant dans des ménages ayant des dépenses de consommation journalières par tête en dessous du plus élevé des deux seuils de pauvreté suivants (U.S. Congress, 2004) :

- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national (XOF225, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 20,0 pour cent, Tableau 1)
- Le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (XOF458, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 46,4 pour cent)

2.3.5 Seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation

La grille du Bénin prend en charge aussi des seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation,²² ce qui facilite un nombre de types d'analyses. Par exemple, le seuil de pauvreté défini par le deuxième quintile des dépenses (40^{ème} percentile) pourrait aider à suivre la progression du Bénin au regard de l'objectif de la Banque Mondiale de « prospérité partagée/croissance économique inclusive » (World Bank, 2013) qui est de promouvoir la croissance des revenus (prospérité partagée) de 40 pour cent de la population mondiale la plus pauvre.

²² Suivant la convention de l'indice de richesse de l'EDS, les percentiles de pauvreté sont définis base individu et non base ménage. Par exemple le taux de pauvreté base individu de tout le Bénin sous le premier quintile (20^{ème} percentile) de la consommation par tête est 20 pour cent (Tableau 1). Le taux de pauvreté base ménage sous ce même seuil de pauvreté du Bénin n'est pas 20 pour cent mais plutôt 15,2 pour cent.

L'analyse combinée des quatre seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation pourraient aussi aidée à observer la relation entre la consommation et la santé (ou n'importe quelle autre chose ayant une relation avec la consommation). Ainsi, la grille constitue une alternative pour les études sur l'équité en matière de santé qui utilisent traditionnellement un « indice d'actifs » tel que celui élaboré à partir des données des Enquêtes Démographiques et de Santé (Rutstein et Johnson, 2004) pour comparer une certaine estimation du bien-être avec la santé.

Naturellement, les analystes pourraient toujours faire (et peuvent encore faire) les analyses relatives au bien-être par le biais des *scores* issus de la grille. Mais la prise en charge des seuils de consommation relatifs par la grille offre maintenant beaucoup de possibilités d'utilisation simple d'un seul outil pour analyser n'importe quel ou tous les sujets suivants :

- Bien-être relatif (via *scores*)
- Consommation absolue (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté absolus)
- Consommation relative (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation)

Contrairement à la grille, les indices d'actifs servent seulement à analyser le bien-être. De plus, la grille—contrairement aux indices basés sur l'Analyse en Composante Principale ou les approches similaires—utilise une norme/critère facile à comprendre dont la définition est externe à la grille elle-même (la consommation rapportée à un seuil de pauvreté définis en unités monétaires).

A l’opposé, un indice d’actifs définit de façon opaque la *pauvreté* en fonction de ses propres indicateurs et coefficients, sans faire référence à une norme/critère externe. Ce qui signifie que deux indices d’actifs qui ont différents indicateurs ou différents coefficients—même s’ils étaient construits à partir des mêmes données d’un pays donné—impliquent deux définitions différentes de la *pauvreté*. Dans la même situation, deux grilles pourraient produire des estimations comparables sous une seule définition de la *pauvreté*.

3. Construction de la grille

Pour le Bénin, environ 60 indicateurs ont été initialement identifiés comme des indicateurs candidats. Ils ont trait à :

- La composition du ménage (telle que l'effectif des membres du ménage)
- L'éducation (telle que la capacité de la femme chef de ménage ou l'ancienne épouse du chef de ménage à lire et écrire en Français)
- L'habitation (telle que le type de toilettes utilisé)
- La possession d'actifs durables (tels que les lits ou téléviseurs)
- L'emploi (tel que l'effectif des membres du ménage qui travaillent)
- Agriculture (tel que la possession de terres cultivables)

Le Tableau 2 liste tous les potentiels indicateurs classés par ordre décroissant des « coefficients d'incertitudes » fondés sur le concept d'entropie (Goodman et Kruskal, 1979). Ce coefficient mesure le pouvoir de l'indicateur pris à lui seul en termes de prédiction du statut de pauvreté.²³

Une des applications possibles de la grille est l'estimation de la variation annuelle du taux de pauvreté (soumise à la mise en garde évoquée dans la « Note » ci-dessus). Ainsi, sans prendre en compte d'autres considérations, dans le choix des indicateurs une préférence est donnée aux indicateurs qui ont plus de faculté à varier dans le temps. Par exemple, la possession d'une motocyclette est probablement plus susceptible de varier suite à une variation du niveau de pauvreté que l'est l'âge du chef de ménage masculin.

²³ Le coefficient d'incertitude n'a pas été utilisé dans le processus de sélection des indicateurs de la grille ; il a été utilisé seulement comme critère d'ordonnement des indicateurs candidats du Tableau 2.

La grille est conçue au moyen de régressions *Logit* sur le sous échantillon de construction et en considérant le seuil national de pauvreté version 2010 de tout Bénin. La sélection des indicateurs est basée sur le jugement et des statistiques. La première étape consiste à construire—par le biais d’une régression *Logit*—une série de grilles à un seul indicateur à partir de chaque indicateur potentiel. La puissance statistique de chaque grille est donnée par « *c* », une mesure de la capacité de discrimination par statut de pauvreté (SAS Institute Inc., 2004).

Une des grilles à un indicateur est alors sélectionnée en prenant en compte plusieurs facteurs (Schreiner *et al.*, 2004 ; Zeller, 2004). Ces facteurs incluent l’amélioration de l’efficacité, la probabilité d’acceptation par les utilisateurs de la grille (déterminée par la simplicité, le coût de la collecte, et le « bien-fondé » de l’indicateur selon l’expérience, la théorie, et le bon sens), la sensibilité aux changements de la consommation, la diversité des indicateurs, l’applicabilité à toutes régions du territoire Béninois, la tendance à maintenir une relation peu changeante avec le statut de pauvreté à travers le temps, la faculté à discriminer les ménages pauvres et non pauvres situés à l’extrémité inférieure (pauvre) de la distribution des dépenses de consommation, et la faculté de l’indicateur à être vérifié.

Des séries de grilles à deux variables sont ensuite construites ; chacune est basée sur la grille à un indicateur retenue à l’issue de la première étape à laquelle est ajouté un second indicateur candidat. La meilleure grille à deux indicateurs est sélectionnée en se basant toujours sur la précision statistique et les critères non statistiques. Ces étapes

sont répétées jusqu'à ce que la grille ait 10 indicateurs qui fonctionnent bien ensemble et qui répondent aux considérations aussi bien statistiques que non statistiques.

La dernière étape consiste à transformer les coefficients issus de la régression *Logit* en nombres entiers naturels de telle manière que les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté).

Cet algorithme défini est similaire à la régression des moindres carrés ordinaires avec sélection « pas à pas » (*stepwise*) des variables. Il diffère de la régression « pas à pas » naïve du fait que la sélection des indicateurs de la grille prend en compte à la fois des critères statistiques²⁴ et non statistiques. L'utilisation des critères non statistiques peut améliorer la robustesse dans le temps et vis-à-vis des sous-populations d'individus non représentatifs de la population nationale. Elle aide également à garantir que les indicateurs soient simples, aient un sens, soient peu coûteux à collecter, et soient acceptés par les utilisateurs.

²⁴ Le critère statistique de sélection d'un indicateur n'est pas le *p-value* de son coefficient mais plutôt son pouvoir de discrimination des ménages par statuts de pauvreté.

La grille élaborée ici est applicable à n'importe quel point du territoire Béninois. La segmentation des outils d'évaluation de la pauvreté par zone (urbaine ou rurale) n'améliore pas pour autant l'efficacité du ciblage. Ceci est documenté pour neuf pays de l'Afrique Subsaharienne (Brown, Ravallion, et van de Walle, 2016),²⁵ en Indonésie (World Bank, 2012), au Bangladesh (Sharif, 2009), en l'Inde et au Mexique (Schreiner 2006b et 2005a), au Sri Lanka (Narayan et Yoshida, 2005), et en Jamaïque (Grosh et Baker, 1995). En général, la segmentation pourrait améliorer la précision de l'estimation des taux de pauvreté (Schreiner, à paraître ; Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009), mais il peut accroître aussi le risque de surapprentissage (Haslett, 2012).

²⁵ Les neuf pays sont Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Malawi, Mali, Niger, Nigeria, Tanzanie, et Ouganda. En moyenne, à travers ces neuf pays, quand on cible les personnes ayant des *scores* inférieurs au premier quintile de *scores* ou aux deux premiers quintiles de *scores* et quand 20 ou 40 pour cent des personnes sont pauvres, la segmentation en zone urbaine/rurale fait augmenter le nombre de pauvres correctement ciblés d'environ 1 pour 200 ou 1 pour 400 personnes pauvres (Schreiner, 2017c).

4. Directives pratiques d'utilisation de la grille

Le défi principal de la conception d'une grille n'est pas de maximiser l'efficacité statistique mais plutôt d'améliorer les chances qu'elle soit adoptée et utilisée (Schreiner, 2005b). L'échec des projets des grilles ne relève pas d'habitude du fait que les grilles soient statistiquement non précises mais plutôt de la faillite de l'organisme dans la prise des décisions nécessaires à la bonne intégration de la grille dans son processus/environnement de travail, et à la formation et à la motivation des agents (Schreiner, 2002). Après tout, la plupart des grilles élaborées avec un soin raisonnable ont une efficacité de ciblage/pouvoir prédictif similaire du fait du phénomène empirique connu sous le nom de « *flat maximum* » (Caire et Schreiner, 2012 ; Hand, 2006 ; Baesens *et al.*, 2003 ; Lovie et Lovie, 1986 ; Kolesar et Showers, 1985 ; Stillwell, Barron, et Edwards, 1983 ; Dawes, 1979 ; Wainer, 1976 ; Myers et Forgy, 1963). Les entraves à l'adoption d'une grille par les utilisateurs sont moins liées aux techniques statistiques utilisées mais beaucoup plus aux hommes, c'est-à-dire que les entraves ne sont pas liées à l'exactitude statistique mais plutôt à la gestion du changement organisationnel induit par l'introduction de ladite grille dans les processus/procédures de l'organisme. Il est bien plus facile d'obtenir une efficacité adéquate d'une grille que de garantir son adoption.

La présente grille est conçue de manière à favoriser sa compréhension par les utilisateurs et à gagner leur confiance afin qu'ils l'adoptent sans y être contraints et l'utilisent convenablement. Evidemment, la précision de la grille importe, mais elle doit être balancée avec le coût, l'usage facile, et une apparence/présentation qui force crédibilité. Les organismes sont plus susceptibles de collecter les données, calculer les *scores*, et s'intéresser aux résultats si, de leur point de vue, l'usage de la grille n'exige pas beaucoup d'efforts supplémentaires, n'intègre pas des formules compliquées, et si l'ensemble du processus leur semble être logique.

C'est pour cela que la grille tient sur une page. Le processus de construction, les indicateurs, et les notes sont simples et transparents. Les calculs/techniques compliqués sont minimisés de façon que les non-spécialistes puissent calculer les *scores* à la main et sur le terrain. En effet la grille comprend :

- Seulement 10 indicateurs
- Uniquement des modalités catégorielles
- Uniquement des notes simples (nombres entiers naturels et pas d'autres fonctions arithmétiques en dehors de l'addition)

La grille (avec sa « Feuille de Travail ») est prête à l'emploi. Elle peut être déjà photocopiée et distribuée aux agents enquêteurs pour utilisation.

Les agents enquêteurs en utilisant la grille du Bénin doivent :

- Mentionner l'identifiant de l'entrevue, la date d'entrevue, le code pays (« BEN »), le code de la grille (« 002 ») et le poids d'échantillonnage assigné au ménage du participant dans le plan d'échantillonnage par l'organisation (si c'est connu)
- Mentionner le nom et l'identifiant du participant (qui peut être différent de celui de l'enquêté), le nom et l'identifiant de l'agent de terrain (qui n'est pas nécessairement celui de l'agent enquêteur) qui gère la relation de l'organisation avec le participant, et le nom et l'identifiant du point de service de l'organisation dont est rattaché le participant
- Enregistrer sur la « Feuille de Travail » les prénoms (ou sobriquets), l'âge, et leur statut de travailleur
- Enregistrer l'effectif des membres du ménage à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : » en se basant sur la « Feuille de Travail »
- Encercler la réponse appropriée au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? ») en se basant sur la « Feuille de Travail »
- En se basant sur les enregistrements de la « Feuille de Travail », encercler la réponse appropriée pour le deuxième indicateur de la grille (« Combien des membres du ménage âgés de 6 ans ou plus ont-ils travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ? »)
- Pour le troisième indicateur (« Principal matériau du sol ? (Enregistrez l'observation.) »), essayer de déterminer la réponse appropriée vous-même en observant le sol. Si la réponse obtenue par votre observation n'est pas claire, alors posez la question à l'enquêté
- Pour le quatrième indicateur (« Principal matériau des murs extérieurs ? (Enregistrez l'observation.) »), essayer de déterminer la réponse appropriée vous-même en observant des murs extérieurs. Si la réponse obtenue par votre observation n'est pas claire, alors posez la question à l'enquêté
- Lire chacune des questions restantes de la grille une à la suite de l'autre
- Encercler les réponses appropriées et les notes correspondantes, et transcrire les notes dans la colonne à l'extrême droite de la grille
- Additionner les notes pour obtenir le *score*
- Mettre en application la règle de ciblage (s'il en existe) en se basant sur le *score*
- Transmettre la grille ainsi renseignée à l'équipe de pilotage pour l'enregistrement ou la saisie des données et leur analyse

Les agents enquêteurs doivent être bien formés étant entendu que la qualité des *produits* (estimations des taux de pauvreté) dépend de celle des *intrants* (données collectées). Si c'est les organismes ou les agents de terrain qui recueillent eux-mêmes les

données, et s'ils croient qu'ils ont un intérêt à manipuler le taux de pauvreté (par exemple, s'ils sont récompensés ou espèrent des aides extérieures pour avoir présenté un taux de pauvreté élevé), il est impérieux de procéder à un contrôle continu de la qualité des données. Ce contrôle passe par une révision systématique des données fournies, des descentes inopinées sur le terrain, et des audits par échantillonnage aléatoire (c'est-à-dire, tirer de façon aléatoire des grilles remplies et procéder à la vérification des informations sur le terrain, Matul et Kline, 2003).²⁶ IRIS Center (2007a) et Toohig (2008) sont de bons guides pratiques pour l'élaboration du budget, la formation des agents enquêteurs et superviseurs, la logistique à déployer, l'échantillonnage, l'art d'enquêter, le pilotage, la collecte des données, et le contrôle de qualité de la collecte. Schreiner (2014a) explique comment calculer les estimations et les analyser.

En particulier, bien que la collecte des données relatives aux indicateurs de la grille soit relativement facile comparativement à celle d'autres outils d'évaluation de la pauvreté, elle reste absolument difficile. Une formation sur les définitions des termes et concepts de la grille est indispensable, et les agents enquêteurs devront scrupuleusement

²⁶ Si un organisme veut dissimuler les notes associées à chaque indicateur aux agents enquêteurs et aux enquêtés, alors il peut leur donner une version de la grille sans notes. Ainsi les notes seront appliquées aux réponses au siège après la collecte pour calculer les *scores*. Même si les notes sont dissimulées, les agents enquêteurs et les enquêtés peuvent utiliser leur bon sens pour deviner à quel point les modalités de réponses sont associées à la pauvreté. Schreiner (2012b) soutient que la dissimulation des notes en Colombie (Camacho and Conover, 2011) n'a pas empêché pour autant les fraudes et dans tous les cas, les fraudes au niveau de l'équipe du siège étaient plus préjudiciables que celles orchestrées sur le terrain par les agents enquêteurs et les enquêtés.

étudier et suivre les directives du « Guide d'Entrevue » fourni à la suite de la section « Bibliographie » du présent papier, puisque ce « Guide »—aussi bien que la « Feuille de Travail »—font partie intégrante de la grille.²⁷

Au Nigéria par exemple, une étude (Onwujekwe, Hanson, et Fox-Rushby, 2006) a révélé de toute évidence qu'il est possible qu'il y ait de faibles corrélations entre les données collectées par deux enquêteurs chez un même ménage dans la même journée et de faibles corrélations *test-retest* (données collectées deux fois chez un même ménage par le même enquêteur à deux dates différentes) des indicateurs apparemment irréfutables telle que la possession d'une automobile. Par contre, Grosh et Baker (1995) suggèrent qu'une sous-évaluation prononcée des actifs n'affecte pas le ciblage. A la première étape de sélection des bénéficiaires d'un programme d'aide aux ménages ruraux au Mexique, Martinelli et Parker (2007, pp. 24–25) ont relevé qu' « une sous-évaluation [de la possession d'un actif] est très répandue mais n'a pas grand effet, excepté pour quelques biens. . . [et] une sur-évaluation est courante pour quelques biens ». Enfin, comme c'est le cas à la deuxième étape du processus de ciblage du programme susvisé en Mexique, la plupart des fausses déclarations permises par l'auto-évaluation peuvent être corrigées (ou prévenues) par des agents de terrains qui rendent visite au

²⁷ Ces directives sont les seules que les organismes doivent fournir aux agents enquêteurs. Les réponses à toutes autres questions/difficultés d'interprétation devront être laissées au jugement des agents enquêteurs et des enquêtés en respect de la logique suivie par l'INSAE du Bénin lors de la phase de collecte des données de l'EMICoV de 2015.

domicile des participants du programme. Cette procédure est recommandée aux organismes de lutte contre la pauvreté au Bénin.

Pour ce qui concerne l'implémentation et la conception de l'échantillonnage, l'organisme devra tenir compte des paramètres suivants :

- Qui est ce qui administrera la grille ?
- Où les interviews s'effectueront ?
- Comment seront enregistrés les réponses et les *scores* ?
- Quels sont les participants au programme qui seront interviewés ?
- Combien de participants au programme seront interviewés ?
- Combien de fois les participants au programme seront interviewés ?
- La grille sera-t-elle appliquée plus d'une fois ?
- Les mêmes participants seront-ils interviewés plus d'une fois ?

En général, l'échantillonnage devrait découler des objectifs poursuivis par l'organisme en appliquant la grille, des questionnements à répondre, et du budget. Le principal objectif devrait être de s'assurer que l'échantillon est représentatif d'une population bien définie et que l'usage de la grille permettra à l'organisation de s'informer sur une question qui lui est importante.

Les non spécialistes qui administrent la grille sur le terrain aux ménages des participants de l'organisation peuvent être :

- Des employés de l'organisation
- De tierces personnes

Il y a une seule manière correcte et indiquée de faire les interviews : ils devront être effectués face à face par un agent enquêteur formé pour suivre le « Guide d'Entrevue », et dans le logement du ménage échantillonné. C'est comme cela que

l'INSAE du Bénin avait conduit les interviews au cours de l'EMICoV de 2015, et cette méthode a produit les données les plus précises et par conséquent les meilleures estimations de taux de pauvreté. Naturellement, il est possible de conduire les interviews d'une autre façon telle que :

- En se passant des agents enquêteurs (par exemple, les répondants remplissent eux-mêmes une grille en papier, ou remplissent un questionnaire web, ou répondent aux questions envoyées via e-mail, message texte, ou un système de réponse vocale automatique)
- Hors du logement (par exemple, à un point de service de l'organisation ou dans un lieu public)
- Pas face à face (par exemple, un agent enquêteur qui conduit une interview par téléphone)

Bien que de telles méthodes non indiquées puissent réduire les coûts de la collecte d'information, elles affectent aussi les réponses (Schreiner, 2015a) et par conséquent diminuent la précision des estimations de la grille. Par conséquent, les interviews conduites dans le logement par un agent enquêteur formé sont recommandés ; les méthodes non indiquées ne sont pas recommandées.

Dans certains contextes—comme quand les agents de terrain de l'organisation ne visitent pas déjà du tout périodiquement les participants au domicile—l'organisation pourrait juger que le fait que les approches non indiquées soient peu coûteuses compense assez le fait que les estimations soient moins précises. Le bien-fondé des méthodes non indiquées dépend des facteurs spécifiques du contexte qui devront être jugés par les organisations elles-mêmes. Pour décider sagement, les organisations qui sont en train de considérer les méthodes non indiquées doivent tester à quel degré les

réponses diffèrent lorsqu'elles appliquent une méthode non indiquée versus un agent enquêteur formé qui se rend au domicile du répondant.

Les réponses, les notes, les *scores*, et les probabilités de pauvreté peuvent être consignés sur :

- Papier sur le terrain et enregistrés au niveau d'un service
- Papier sur le terrain et saisis dans une base de données ou un tableur au siège
- Un appareil électronique portatif sur le terrain et transférés ensuite dans une base de données²⁸

Etant donné la population des participants concernés par l'objet de l'enquête, les individus à interviewer peuvent être :

- Tous les individus concernés (recensement)
- Un échantillon représentatif de tous les participants concernés
- Tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés
- Un échantillon représentatif de tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés

S'il n'est pas déterminé pas d'autres facteurs, le nombre de participants à être notés peut être obtenu par le biais de formules (présentées plus loin) de détermination de la taille d'échantillon afin d'atteindre un niveau de confiance et un intervalle de confiance souhaités. Cependant, pour étudier utilement des questions d'importance pour l'organisation, l'accent devrait être moins mis sur l'interview d'un échantillon de taille assez large afin d'atteindre un certain niveau de signification statistique arbitraire, mais

²⁸ Les auteurs de ce papier peuvent appuyer les organisations qui veulent une aide pour mettre au point un système de collecte de données via des appareils électroniques portables sur le terrain ou qui capte les données dans une base de données une fois que les papiers remplis sont ramenés du terrain. Un support est disponible également pour l'automatisation des calculs des estimations et pour générer les rapports/états basiques.

beaucoup plus sur l'obtention d'un échantillon représentatif d'une population bien définie qui est pertinent pour les problèmes qui importent à l'organisation.

La fréquence d'administration de la grille peut être :

- Ponctuelle, en tant qu'un projet exceptionnel (excluant toute estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Une fois tous les trois ans (ou à toutes périodes fixes ou variables, permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Chaque fois que l'agent enquêteur rend visite aux participants à leur domicile pour une raison faisant partie de leur travail quotidien (permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)

Si la grille doit être appliquée plus d'une fois afin d'évaluer les variations annuelles de taux de pauvreté, alors elle peut s'appliquer :

- A des groupes de participants différents de la même population
- A un groupe fixe de participants dans le temps

Un exemple de ces séries de choix à faire pour l'utilisation d'une grille est illustré par BRAC et ASA, deux organismes de microfinance du Bangladesh (avec environ 7 millions de clients chacun) qui avaient manifesté leur désir d'appliquer la grille du Bangladesh (Schreiner, 2013a) sur un échantillon de 25 000 clients. Leur conception est que tous les responsables des prêts dans un échantillon aléatoire des succursales devront noter tous les participants chaque fois qu'ils visitent un participant à son domicile (à peu près une fois l'an). Cette application de la grille est, en effet, considérée comme étant un élément des diligences habituelles effectuées avant le déboursement du crédit. Les réponses sont enregistrées sur feuille et sur le terrain par les agents de crédit avant d'être envoyées au siège pour être saisies dans une base de données et converties en probabilités de pauvreté.

5. Estimation des probabilités de pauvreté des ménages

La somme des notes de la grille pour un ménage est appelée le *score*. Pour le Bénin, les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Quand bien même les *scores* élevés indiquent une probabilité moindre d'être pauvre, les *scores* ne sont en eux-mêmes que des unités relatives. Par exemple, le fait de doubler le *score* d'un ménage diminue la probabilité que ce ménage soit en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, mais n'implique pas que sa probabilité de pauvreté ait diminué de moitié.

Pour obtenir des unités absolues, les *scores* sont convertis en *probabilités de pauvreté*, c'est-à-dire les probabilités d'être en dessous du seuil de pauvreté. Ceci est fait par l'intermédiaire des tableaux simples de correspondance qu'il faut consulter. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, les *scores* de 27 à 28 correspondent à une probabilité de pauvreté de 42,5 pour cent, et ceux de 25 à 26 correspondent à une probabilité de pauvreté de 43,3 pour cent (Tableau 3).

La probabilité de pauvreté correspondant à un *score* varie suivant le seuil de pauvreté considéré. Par exemple, les *scores* de 27 à 28 correspondent à une probabilité de pauvreté de 42,5 pour cent pour 100% du seuil national, mais à 48,5 pour cent pour le seuil de \$1,90/jour PPA 2011.²⁹

²⁹ Commencant par le Tableau 3, la plupart des tableaux sont présentées en 17 versions, une relative à chaque seuil de pauvreté. Pour les maintenir dans un ordre, elles ont été groupées par seuil de pauvreté. Les tableaux uniques qui concernent tous les seuils de pauvreté sont disposés avec le premier groupe de tableaux relatifs au 100% du seuil national de pauvreté.

5.1 Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

Chaque *score* est lié (étalonné) à une probabilité de pauvreté qui est définie comme la proportion des ménages de l'échantillon d'étalonnage ayant enregistré ce *score* et qui ont une dépense de consommation par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

En prenant l'exemple du 100% du seuil national (Tableau 4), 8 052 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage possèdent un *score* de 27 à 28, et 3 422 ménages (normalisé) parmi eux sont en dessous du seuil de pauvreté. La probabilité de pauvreté estimée correspondant à un *score* de 27 à 28 est alors 42,5 pour cent puisque $3\,422 \div 8\,052 = 42,5$ pour cent.

En considérant 100% du seuil national et la tranche de *score* de 25 à 26, 6 571 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage sont dans cette tranche, et parmi eux 2 845 (normalisé) sont en dessous du seuil (Tableau 4). Par conséquent, la probabilité de pauvreté correspondant à la tranche de *score* de 25 à 26 est $2\,845 \div 6\,571 = 43,3$ pour cent.

La même méthode a été utilisée pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté estimées pour tous les seuils de pauvreté.³⁰

³⁰ Pour garantir que les probabilités de pauvreté ne croissent jamais lorsque les *scores* augmentent, une moyenne des probabilités de pauvreté à travers des paires de *scores* adjacents peut être itérativement faite avant de constituer les tranches de *scores*. Cela préserve la grille des biais statistiques tout en épargnant aux utilisateurs les frustrations nées de la possibilité que des *scores* plus élevés soient associés à des probabilités de pauvreté plus élevées ; ceci étant dû malencontreusement à une variation d'échantillonnage des tranches de *scores* de quelques ménages.

Bien que la grille soit conçue en faisant appel en partie au jugement en fonction des critères non statistiques, la méthode de conversion conduit à des probabilités de pauvreté objectives ; c'est-à-dire qu'elles sont obtenues à partir des seuils de pauvreté monétaires et des données d'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Les probabilités de pauvreté calibrées seraient objectives même si le processus de sélection des indicateurs et des notes n'était aucunement fondé sur des données. En fait, des grilles objectives et de précisions éprouvées ont souvent été construites sur jugement d'expert pour la sélection des indicateurs et pour l'assignation des notes aux réponses (Fuller, 2006 ; Caire, 2004 ; Schreiner *et al.*, 2014). Bien entendu, la présente grille est fondée sur des données et le jugement. Le fait que ce document reconnaît que certains choix intervenant dans la réalisation de la grille—comme dans n'importe quelle analyse statistique—sont faits par le biais du jugement n'enlève en aucune manière l'objectivité des probabilités de pauvreté, puisqu'elle dépend de l'utilisation des données pour la conversion des *scores* en probabilités et non de l'utilisation des données—et rien que les données—pour la construction de la grille.

Bien que les notes qui se trouvent sur la grille du Bénin soient la transformation des coefficients issus de la régression logistique, les *scores* (non transformés) n'ont pas été convertis en probabilités de pauvreté par le biais de la formule du *Logit* qui s'écrit : $2,718281828^{score} \times (1 + 2,718281828^{score})^{-1}$. Ceci s'explique par le fait que la formule du Logit est exotérique et difficile à calculer manuellement. Les non spécialistes trouvent beaucoup plus intuitif que la probabilité de pauvreté soit définie comme la proportion

des ménages de la population des ménages ayant enregistré un *score* donné qui sont en dessous du seuil de pauvreté. De cette façon, la conversion des *scores* en probabilités de pauvreté n'exige aucun calcul arithmétique mais juste une simple lecture d'un tableau de correspondance. Cette approche de conversion peut aussi améliorer la précision, surtout avec des échantillons de grandes tailles.

5.2 Précision des estimations des probabilités de pauvreté des ménages

Tant que les relations entre les indicateurs et la pauvreté ne change pas dans le temps, et tant que la grille est appliquée à des ménages représentatifs de la même population de ménages à partir de laquelle elle a été construite, le procédé de conversion utilisé ici fournira des estimations non biaisées des probabilités de pauvreté. Une *estimation non biaisée* signifie qu'en prenant une série d'échantillons de la population mère, la moyenne des probabilités de pauvreté estimées de la série d'échantillons correspondrait à la probabilité de pauvreté réelle de la population mère. Sous les hypothèses présentées ci-dessus, la grille permet aussi d'obtenir des estimations non biaisées des taux de pauvreté à une date donnée, de même que des estimations non biaisées des variations annuelles de taux de pauvreté entre deux dates.³¹

Naturellement, les relations entre les indicateurs et la pauvreté varient dans une certaine mesure inconnue au cours du temps et à travers les sous-populations du Bénin.

³¹ Ceci est énoncé parce que ces taux de pauvreté estimés des populations sont des fonctions linéaires des estimations sans biais des probabilités de pauvreté des ménages.

Par conséquent, les estimations issues de la grille seront, d'une manière générale, erronées lorsqu'elle est appliquée après juin 2015 (mois de fin des travaux de collecte de l'EMICoV de 2015) ou qu'elle est appliquée sur des sous-populations non représentatives de la population du Bénin.

A quel degré les estimations de probabilités de pauvreté des ménages sont-elles précises, lorsqu'on fait l'hypothèse que les relations entre les indicateurs et la pauvreté demeurent inchangées à travers le temps et que l'échantillon choisi est représentatif de la population Béninoise ? Pour obtenir une estimation de la précision des probabilités de pauvreté des ménages, la grille est appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation tiré de l'EMICoV de 2015. L'échantillonnage par *bootstrap* implique :

- Appliquer la grille à chaque ménage de l'échantillon de validation
- Constituer un échantillon *bootstrap* par tirage avec remise (« *with replacement* ») des ménages de l'échantillon de validation
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*, c'est-à-dire, la proportion des ménages ayant enregistré ce *score* et dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté
- Enregistrer pour chaque tranche de *score* l'écart entre la probabilité de pauvreté estimée (Tableau 3) et la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*
- Reprendre les trois précédentes étapes 1 000 fois
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, l'écart moyen entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées à travers les 1 000 échantillons *bootstrap*
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, les intervalles contenant les 900, 950 et 990 écarts centraux entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées

Pour chaque tranche de *scores* et $n = 16\ 384$, le Tableau 5 présente les écarts moyens entre les probabilités estimées de pauvreté et les probabilités observées de pauvreté aussi bien que les intervalles de confiance de ces écarts.

Pour 100% du seuil national, la probabilité moyenne de pauvreté à travers les échantillons *bootstrap* pour les *scores* de 27 à 28 (42,5 pour cent, Tableau 3) obtenu à partir de l'échantillon de validation tiré de l'EMICoV de 2015 est inférieure de 10,2 points de pourcentage par rapport à la valeur observée. Pour les *scores* de 25 à 26, la valeur estimée de la probabilité moyenne de pauvreté est supérieure de 7,3 points de pourcentage par rapport à la valeur observée.³²

L'intervalle de confiance à 90 pour cent des écarts relatifs aux *scores* de 27 à 28 est $\pm 6,7$ points de pourcentage (100% du seuil national, Tableau 5). Ceci signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstrap*, l'écart moyen entre la valeur estimée et la valeur observée est entre $-16,9$ et $-3,5$ points de pourcentage (puisque $-10,2 - 6,7 = -16,9$ et $-10,2 + 6,7 = -3,5$). Dans 950 des 1 000 échantillons *bootstrap* (95 pour cent), l'intervalle de confiance de l'écart est $-10,2 \pm 6,9$ points de pourcentage, et dans 990 des 1 000 échantillons *bootstrap* (99 pour cent), l'intervalle de confiance est $-10,2 \pm 7,4$ points de pourcentage.

Plusieurs des écarts absolus entre les probabilités estimées et les probabilités observées pour 100% du seuil national affichés dans le Tableau 5 sont grands. Ceci est dû en partie par le fait que l'EMICoV de 2015 a ajusté les seuils de pauvreté par rapport aux différences de coût de la vie à travers un nombre particulièrement élevé

³² Ces écarts ne sont pas nuls malgré le caractère sans biais de l'estimateur parce que la grille est construite sur un échantillon unique. Les écarts moyens pour chaque *score* seraient nuls si les échantillons étaient tirés de nouveau de la population et subdivisés par la suite en sous-échantillons avant la construction de la grille et l'étalonnage des *scores* aux probabilités de pauvreté.

(144) de très petites zones communales. Ces écarts absolus entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté observées peuvent aussi s'expliquer par l'obsolescence du panier de biens qui est basé sur les habitudes de consommation de 1989. Les écarts s'expliquent aussi en partie par le fait que l'échantillon de validation est un échantillon unique qui—à cause de la variation d'échantillonnage—diffère en distribution des sous échantillons de construction et d'étalonnage et de la population du Bénin. Cependant, pour le ciblage, ce qui est important c'est l'écart au niveau de la plage des *scores* situés juste au-dessus et ceux juste en dessous du point de coupure de ciblage. Ce fait atténue les effets de biais et de variation de l'échantillonnage sur le ciblage (Friedman, 1997). La section 8 ci-dessous présente de façon détaillée la précision du ciblage.

De plus, si les estimations des taux de pauvreté des populations de ménages devraient être bien exactes, alors les erreurs sur les probabilités de pauvreté des différents ménages devront largement s'équilibrer. Comme présenté dans la section suivante, c'est généralement le cas des échantillons représentatifs de la population nationale en 2015, bien qu'il le soit moins bien dans le cas des échantillons tirés des sous échantillons de la population nationale ou dans une autre période de temps.

Une autre source des écarts entre les valeurs estimées et observées des probabilités de pauvreté est le surapprentissage (« *overfitting* »). La présente grille est sans biais, mais elle peut être sujette au phénomène du surapprentissage quand elle sera appliquée après la fin des travaux de collecte de données de l'EMICoV en juin 2015.

Cela signifie qu'elle peut être si bien ajustée aux données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'EMICoV de 2015 qu'elle capture non seulement certaines tendances réelles mais aussi certaines tendances aléatoires qui, dues à la variation d'échantillonnage, n'apparaissent seulement que dans les données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'EMICoV de 2015 mais pas dans l'ensemble de la population Béninoise. Ou simplement la grille peut être sujette au phénomène du surapprentissage parce qu'elle est fortement sensible aux variations à travers le temps des relations entre les indicateurs et la pauvreté ou quand elle est appliquée à des échantillons non représentatifs de la population nationale.

Ce phénomène peut être minimisé en simplifiant la grille, en ne s'appuyant pas uniquement sur les données, et en considérant aussi la théorie, les expériences, et le jugement (le bon sens). Bien entendu, la grille présentée ici a pris en compte tous ces critères. La combinaison de plusieurs grilles peut aussi réduire le surapprentissage, mais cela ajoute plus de complexité.

Toutefois, la majeure partie des erreurs au niveau des probabilités de pauvreté des différents ménages s'équilibrent lorsqu'on procède aux estimations de taux de pauvreté pour des échantillons représentatifs de la population nationale (confer les deux sections suivantes). De plus, certains écarts dans les estimations de variation de pauvreté à travers le temps ont des sources non liées à la grille, tels que les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté, les variations d'échantillonnage, les variations au niveau des seuils de pauvreté, le changement dans

le temps de la qualité des données, et les imperfections dans les ajustements de prix par rapport au temps et aux zones géographiques. Ces facteurs ne peuvent être maîtrisés qu'en améliorant la disponibilité, la fréquence, la quantité, et la qualité des données des enquêtes nationales sur la consommation (ce qui échappe à cette grille) ou en réduisant le surapprentissage (ce qui n'apporte que des bénéfices limités, vu la simplicité de la grille).

6. Estimations du taux de pauvreté à une date

Le taux de pauvreté estimé d'une population à une date est la moyenne des probabilités de pauvreté estimées des différents ménages d'un échantillon représentatif de la population.

Supposons qu'un programme enquête un échantillon de trois ménages le 1^{er} janvier 2019 avec les notes respectifs de 20, 30, et 40, correspondant aux probabilités de pauvreté de 55,3 pour cent, 42,5 pour cent, et 29,6 pour cent (100% du seuil national, Tableau 3). Le taux de pauvreté estimé de cette population de ménages est la probabilité de pauvreté moyenne des ménages $(55,3 + 42,5 + 29,6) \div 3 = 42,5$ pour cent.³³

Attention : le taux de pauvreté d'une population n'est pas la probabilité de pauvreté correspondant au *score* moyen d'un échantillon de cette population. Ici, le *score* moyen est 30 et correspond à une probabilité de pauvreté de 42,5 pour cent. Dans cet exemple, il apparaît que 42,5 pour cent représente aussi la moyenne des trois différentes probabilités de pauvreté associées respectivement aux trois *scores* individuels. Mais cela est une pure coïncidence étant donné qu'en général ces deux chiffres sont différents. Contrairement aux probabilités de pauvreté, les *scores* ont un caractère ordinal, comme les lettres de l'alphabet ou les couleurs dans le spectre

³³ Cet exemple suppose un échantillonnage aléatoire simple (ou un recensement) et une analyse au niveau ménage. Ainsi le poids de chaque ménage est supposé égal à un (1). Les poids pourraient être différents par ménage si on considérait l'échantillonnage stratifié ou—comme indiqué à la Section 2—si l'analyse était au niveau individu ou participant.

lumineux. Les *scores* n'étant pas des nombres cardinaux, alors ils ne peuvent pas être additionnés, et leurs moyennes à travers les ménages ne peuvent pas être calculées.

Seulement trois opérations sont possibles avec les *scores* : conversion en probabilités de pauvreté, analyse de distribution (Schreiner 2012b), ou comparaison avec un point de coupure de segmentation. Il existe quelques contextes dans lesquels l'analyse des *scores* est appropriée, mais en général, si on ne s'y connaît pas vraiment, il vaudra mieux utiliser les probabilités de pauvreté plutôt que les *scores*.

Les *scores* de la grille sont convertis en probabilités de pauvreté pour chacun des 17 seuils de pauvreté en utilisant les données de l'EMICoV de 2015. Le processus de conversion des *scores* en probabilités de pauvreté est exactement le même pour tous les seuils de pauvreté. Mais pour les utilisateurs, ce qui fait seule la différence entre deux seuils de pauvreté est le tableau de conversion qui est spécifique à chaque seuil de pauvreté.

6.1 Précision des taux de pauvreté estimés

En appliquant la grille du Bénin à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16$ 384 de l'échantillon de validation et en considérant 100% du seuil national de pauvreté, l'erreur (l'écart moyen entre les taux de pauvreté estimés et les taux de pauvreté observés lors de l'EMICoV de 2015) à un point du temps est de $-2,7$ points de pourcentage (Tableau 7 qui résume les chiffres du Tableau 6 relatifs à chacun des 17 seuils de pauvreté). L'erreur absolue maximum à travers les 17 seuils de pauvreté est de

4,7 points de pourcentage, tandis que la moyenne des valeurs absolues des erreurs des 17 seuils de pauvreté avoisine 2,9 points de pourcentage. Une partie de ces écarts est due à la variation d'échantillonnage découlant de la division de l'EMICoV de 2015 en sous échantillons.

Lorsqu'on estime le taux de pauvreté à une date donnée pour un seuil de pauvreté donné, l'erreur rapportée au Tableau 7 devrait être soustraite de la probabilité moyenne de pauvreté pour rendre l'estimation sans biais/correcte. En considérant la grille du Bénin avec 100% du seuil national et l'échantillon de validation, l'erreur est de -2,7 points de pourcentage. Ainsi l'estimation sans biais/correcte du taux de pauvreté au sein de ces trois ménages visés ci-dessus est $42,5 - (-2,7) = 45,2$ pour cent.

L'intervalle de confiance à 90 pour cent du taux de pauvreté estimé d'une population de taille $n = 16\ 384$ est de $\pm 0,9$ point de pourcentage ou moins pour tous les seuils de pauvreté (Tableau 7). Ce qui signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstraps* de cette taille, la différence absolue entre l'estimation (après correction de l'erreur moyenne connue) et la valeur observée est inférieure ou égale à 0,9 point de pourcentage.

Par exemple, en considérant la grille et 100% du seuil national de pauvreté, et en supposant que la probabilité moyenne (avec biais/sans correction) de pauvreté dans un échantillon de taille $n = 16\ 384$ soit 42,5 pour cent, alors on s'attendrait que 90 pour cent des échantillons de taille $n = 16\ 384$ fournissent des estimations des taux de pauvreté qui tombent dans l'intervalle $42,5 - (-2,7) - 0,9 = 44,3$ pour cent à $42,5 - (-$

$2,7) + 0,9 = 46,1$ pour cent, et la valeur observée la plus probable étant au centre de cet intervalle, soit $42,5 - (-2,7) = 45,2$ pour cent. Ceci s'explique par le fait que l'estimation originelle (biaisée/incorrecte) est de 42,5 pour cent, l'erreur moyenne (biais) se chiffre à $-2,7$ points de pourcentage, et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation et pour cette taille d'échantillon est de $\pm 0,9$ point de pourcentage (Tableau 7).

6.2 Formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés

Quelle est la précision des estimations de taux de pauvreté ? Etant donné que ces estimations de taux de pauvreté sont des valeurs moyennes, elles obéissent à une distribution Normal (avec des échantillons « de tailles grandes ») et peuvent être caractérisées par leurs erreurs (écarts moyens par rapport aux valeurs observées) accompagnés de leurs écarts-types estimés (précision).

Schreiner (2008) a proposé une approche pour la détermination de la formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés indirectement via un outil d'évaluation de la pauvreté. Cette approche commence avec la formule standard de Cochran (1977) : $\pm c = \pm z \cdot \sigma$, qui établit—dans le cas de l'approche directe d'estimation d'une proportion—l'intervalle de confiance comme une fonction de l'écart-type, avec :

$\pm c$, l'intervalle de confiance en terme de proportion
 (par exemple : 0,02 pour ± 2 points de pourcentage),

z , un paramètre obtenu à partir de la distribution Normal, qui vaut :

$$\begin{cases} 1,04 \text{ pour les intervalles de confiance à } 70 \text{ pour cent} \\ 1,28 \text{ pour les intervalles de confiance à } 80 \text{ pour cent,} \\ 1,64 \text{ pour les intervalles de confiance à } 90 \text{ pour cent} \end{cases}$$

σ , l'écart-type du taux de pauvreté estimé, soit $\sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \phi$,

\hat{p} , la proportion des ménages de l'échantillon
 qui sont en-dessous du seuil de pauvreté,

ϕ , le facteur d'exhaustivité de la population $\sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$,

N , la taille de la population, et

n , la taille de l'échantillon.

Par exemple, l'EMICoV de 2015 du Bénin a fourni une estimation par l'approche de mesure directe du taux de pauvreté base ménage relatif à 100% du seuil national de pauvreté qui vaut $\hat{p} = 33,0$ pour cent (Tableau 1).³⁴ Si cette estimation venait d'un échantillon de taille $n = 16\ 384$ tiré d'une population de taille $N = 2\ 137\ 567$ ménages (une estimation de l'effectif total des ménages au Bénin en 2015 selon les poids d'échantillonnage de l'EMICoV), alors le facteur d'exhaustivité serait $\phi =$

$$\sqrt{\frac{2\ 137\ 567 - 16\ 384}{2\ 137\ 567 - 1}} = 0,9961, \text{ qui est proche de } \Phi = 1. \text{ Si le niveau de confiance}$$

souhaité est 90 pour cent ($z = 1,64$), alors l'intervalle de confiance c est :

$$\pm z \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}} = \pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,330 \cdot (1 - 0,330)}{16\ 384}} \cdot \sqrt{\frac{2\ 137\ 567 - 16\ 384}{2\ 137\ 567 - 1}} = \pm 0,600$$

point de pourcentage. (Si ϕ est considéré égal à 1, alors l'intervalle de confiance est $\pm 0,602$ point de pourcentage.)

Cependant, les outils d'évaluation de la pauvreté ne sont pas des approches directes de mesure de la pauvreté, et, par conséquent, cette formule n'est pas applicable. Pour déterminer une formule applicable à la grille, il faudra examiner le Tableau 6 qui reporte les intervalles de confiance empiriques $\pm c$ des erreurs des estimations de la grille appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de tailles variées, tirés de l'échantillon de validation. Par exemple, pour un échantillon de taille $n = 16\ 384$ tiré de l'échantillon de

³⁴ L'analyse faite ici ne prend pas en compte le fait que les estimations de taux de pauvreté à partir de l'EMICoV sont elles aussi basées sur des échantillons de la population. Ainsi elles possèdent déjà leur propre erreur d'échantillonnage.

validation et considérant 100% du seuil national, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 0,757$ point de pourcentage.³⁵

Par conséquent, l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la grille du Bénin pour un échantillon de taille $n = 16\ 384$ est $\pm 0,757$ point de pourcentage, alors qu'il est de $\pm 0,600$ point de pourcentage pour l'approche de mesure directe. Le ratio de ces deux valeurs donne $0,757 \div 0,600 = 1,26$.

Considérons maintenant le même exercice mais pour un échantillon de taille $n = 8\ 192$. L'intervalle de confiance sous l'approche directe et pour le seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation est :

$$\pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,330 \cdot (1 - 0,330)}{8\ 192}} \cdot \sqrt{\frac{2\ 137\ 567 - 8\ 192}{2\ 137\ 567 - 1}} = \pm 0,850 \text{ point de pourcentage.}$$

L'intervalle de confiance empirique sous la grille du Bénin (Tableau 6) est de $\pm 1,086$ point de pourcentage. Par conséquent pour $n = 8\ 192$, le ratio de ces deux valeurs est $1,086 \div 0,850 = 1,28$.

Ce ratio de 1,28 obtenu pour $n = 8\ 192$ est presque le même que le ratio de 1,26 obtenu pour $n = 16\ 384$. Dans l'ensemble des échantillons de taille supérieure ou égale à $n = 256$, la moyenne de ce ratio dans l'échantillon de validation se révèle être 1,27, ce qui implique que l'intervalle de confiance de la grille du Bénin en considérant 100% du seuil national de pauvreté et pour une taille d'échantillon donnée est plus large d'environ 27 pour cent que l'intervalle de confiance de l'approche directe via l'EMICoV de 2015. Ce ratio de 1,27 apparaît dans le Tableau 7 comme le « facteur α de

³⁵ Du fait de l'arrondi, le Tableau 6 affiche 0,8, au lieu de 0,757.

précision », puisque si $\alpha = 1,27$, alors la formule d'approximation de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la grille en fonction de l'écart type σ est $\pm c = \pm z \cdot \alpha \cdot \sigma$. Cela implique que la formule d'approximation de l'écart type des estimations de taux de pauvreté via

$$\text{la grille est : } \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}.$$

En général, α peut être supérieur ou inférieur à 1,00. Lorsque α est supérieur à 1,00, cela signifie que la grille est moins précise que la mesure directe. C'est ce qui est observé pour tous les 17 seuils de pauvreté du Bénin (Tableau 7) ; la valeur la plus grande de α est 1,37.

La formule de détermination de l'intervalle de confiance des estimations via la grille peut être modifiée de façon à obtenir la formule de la taille de l'échantillon à enquêter. Si \tilde{p} est le taux de pauvreté espéré, alors la formule de calcul de la taille d'échantillon n tiré d'une population de taille N et pour un niveau de confiance souhaité correspondant à z et un intervalle de confiance souhaité $\pm c$ est :

$$n = N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si la taille de la population N est relativement large par rapport à la taille n de l'échantillon espéré, alors le facteur d'exhaustivité ϕ peut être considéré égal à l'unité (1) et la formule de la taille de

$$\text{l'échantillon devient } n = \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$

Pour illustrer l'utilisation de cette formule, supposons que la taille de la population soit $N = 2\,137\,567$ (une estimation de l'effectif total des ménages au Bénin

en 2015), $c = 0,06292$, $z = 1,64$ (niveau de confiance à 90 pour cent), et le seuil de pauvreté pertinent soit 100% du seuil national, de façon à ce que le taux de pauvreté espéré \tilde{p} le plus raisonnable soit le taux de pauvreté du Bénin (33,0 pour cent) associé à ce seuil de pauvreté. Le facteur α étant égal à 1,27 (Tableau 7), on obtient alors :

$$n = 2\,137\,567 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 1,27^2 \cdot 0,330 \cdot (1 - 0,330)}{1,64^2 \cdot 1,27^2 \cdot 0,330 \cdot (1 - 0,330) + 0,06292^2 \cdot (2\,137\,567 - 1)} \right) = 243, \text{ qui}$$

n'est pas loin de la taille d'échantillon de 256 correspondant à ces mêmes paramètres dans le Tableau 6 pour 100% du seuil national. Lorsqu'on considère le facteur d'exhaustivité ϕ égal à l'unité, on aboutit au même résultat :

$$n = \left(\frac{1,27 \cdot 1,64}{0,06292} \right)^2 \cdot 0,330 \cdot (1 - 0,330) = 243.^{36}$$

Naturellement, les facteurs α dans le Tableau 7 sont spécifiques au Bénin, à ses seuils de pauvreté, ses taux de pauvreté, et à la présente grille. Cependant, la méthode de déduction des formules de l'écart-type en utilisant le facteur α est valable pour

³⁶ Bien que l'USAID n'ait pas spécifié le niveau de confiance ni l'intervalle de confiance requis, IRIS Center (2007a et 2007b) a affirmé que $n = 300$ est suffisant pour le rapportage à l'USAID. Les organismes d'appui aux microentreprises qui sont des partenaires de l'USAID au Bénin devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour leur rapportage à l'USAID. Etant donné le facteur α égal à 1,31 pour ce seuil de pauvreté en 2015 (Tableau 7), un taux de pauvreté espéré (avant l'évaluation) de 38,7 pour cent (taux de pauvreté base ménage au Togo en 2015 pour ce seuil, Tableau 1), et un niveau de confiance souhaité de 90 pour cent ($z = 1,64$), alors $n = 300$ implique un intervalle de confiance de $\pm 1,64 \cdot 1,31 \cdot \sqrt{\frac{0,387 \cdot (1 - 0,387)}{300}} = \pm 6,0$ points de pourcentage.

n'importe quel outil d'évaluation de la pauvreté qui utilise l'approche adoptée par ce document.

En pratique après la fin des travaux de collecte de l'EMICoV en juin 2015, une organisation pourrait choisir un seuil de pauvreté (soit 100% du seuil national), considérer la taille de population de ses participants (soit $N = 10\ 000$ participants), choisir un niveau de confiance souhaité (soit 90 pour cent, ou $z = 1,64$), un intervalle de confiance souhaité (soit $\pm 2,0$ points de pourcentage, ou $c = \pm 0,02$), faire une supposition quant à la valeur de \bar{p} (peut être en se référant à une précédente estimation telle que le taux de pauvreté national base ménage de 33,0 pour cent obtenu par l'EMICoV de 2015 sous 100% du seuil national de pauvreté et affiché dans le Tableau 1), consulter α (ici, 1,27, Tableau 7), supposer que la grille reste applicable dans le futur et à des sous-groupes non représentatifs de la population nationale,³⁷ et ainsi calculer la taille d'échantillon requise. Cette illustration aboutit à

$$n = 10\ 000 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 1,27^2 \cdot 0,330 \cdot (1 - 0,330)}{1,64^2 \cdot 1,27^2 \cdot 0,330 \cdot (1 - 0,330) + 0,02^2 \cdot (10\ 000 - 1)} \right) = 1\ 935.$$

³⁷ Ce document présente la précision de la grille appliquée à l'échantillon de validation mais n'a pas testé la précision pour les années suivantes ni pour d'autres sous-populations non représentatives de la population nationale. La performance après juin 2015 pourra probablement ressembler à celle de l'EMICoV de 2015 avec une certaine détérioration suivant l'évolution dans le temps dans la mesure où les relations entre les indicateurs et le statut de pauvreté changent et à travers les sous-groupes non représentatifs de la population nationale.

7. Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

La variation du taux de pauvreté d'un groupe entre deux dates est exprimée comme la variation de la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages constituant le groupe entre ces deux dates.

Ce papier ne peut tester, pour le Bénin, la précision des estimations de la variation annuelle des taux de pauvreté à cause des différences entre les éditions de l'EMICoV de 2010 et 2015 du point de vue de certains indicateurs (et de leurs options de réponse).³⁸ De même, ce papier ne peut que juste suggérer une formule d'approximation de l'écart type. Néanmoins, les concepts pertinents sont présentés dans ce papier car, en pratique, les organisations de lutte contre la pauvreté au Bénin peuvent utiliser la grille pour collecter leurs propres données et estimer la variation annuelle de pauvreté (soumise à la mise en garde évoquée dans la « Note » ci-dessus).

7.1 Mise en garde : une *variation* ne signifie nécessairement pas un *impact*

La grille peut estimer la variation du taux de pauvreté. La variation peut être positive comme négative, et la grille ne permet pas de déceler les causes de cette variation. Cet aspect est souvent oublié ou confus et de ce fait entretient la polémique selon laquelle : la grille estime simplement la variation du taux de pauvreté mais n'offre pas

³⁸ Les indicateurs non comparables sont le principal matériau des murs extérieurs, le type de combustible utilisé pour cuisiner, et le type de toilettes.

elle-même la possibilité de déterminer les causes de cette variation. En particulier, l'estimation de l'impact de la participation d'un ménage à un programme donné requiert la connaissance de ce qui adviendrait si ce dernier n'était pas participant au programme. Déterminer cet impact requiert des hypothèses fortes ou un groupe de contrôle semblable en tout point de vue à la population des participants, excepté le fait qu'il n'est pas éligible au programme. Il est à retenir que la grille peut aider à évaluer l'impact d'un programme sur ses participants à condition qu'il y ait un moyen de déterminer ou de formuler des hypothèses claires/transparentes sur ce qui adviendrait si le ménage ne participait pas à ce programme. Naturellement, cette information devra provenir d'une autre source que la grille.

7.2 Estimations des variations annuelles des taux de pauvreté

Considérons l'exemple de la section précédente. Le 1^{er} janvier 2019, une organisation a enquêté trois ménages qui ont obtenu au bout de la grille les *scores* de 20, 30, et 40. Les probabilités de pauvreté correspondantes sont 55,3 pour cent, 42,5 pour cent, et 29,6 pour cent (100% du seuil national de pauvreté, Tableau 3). Le taux de pauvreté de *base* estimé du groupe est la moyenne des probabilités de pauvreté desdits ménages corrigés par rapport à l'erreur moyenne connue dans l'échantillon de validation de $-2,7$ points de pourcentage (Tableau 7). En effet ce taux est égal à $[(55,3 + 42,5 + 29,6) \div 3] - (-2,7) = 45,2$ pour cent.

Après la détermination du taux de pauvreté de *base*, deux approches

d'échantillonnages sont possibles pour l'étape de *suivi* :

- Enquêter et noter un autre échantillon de *suivi* indépendant tiré de la même population
- Enquêter et noter le même échantillon de l'étape de *base* une autre fois à l'étape de *suivi*

En guise d'illustration, à supposer que trois ans après (le 1^{er} janvier 2022), l'organisation enquête en plus trois autres ménages qui sont dans la même population que les trois premiers enquêtés et obtient les *scores* 25, 35, et 45 (correspondant respectivement aux probabilités de pauvreté de 43,3 pour cent, 35,7 pour cent, et 28,8 pour cent, selon 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 3). Dans ce cas, la moyenne corrigée des probabilités de pauvreté à l'étape de *suivi* est égale à $[(43,3 + 35,7 + 28,8) \div 3] - (-2,7) = 38,6$ pour cent. Il y a donc une réduction du taux de pauvreté de $(45,2 - 38,6) = 6,6$ points de pourcentage.³⁹

En supposant que trois années exactement se sont écoulées entre la date moyenne de l'interview de l'enquête de *base* et celle de l'interview de l'enquête de *suivi*, alors le taux annuel de régression de la pauvreté est $6,6 \div 3 = 2,2$ points de pourcentage par an. Ainsi environ un ménage sur 45 dans cet exemple hypothétique a traversé le seuil de pauvreté chaque année.⁴⁰ Parmi ceux qui ont commencé en dessous du seuil de

³⁹ Naturellement, une telle réduction du taux de pauvreté au bout de trois ans est improbable. Il s'agit ici d'un exemple pour montrer comment la grille peut être utilisée pour estimer une variation du taux de pauvreté.

⁴⁰ Il s'agit du chiffre net ; certains ménages commencent au-dessus du seuil et finissent en dessous dudit seuil, et vice versa.

pauvreté, environ un sur 21 ($2,2 \div 45,2 = 4,9$ pour cent) en net s'est hissé au-dessus du seuil chaque année.⁴¹

Alternativement, supposons que les trois ménages originels qui ont été notés à la période de *base* ont été une fois encore notés au 1^{er} janvier 2022. Etant donné les *scores* de 25, 35, et 45 obtenus, leurs probabilités de pauvreté à la période de suivi sont 43,3, 35,7, et 28,8 pour cent. La moyenne à travers les ménages de la variation de probabilité de pauvreté de chacun des ménages entre la période de *base* et la période de *suivi* est : $[(55,3 - 43,3) + (42,5 - 35,7) + (29,6 - 28,8)] \div 3 = 6,5$ points de pourcentage.⁴²

Supposons que trois années exactement se sont écoulées entre les deux dates d'interviews de chacun des ménages, alors le taux annuel estimé de réduction de la pauvreté est $6,5 \div 3 = 2,2$ points de pourcentage par an.

Sous les hypothèses de la grille, les deux approches d'estimation de la variation annuelle des taux de pauvreté (soumise à la mise en garde évoquée dans la « Note » ci-dessus) sont correctes. En général (et contrairement à l'exemple simple pris ici), les deux approches pourraient cependant aboutir à des estimations différentes du fait des différences dans le calendrier des interviews, la composition des échantillons, et la nature des deux échantillons notés une fois versus un échantillon noté deux fois (Schreiner, 2014a).

⁴¹ La grille ne révèle pas les raisons de cette variation.

⁴² Dans cette approche, l'erreur correspondant à ce seuil affichée dans le Tableau 7 ne devrait y être soustraite. Le chiffre 6,5 obtenu à partir de la seconde approche est différent du chiffre 6,6 obtenu à partir de la première approche seulement à cause des différents arrondis effectués aux étapes de calcul intermédiaires.

7.3 Précision de l'estimation de la variation du taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants

En ce qui concerne le cas de deux échantillons indépendants de même taille, la logique suivie précédemment peut être utilisée pour retrouver la formule de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ des estimations de la variation de taux de pauvreté par un outil d'évaluation de la pauvreté en fonction de l'écart-type σ :

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{2 \cdot \hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}},$$

où c , z , \hat{p} , et N sont définis comme précédemment, n est la taille l'échantillon de *base* et aussi celle de l'échantillon de *suivi*,⁴³ et α est la moyenne (dans l'ensemble des échantillons *bootstrap* de tailles variées) du ratio de l'intervalle de confiance obtenu via une grille et de l'intervalle de confiance théorique obtenu via une évaluation directe de la pauvreté.

Comme précédemment, cette formule peut être modifier pour obtenir une formule de détermination des tailles d'échantillons requises pour une estimation de la pauvreté via la grille dans laquelle \tilde{p} est obtenu de précédentes évaluations et est supposée invariable à la période de *base* comme à la période de *suivi*:

$$n = 2 \cdot N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right). \text{ Si } \phi \text{ peut être considéré égal à 1, la}$$

$$\text{formule devient } n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$

⁴³ Cela signifie que l'estimation du degré de précision de la variation de taux de pauvreté entre deux dates requiert quatre fois (pas deux fois) autant d'interviews que l'estimation du taux de pauvreté à un point du temps.

Les données disponibles pour Bénin ne permettent pas d'estimer dans ce papier les valeurs de α . Néanmoins, le facteur a été estimé pour 18 pays (Schreiner, 2017a, 2017b, 2017c, 2016a, 2016b, 2016c, 2016d, 2015b, 2015c, 2015d, 2015e, 2013a, 2013b, 2012d, 2010, 2009a, 2009b, et Chen et Schreiner, 2009). La moyenne arithmétique simple de α à travers les pays—après avoir calculé la moyenne de α à travers les seuils de pauvreté et les éditions des enquêtes au sein de chaque pays—vaut 1,08. Ce chiffre approximatif est le plus acceptable possible qui puisse être utilisé pour Bénin.

Pour illustrer l'utilisation de cette formule de détermination de la taille d'échantillon requise pour une estimation de variation de taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants, supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté est 100% du seuil national, $\alpha = 1,08$, $\tilde{p} = 0,330$ (le taux de pauvreté base ménage du Bénin en 2015 en considérant 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 1), et la taille de population N soit relativement large par rapport à la taille d'échantillon n espérée de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ soit considéré égal à 1. Alors la taille de l'échantillon de *base*

est $n = 2 \cdot \left(\frac{1,08 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot 0,330 \cdot (1 - 0,330) \cdot 1 = 3\,469$, et la taille de l'échantillon de

suivi se chiffre aussi à 3 469.

7.4 Précision de la variation estimée de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates

De façon analogue, la formule générale de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la variation de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates en fonction de l'écart-type σ est:⁴⁴

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p}_{12} \cdot (1 - \hat{p}_{12}) + \hat{p}_{21} \cdot (1 - \hat{p}_{21}) + 2 \cdot \hat{p}_{12} \cdot \hat{p}_{21}}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}},$$

où z , c , α , N et n sont définis comme d'habitude, \hat{p}_{12} est la proportion des ménages qui étaient en-dessous du seuil de pauvreté et qui l'ont traversé, et \hat{p}_{21} est la proportion des ménages qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui se sont retrouvés en-dessous du seuil. Les données disponibles pour le Bénin ne permettent d'estimer ici la valeur de α .

La formule de la taille d'échantillon à enquêter peut être déduite de la précédente formule. Cela requiert une estimation (en se basant sur les résultats de précédentes évaluations ou enquêtes) des proportions de ménages qui traversent le seuil de pauvreté dans un sens comme dans l'autre \tilde{p}_{12} et \tilde{p}_{21} . Avant l'enquête, il est supposé que la variation de taux de pauvreté dans le temps est nulle (hypothèse mitigée), ce qui implique que $\tilde{p}_{12} = \tilde{p}_{21} = \tilde{p}_*$, et :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p}_* \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

⁴⁴ McNemar (1947) et Johnson (2007). John Pezzullo a aidé à trouver cette formule.

Puisque \tilde{p}_* pourrait prendre n'importe quelle valeur entre 0 et 0,5, des informations supplémentaires sont nécessaires pour appliquer cette formule. Supposons que la relation existante entre \tilde{p}_* , le nombre d'années y séparant la période de *base* et la période de *suivi*, et $p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})$, est—comme au Pérou, voir Schreiner (2009c)—proche de $\tilde{p}_* = -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})]$.

Ainsi, une formule de détermination de la taille de l'échantillon de ménages auquel la grille du Bénin pourra être appliquée à deux dates différentes après août 2015 est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})] \right\} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

Au Pérou (la seule source d'estimation sur des données, Schreiner 2009c), la moyenne de α à travers les années et les seuils de pauvreté avoisine 1,30.

Supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté soit 100% du seuil national, et la période de *base* de l'estimation soit 2019, la période de l'estimation pour le *suivi* soit 2022 ($y = 3$), et la taille N de la population soit relativement si large comparativement à taille d'échantillon n espéré de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ puisse être considéré égal à 1. Le taux de pauvreté base ménage observé d'avant l'année de *base* est 33,0 pour cent ($p_{2019} = 0,330$, Tableau 1), et supposons que $\alpha = 1,30$. Alors la taille de l'échantillon de *base* est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{1,30 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot \{ -0,02 + 0,016 \cdot 3 + 0,47 \cdot [0,330 \cdot (1 - 0,330)] \} \cdot 1 = 2\,999. \text{ Il est bien}$$

entendu que c'est le même groupe de 2 999 ménages qui est noté à la période de *suivi*.

8. Ciblage

Lorsqu'une organisation utilise la grille pour segmenter ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés (*ciblage*), les ménages dont les *scores* se trouvent à la limite ou en dessous du point de coupure sont appelés *ménages ciblés* et reçoivent de ce fait un type de traitement donné de la part de l'organisation. En ce qui concerne les ménages dont les *scores* sont au-dessus du point de coupure, ils sont appelés *ménages non ciblés* et reçoivent un autre type de traitement donné de la part de l'organisation.

Il y a une différence entre le *statut de ciblage* (avoir un *score* à la limite ou en dessous d'un point de coupure) et le *statut de pauvreté* (avoir des dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté). Le *statut de pauvreté* est défini en fonction de la position des dépenses de consommation des ménages par rapport à un seuil de pauvreté donné, tandis que le *statut de ciblage* est un choix lié à la politique de l'organisation qui dépend d'un point de coupure (seuil de ciblage) et d'une évaluation indirecte de la pauvreté à partir d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

Les ménages dont les *scores* sont égaux ou en dessous d'un point de coupure donné devraient être étiquetés comme *ménages ciblés*⁴⁵ et non comme *ménages pauvres*.

⁴⁵ D'autres étiquettes sont acceptables aussi longtemps qu'elles décrivent le segment et ne sème pas une confusion entre le statut de ciblage (avoir un *score* en dessous du point de coupure adopté par le programme) et le statut de pauvreté (avoir une consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné défini à l'externe). Voici quelques exemples d'étiquettes acceptables : Groupes A, B, et C ; ménages ayant des *scores* inférieurs ou égaux à 29, ménages ayant des *scores* variant de 30 à 69, et ménages ayant des *scores*

Après tout, à moins que tous les ménages ciblés aient une probabilité de pauvreté de 100%, certains d'entre eux sont non pauvres (leurs consommations sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné). Les termes *pauvres* et *non pauvres* ont des définitions spécifiques dans le contexte de la grille. Il n'est pas bien séant d'utiliser ces mêmes termes pour les statuts de ciblage.

Le ciblage est réussi lorsque les ménages effectivement en dessous du seuil de pauvreté sont ciblés (*inclusion*) et ceux au-dessus dudit seuil ne sont pas ciblés (*exclusion*). Naturellement, aucun outil d'évaluation de la pauvreté n'est parfait. En effet, le ciblage n'est pas efficace (n'a pas réussi) lorsque les ménages effectivement en dessous d'un seuil de pauvreté ne sont pas ciblés (*défaut de couverture*) ou lorsque ceux qui sont au-dessus dudit seuil sont ciblés (*fuite*).

Le Tableau 8 décrit les quatre résultats possibles du ciblage. La précision du ciblage varie selon le point de coupure des *scores*. Un point de coupure (seuil de ciblage) plus élevé correspond à une meilleure inclusion et un défaut de couverture moindre (mais à une fuite plus mauvaise et une exclusion moindre), tandis qu'un point de coupure plus bas correspond à une meilleure exclusion et une fuite moindre (mais à un défaut de couverture et une inclusion plus mauvais).

supérieurs ou égaux à 70 ; et ménages qualifiés pour une réduction des frais, ou ménages non qualifiés.

Les organisations devraient mettre en balance ces deux compromis lors de la fixation du point de coupure (seuil de ciblage). Un moyen formel d’y arriver, c’est d’attribuer des bénéfices nets—basés sur les valeurs et la mission de l’organisation—à chacun des quatre résultats possibles du ciblage. Alors, le point de coupure choisi est celui qui maximise le total des bénéfices nets (Adams et Hand, 2000 ; Hoadley et Olivier, 1998).

Le Tableau 9 montre la distribution des ménages selon le résultat du ciblage pour Bénin. Pour le point de coupure 28 ou moins appliqué à l’échantillon de validation, par exemple, les résultats relatifs à 100% du seuil national sont :

- Inclusion : 17,0 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 16,0 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 15,9 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 51,0 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

En relevant le point de coupure à 30 ou moins, il y a une amélioration de l’inclusion et du défaut de couverture mais une détérioration de la fuite et de l’exclusion :

- Inclusion : 18,6 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 14,5 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 18,1 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 48,9 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

Le point de coupure à choisir dépend du total des bénéfices nets issus de chaque résultat du ciblage. Si chaque résultat de ciblage a un coût ou bénéfice par ménage, alors le bénéfice total net pour un point de coupure donné est :

$$\begin{array}{llll}
 \text{Bénéfice par ménage correctement « inclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 \text{Coût par ménage « non couvert » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « non couverts » par erreur} & - \\
 \text{Coût par ménage « fuite » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « fuites » par erreur} & + \\
 \text{Bénéfice par ménage correctement « exclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Pour fixer un point de coupure optimum, l'organisation devra :

- Assigner des bénéfices et des coûts aux quatre résultats possibles en se fondant sur ses valeurs et sa mission
- Calculer le total des bénéfices nets pour chaque point de coupure (confer Tableau 9) relatif au seuil de pauvreté donné
- Choisir le point de coupure ayant le total de bénéfice net le plus élevé

L'étape la plus difficile est l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats du ciblage. Un programme qui cible ses participants—avec ou sans la grille—devrait considérer avec attention la manière dont il évalue une inclusion et une exclusion bien réussies par rapport aux erreurs de défaut de couverture et de fuite. A cet effet, il s'avère salutaire de passer par un processus de réflexion explicite et intentionnelle sur les valeurs des résultats possibles du ciblage.

Une formule couramment choisie pour le calcul des bénéfices et coûts est le « taux de succès » pour lequel le bénéfice total net est l'effectif des ménages correctement inclus ou exclus :

$$\begin{array}{llll}
 \text{Taux de succès} = & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « non couverts » par défaut} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « fuites » par défaut} & + \\
 & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Le Tableau 9 affiche le « taux de succès » pour tous les points de coupure de la grille du Bénin. Pour l'exemple de 100% du seuil national et l'échantillon de validation, le bénéfice total net le plus élevé (68,0) correspond aux points de coupure 28 ou moins, avec environ deux tiers des ménages du Bénin correctement classifiés.

Le « taux de succès » valorise l'inclusion avec succès des ménages en dessous du seuil de pauvreté au même degré que l'exclusion avec succès des ménages qui se trouvent au-dessus du seuil. Si un programme valorise l'inclusion plus que l'exclusion (disons deux fois plus), alors il peut le refléter en plaçant le bénéfice pour l'inclusion à 2 et celui de l'exclusion à 1. Ainsi le point de coupure retenu maximisera ($2 \times$ ménages correctement « inclus ») + ($1 \times$ ménages correctement « exclus »).⁴⁶

Comme alternative à l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats possibles du ciblage et choisir ensuite le point de coupure maximisant le bénéfice total net, un programme pourrait fixer un point de coupure correspondant à un taux de pauvreté souhaité au sein des ménages ciblés. La troisième colonne du Tableau 10 (« % ciblés qui sont pauvres ») montre, pour la grille appliquée à l'échantillon de validation, le taux de pauvreté espéré au sein des ménages qui sont en dessous ou à la limite d'un point de coupure donné. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, cibler les

⁴⁶ Le tableau 9 affiche aussi le critère BPAC (« *Balanced Poverty Accuracy Criteria* ») qui est adopté par l'USAID pour certifier des outils d'évaluation de la pauvreté à utiliser par ses partenaires qui travaillent en relation avec les microentreprises. IRIS Center (2005) a développé le BPAC pour apprécier la précision en terme d'erreur d'estimation de taux de pauvreté et en terme d'inclusion. $BPAC = (Inclusion - |Défaut de couverture - Fuite|) \times [100 \div (Inclusion + Défaut de couverture)]$. Schreiner (2014b) a expliqué pourquoi le critère BPAC n'apporte pas une information supplémentaire ou en dessous de ce qui est fourni par les autres critères standards présentés ici.

ménages qui ont un *score* inférieur ou égal à 28 impliquerait cibler 33,0 pour cent de tous les ménages (deuxième colonne, « % ménages ciblés ») et correspondrait à un taux de pauvreté estimé de 51,7 pour cent (troisième colonne) au sein du groupe ciblé.

Le Tableau 10 renseigne aussi sur deux autres mesures de la précision du ciblage. La première méthode est semblable à celle du taux de couverture (« % pauvres qui sont ciblés »). Pour l'exemple de 100% du seuil national avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 28, 51,5 pour cent des ménages pauvres sont couverts.

La dernière mesure de ciblage du Tableau 10 est l'effectif des ménages pauvres ciblés à raison pour chaque ménage non pauvre ciblé à tort (colonne de l'extrême droite). Pour 100% du seuil national avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 28, il est estimé qu'il y a 1,1 ménage pauvre couvert pour un ménage non pauvre ciblé à tort.

9. Contexte des outils d'évaluation de la pauvreté au Bénin

Cette section discute d'une étude relative aux outils d'évaluation de la pauvreté au Bénin du point de vue de ses objectifs, de la méthode utilisée, de la définition adoptée pour la *pauvreté*, des données utilisées, des indicateurs retenus, des erreurs, de sa robustesse, et son coût. En général, la présente grille a l'avantage :

- D'être basée sur la plus récente base de données de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages représentatifs de la population Béninoise
- D'avoir un petit nombre d'indicateurs qui sont peu coûteux à collecter
- D'utiliser une définition de *pauvreté* basée sur la consommation qui est simple à comprendre et qui est aussi utilisée par le gouvernement Béninois
- D'avoir rapporté les erreurs et la précision des estimations de taux de pauvreté à un point du temps à partir d'un échantillon de validation qui ne comprend pas les données des ménages qui étaient utilisées dans l'élaboration de la grille (« *hors échantillon* »), ainsi que les formules de calcul des écart-types de ces estimations
- D'avoir rapporté la précision de ciblage et d'être d'une précision de ciblage probablement similaire à celle adoptée par les approches alternatives
- De s'être focalisée—pour son coût moins onéreux et sa transparence—sur son accessibilité aux organisations locales de lutte contre la pauvreté au Bénin

Gwatkin *et al.* (2007) a élaboré un outil d'évaluation de la pauvreté pour le Bénin par une approche basée sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé (« *Demographic and Health Survey* »), comme ils l'ont fait dans 55 autres pays (Rutstein et Johnson, 2004). Elle a consisté à construire un indice d'actifs par une Analyse en Composantes Principales d'indicateurs peu coûteux à collecter tirés de la

base de données de l'EDS de 2001 du Bénin qui a observé 5 769 ménages.⁴⁷ Cet indice obtenu par l'ACP est similaire à la présente grille, mais il s'en distingue par le fait qu'il est basé sur l'EDS qui ne collecte pas des données sur les dépenses de consommation des ménages. Ainsi, il est fondé sur une autre définition de la *pauvreté* dont la précision par rapport à la définition de la *pauvreté* basée sur les dépenses de consommation est inconnue, et on ne peut que supposer qu'elle est un proxy du statut économique à long terme.⁴⁸ Des exemples bien connus de l'approche de construction de l'indice d'actifs par l'ACP se trouvent dans Stifel et Christiaensen (2007), Zeller *et al.* (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Henry *et al.* (2003), et Filmer et Pritchett (2001).

⁴⁷ Depuis 1996, toutes les bases de données de l'EDS du Bénin incluent l'indice d'actifs de chaque ménage (dhsprogram.com/topics/wealth-index/Wealth-Index-Construction.cfm, récupéré le 11 novembre 2017).

⁴⁸ Néanmoins, puisque les indicateurs sont similaires et le « *flat maximum* » est important, les indices d'actifs soigneusement construits par le biais d'une ACP et les outils d'évaluation de la pauvreté construits sur les dépenses de la consommation des ménages peuvent tous les deux classer les ménages avec une précision plus ou moins similaire et refléter les mêmes facteurs/causes (peut-être parce que tous les deux approximent le « revenu permanent », voir Bollen, Glanville, et Stecklov, 2007). Des comparaisons des classements des ménages par les approches de l'indice d'actifs basé sur l'ACP, la mesure directe de la consommation, et des outils d'évaluation de la pauvreté basés sur la consommation sont documentées dans Filmer et Scott (2012), Howe *et al.* (2009), Lindelow (2006), Sahn et Stifel (2003), Wagstaff et Watanabe (2003), et Montgomery *et al.* (2000).

Les 20 indicateurs utilisés par Gwatkin *et al.* sont similaires à ceux utilisés par la grille du point de vue de leur faible coût de collecte et leur caractère concret donc vérifiable :

- Caractéristiques de la résidence :
 - Présence d'électricité
 - Matériau de revêtement du sol
 - Matériau des murs
 - Matériau du toit
 - Type d'énergie pour la cuisson
 - Type d'énergie pour l'éclairage
 - Source de l'eau destinée à la boisson
 - Type d'installation pour les toilettes
 - Méthode d'évacuation des eaux usées
 - Méthode d'évacuation des ordures
- Possession de biens de consommation durable :
 - Radios
 - Télévisions
 - Réfrigérateurs
 - Téléphones
 - Bicyclettes
 - Motocyclettes ou scooters
 - Voitures ou camions
 - Pirogues
- Présence d'une domestique qui n'est pas une parenté du chef de ménage
- Présence d'un membre du ménage qui laboure ses propres terres agricoles ou des terres agricoles familiales

Gwatkin *et al.* ont suggéré trois utilisations possibles de leur indice :

- Segmentation des ménages par quintile de leurs indices pour voir comment les variables de santé varient en fonction du statut socioéconomique des ménages
- Suivi (via enquêtes de sortie) de l'accessibilité des pauvres aux services de soins de santé de base
- Estimation de la couverture locale en services de santé par le biais d'une enquête à petite échelle

Le premier but est la segmentation, et les deux derniers traitent de la performance du suivi-évaluation. Par conséquent, l'indice d'actifs ACP pourrait bien s'utiliser comme la grille. En particulier, le fait que la grille prenne en charge des seuils de pauvreté relatifs (définis comme des percentiles de dépenses de consommation) permet la segmentation des ménages par quintile pour voir comment la santé (ou autres variables) varie en fonction de la consommation. Naturellement, il est aussi possible—et il a toujours été possible—de segmenter les ménages par quintiles de *scores* issues de la grille pour voir comment la santé (ou autres variables) varient en fonction de la richesse.

L'indice construit par Gwatkin *et al.* est quand même plus complexe et plus coûteux que la grille. Il comporte 20 indicateurs (contre 10 pour la présente grille) et pendant que la présente grille requiert la somme de 10 entiers naturels (dont d'habitude certains sont égaux à zéro), il requiert la somme de 74 nombres à cinq décimales dont environ la moitié est un nombre négatif.

Une force des indices d'actifs réside dans le fait qu'ils peuvent être construits à partir des données d'enquêtes phares de large envergure tels que les recensements, les Enquêtes Démographiques et de Santé, les enquêtes d'évaluation et de suivi du bien-être, et les questionnaires des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), étant donné qu'ils ne collectent pas des données sur les dépenses de consommation. Contrairement à l'indice d'actifs ACP, la grille est directement liée aux seuils de pauvreté définis sur le niveau des dépenses de consommation. Par conséquent, bien que les deux approches

puissent permettre de classer les ménages, seule la grille estime le niveau de pauvreté du point de vue des dépenses de consommation du ménage. Comme les indices d'actifs, la grille peut être appliquée à des données issues d'une enquête phare qui ne collecte pas des données sur la consommation, si tant est que cette enquête phare collecte des indicateurs qui correspondent à ceux de la grille (Schreiner, 2011).

Par essence, Gwatkin *et al.*—comme tous les indices d'actifs—définissent *la pauvreté* en fonction des indicateurs et des points qui composent leur indice. Par conséquent, l'indice n'est pas un proxy du niveau des dépenses de consommation mais plutôt une évaluation directe (basée sur les actifs) de la pauvreté par une approche de définition non liée aux dépenses de consommation. Il n'y a rien de mauvais à définir *la pauvreté* de cette manière, mais cette approche de définition n'est pas courante comme celle faisant référence aux dépenses de consommation des ménages. Aussi, les résultats à partir de différents indices d'actifs ne sont-ils pas comparables, du fait que la définition de *la pauvreté* varie avec les indicateurs et les points d'un indice donné. Et un indice d'actifs ne peut estimer que le sens de la variation de pauvreté à travers le temps selon sa définition de la *pauvreté* mais pas l'ordre de grandeur de la variation.

En général, l'approche de l'indice d'actifs considère une personne comme *pauvre* lorsque ses actifs (physiques, humains, financiers, ou sociaux) tombent en dessous d'un seuil de tolérance. Des arguments en faveur de la définition de la *pauvreté* par rapport aux actifs sont inclus dans Carter et Barrett (2006), Schreiner et Sherraden (2006), Sahn et Stifel (2003), et Sherraden (1991). Les principaux avantages de l'approche d'estimation de la pauvreté par rapport aux actifs sont :

- La possession d'un actif est plus facile à mesurer avec précision que les dépenses de consommation
- L'accès aux ressources sur un long terme—et par conséquent la capacité de générer des revenus et de consommer—dépend de la maîtrise ou du contrôle des actifs
- Les actifs renvoient plus directement aux capacités/aptitudes spécifiques à satisfaire les besoins fondamentaux, comme pour dire la différence entre demander au ménage, « Est-ce votre revenu vous permet de réaliser un type d'installation adéquat pour les toilettes ? » et « Avez-vous des toilettes à chasse d'eau ? ».

Bien que la définition de la *pauvreté* du point de vue de l'actif et celle du point de vue du revenu/consommation soient distinctes, elles sont fortement liées. Après tout, le revenu et les dépenses de consommation sont des flux de ressources perçues/consommées à la suite de l'utilisation de stocks d'actifs. Les deux approches de la pauvreté sont des simplifications—du fait des limites pratiques de définitions et de mesures—d'une conception plus complète du concept de la production du bien-être humain.

10. Conclusion

Les programmes de lutte contre la pauvreté au Bénin peuvent utiliser la grille pour segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés, aussi bien que pour estimer :

- La probabilité qu'un ménage donné ait un niveau de dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné
- Le taux de pauvreté d'une population à une date
- La variation annuelle des taux de pauvreté d'une population (soumise à la mise en garde évoquée dans la « Note » ci-dessus)

L'utilisation de ladite grille n'est pas onéreuse, et elle est aussi accessible aux non spécialistes. En effet, elle est conçue de façon à être d'usage pratique pour les programmes de lutte contre la pauvreté au Bénin qui veulent améliorer la gestion de leur performance sociale.

La grille est construite avec les données des trois cinquièmes des ménages de l'EMICoV de 2015 du Bénin. Les *scores* de ces ménages sont convertis en probabilités de pauvreté suivant 17 seuils de pauvreté. L'exactitude (les erreurs et la précision) de la grille a été testée du point de vue du ciblage, et des probabilités de pauvreté des ménages à un point du temps, sur des données « hors échantillon » qui n'ont pas servies à sa construction (échantillon de validation).

Lorsque la grille est appliquée aux 17 seuils de pauvreté dans l'échantillon de validation, le maximum d'erreur absolue des estimations de probabilités de pauvreté en un point du temps est de 4,7 points de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues à travers les 17 seuils de pauvreté est d'environ 2,9 points de pourcentage. Les

estimations sans biais/corrigées peuvent être calculées en soustrayant l'erreur moyenne correspondant au seuil de pauvreté donné des estimations de taux de pauvreté originelles.

Pour une taille d'échantillon $n = 16\ 384$ et un niveau de confiance de 90 pour cent, les estimations de taux pauvreté à un point du temps ont une précision de $\pm 0,9$ point de pourcentage ou mieux. Pour $n = 1\ 024$, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 3,5$ points de pourcentage ou moins.

Si une organisation veut utiliser la grille pour la segmentation de ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés, alors la présente étude comprend des informations utiles qui lui permettront de choisir un point de coupure (seuil de ciblage) qui corresponde à ses valeurs et à sa mission.

Bien que la technique statistique soit innovante et que la précision technique soit importante, la conception de la grille a intégré aussi bien l'aspect transparent et l'usage pratique voire facile. Après tout, la précision de la grille ne servirait à rien si les dirigeants des organisations se sentaient si découragées de la complexité ou du coût des outils d'évaluation de la pauvreté à tel point qu'ils ne les essaient même pas.

A cet effet, la simplicité de la grille a été assurée par l'emploi de 10 indicateurs claires, peu coûteux à collecter, et vérifiables. Les notes sont tous des nombres entiers naturels, et les *scores* varient de 0 à 100. Les *scores* sont convertis en probabilités de pauvreté via des tableaux de correspondance, et les points de coupure (seuils de ciblage) sont également faciles à appliquer. Les caractéristiques conceptuelles de ladite grille

s'attachent à la facilitation de son appropriation par les organisations. Elles ont été définies de manière à aider les dirigeants des organisations à comprendre et à faire confiance à la technique de la grille et à permettre aux non spécialistes de calculer rapidement les *scores* sur le terrain.

En résumé, la grille est un moyen pratique, transparent, peu coûteux, et objectif permettant aux programmes de lutte contre la pauvreté au Bénin d'estimer les taux de pauvreté basés sur les dépenses de consommation des ménages, de suivre leurs variations dans le temps, et de segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés. La même démarche peut être menée dans n'importe quel pays en utilisant des données similaires.

Bibliographie

- Adams, Niall M.; et David J. Hand. (2000) « Improving the Practice of Classifier Performance Assessment », *Neural Computation*, Vol. 12, pp. 305–311.
- Baesens, Bart; Van Gestel, Tony; Viaene, Stijn; Stepanova, Maria; Suykens, Johan A.K.; et Jan Vanthienen. (2003) « Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring », *Journal of the Operational Research Society*, Vol. 54, pp. 627–635.
- Bollen, Kenneth A.; Glanville, Jennifer L.; et Guy Stecklov. (2007) « Socio-Economic Status, Permanent Income, and Fertility: A Latent-Variable Approach », *Population Studies*, Vol. 61, No. 1, pp. 15–34.
- Brown, Caitlin; Ravallion, Martin; et Dominique van de Walle. (2016) « A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa », World Bank Policy Research Working Paper No. 7915, documents.worldbank.org/curated/en/484991481639919564/pdf/WPS7915.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- Caire, Dean. (2004) « Building Credit Scorecards for Small-Business Lending in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Scoring_SMEs_Hybrid.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- ; et Mark Schreiner. (2012) « Cross-Tab Weighting for Credit Scorecards in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Cross_Tab_Weights_for_Scoring.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- Camacho, Adriana; et Emily Conover. (2011) « Manipulation of Social-Program Eligibility », *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 41–65.
- Carter, Michael R.; et Christopher B. Barrett. (2006) « The Economics of Poverty Traps and Persistent Poverty: An Asset-Based Approach », *Journal of Development Studies*, Vol. 42, No. 2, pp. 178–199.
- Chen, Shiyuan; et Mark Schreiner. (2009) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Vietnam », SimplePovertyScorecard.com/VNM_2006_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- Coady, David; Grosh, Margaret; et John Hoddinott. (2004) *Targeting of Transfers in Developing Countries*, hdl.handle.net/10986/14902, récupéré le 11 novembre 2017.

- Cochran, William G. (1977) *Sampling Techniques, Third Edition*.
- Dawes, Robyn M. (1979) « The Robust Beauty of Improper Linear Models in Decision-Making », *American Psychologist*, Vol. 34, No. 7, pp. 571–582.
- Diamond, Alexis; Gill, Michael; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; et Yiqing Xu. (2016) « Estimating Poverty Rates in Target Populations: An Assessment of the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and Alternative Approaches », World Bank Policy Research Working Paper No. 7793, hdl.handle.net/10986/25038, récupéré le 11 novembre 2017.
- Filmer, Deon; et Lant Pritchett. (2001) « Estimating Wealth Effects without Expenditure Data—or Tears: An Application to Educational Enrollments in States of India », *Demography*, Vol. 38, No. 1, pp. 115–132.
- ; et Kinnon Scott. (2012) « Assessing Asset Indices », *Demography*, Vol. 49, pp. 359–392.
- Friedman, Jerome H. (1997) « On Bias, Variance, 0–1 Loss, and the Curse-of-Dimensionality », *Data Mining and Knowledge Discovery*, Vol. 1, pp. 55–77.
- Fuller, Rob. (2006) « Measuring the Poverty of Microfinance Clients in Haiti », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Haiti_Fuller.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- Goodman, Leo A.; et Kruskal, William H. (1979) *Measures of Association for Cross Classification*.
- Grosh, Margaret; et Judy L. Baker. (1995) « Proxy-Means Tests for Targeting Social Programs: Simulations and Speculation », World Bank LSMS Working Paper No. 118, go.worldbank.org/W90WN57PD0, récupéré le 11 novembre 2017.
- Gwatkin, Davidson R.; Rutstein, Shea; Johnson, Kiersten; Suliman, Eldaw; Wagstaff, Adam; et Agbessi Amouzou. (2007) « Socio-Economic Differences in Health, Nutrition, and Population: Benin », World Bank Country Reports on HNP and Poverty, go.worldbank.org/T6LCN5A340, récupéré le 11 novembre 2017.
- Hand, David J. (2006) « Classifier Technology and the Illusion of Progress », *Statistical Science*, Vol. 22, No. 1, pp. 1–15.

- Haslett, Stephen. (2012) « Practical Guidelines for the Design and Analysis of Sample Surveys for Small-Area Estimation », *Journal of the Indian Society of Agricultural Statistics*, Vol. 66, No. 1, pp. 203–212.
- Henry, Carla; Sharma, Manohar; Lapenu, Cecile; et Manfred Zeller. (2003) « Microfinance Poverty Assessment Tool », CGAP Technical Tool No. 5, cgap.org/publications/microfinance-poverty-assessment-tool, récupéré le 11 novembre 2017.
- Hoadley, Bruce; et Robert M. Oliver. (1998) « Business Measures of Scorecard Benefit », *IMA Journal of Mathematics Applied in Business and Industry*, Vol. 9, pp. 55–64.
- Howe, Laura D.; Hargreaves, James R.; Gabrysch, Sabine; et Sharon R.A. Huttly. (2009) « Is the Wealth Index a Proxy for Consumption Expenditure? A Systematic Review », *Journal of Epidemiology and Community Health*, Vol. 63, pp. 871–880.
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. (2015) « Note sur la Pauvreté au Bénin en 2015 », insae-bj.org/autres_publ.html?file=files/publications/Autres%20publications/Note%20sur%20la%20pauvrete_final.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2013) « Evaluation de la Pauvreté au Bénin », insae-bj.org/emicov.html?file=files/enquetes-recensements/emicov/Evaluation_pauvrete.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- IRIS Center. (2007a) « Manual for the Implementation of USAID Poverty Assessment Tools », povertytools.org/training_documents/Manuals/USAID_PAT_Manual_Eng.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2007b) « Introduction to Sampling for the Implementation of PATs », povertytools.org/training_documents/Sampling/Introduction_Sampling.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2005) « Notes on Assessment and Improvement of Tool Accuracy », povertytools.org/other_documents/AssessingImproving_Accuracy.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- Johnson, Glenn. (2007) « Lesson 3: Two-Way Tables—Dependent Samples », onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96, récupéré le 11 novembre 2017.

- Kolesar, Peter; et Janet L. Showers. (1985) « A Robust Credit-Screening Model Using Categorical Data », *Management Science*, Vol. 31, No. 2, pp. 124–133.
- Lindelow, Magnus. (2006) « Sometimes More Equal Than Others: How Health Inequalities Depend on the Choice of Welfare Indicator », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 263–279.
- Lovie, Alexander D.; et Patricia Lovie. (1986) « The Flat-Maximum Effect and Linear Scoring Models for Prediction », *Journal of Forecasting*, Vol. 5, pp. 159–168.
- Martinelli, César; et Susan W. Parker. (2007) « Deception and Misreporting in a Social Program », *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4, No. 6, pp. 886–908.
- Matul, Michal; et Sean Kline. (2003) « Scoring Change: Prizma’s Approach to Assessing Poverty », Microfinance Centre for Central and Eastern Europe and the New Independent States Spotlight Note No. 4, mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF, récupéré le 11 novembre 2017.
- McNemar, Quinn. (1947) « Note on the Sampling Error of the Difference between Correlated Proportions or Percentages », *Psychometrika*, Vol. 17, pp. 153–157.
- Montgomery, Mark; Gragnolati, Michele; Burke, Kathleen A.; et Edmundo Paredes. (2000) « Measuring Living Standards with Proxy Variables », *Demography*, Vol. 37, No. 2, pp. 155–174.
- Myers, James H.; et Edward W. Forgy. (1963) « The Development of Numerical Credit-Evaluation Systems », *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 58, No. 303, pp. 779–806.
- Narayan, Ambar; et Nobuo Yoshida. (2005) « Proxy-Means Tests for Targeting Welfare Benefits in Sri Lanka », World Bank Report No. SASPR-7, documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka, récupéré le 11 novembre 2017.
- Onwujekwe, Obinna; Hanson, Kara; et Julia Fox-Rushby. (2006) « Some Indicators of Socio-Economic Status May Not Be Reliable and Use of Indexes with These Data Could Worsen Equity », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 639–644.
- Rutstein, Shea Oscar; et Kiersten Johnson. (2004) « The DHS Wealth Index », DHS Comparative Reports No. 6, measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.

- Sahn, David E.; et David C. Stifel. (2003) « Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data », *Review of Income and Wealth*, Series 49, No. 4, pp. 463–489.
- (2000) « Poverty Comparisons over Time and across Countries in Africa », *World Development*, Vol. 28, No. 12, pp. 2123–2155.
- SAS Institute Inc. (2004) « The LOGISTIC Procedure: Rank Correlation of Observed Responses and Predicted Probabilities », *SAS/STAT User's Guide, Version 9*, support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug_logistic_sect035.htm, récupéré le 11 novembre 2017.
- Schreiner, Mark. (a paraître) « How Accurate is the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool for Sub-National Groups? »
- (2017a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Zambia », SimplePovertyScorecard.com/ZMB_2015_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2017b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Mexico », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2014_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2017c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: El Salvador », SimplePovertyScorecard.com/SLV_2014_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2017d) « Comments on Brown, Ravallion, and van der Walle's 'A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa' ».
- (2016a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Guatemala », SimplePovertyScorecard.com/GTM_2014_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2016b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: India », SimplePovertyScorecard.com/IND_2011_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2016c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Sri Lanka », SimplePovertyScorecard.com/LKA_2012_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.

- (2016d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cameroon », SimplePovertyScorecard.com/CMR_2014_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2015a) « There's No Place Like Home? How the Interview Method Affects Results with the Progress out of Poverty Index[®] », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Interview_Method_Effects_EN.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2015b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Ghana », SimplePovertyScorecard.com/GHA_2012_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2015c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bolivia », SimplePovertyScorecard.com/BOL_2013_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2015d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Malawi », SimplePovertyScorecard.com/MWI_2010_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2015e) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cambodia », SimplePovertyScorecard.com/KHM_2011_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2014a) « The Process of Poverty-Scoring Analysis », SimplePovertyScorecard.com/Process_Poverty_Scoring_Analysis.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2014b) « How Do the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and the PAT Differ? », microfinance.com/English/Papers/Scorecard_versus_PAT.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2013a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bangladesh », SimplePovertyScorecard.com/BGD_2010_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2013b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Nicaragua », SimplePovertyScorecard.com/NIC_2009_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.

- (2012a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Benin », SimplePovertyScorecard.com/BEN_2010_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2012b) « An Expert-Based Poverty Scorecard for Rural China », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_China_EN.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2012c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Colombia », SimplePovertyScorecard.com/COL_2009_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2012d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2010_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2011) « Estimating Expenditure-Based Poverty in Demographic and Health Surveys ».
- (2010) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Honduras », SimplePovertyScorecard.com/HND_2007_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2009a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Philippines », SimplePovertyScorecard.com/PHL_2004_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2009b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Pakistan », SimplePovertyScorecard.com/PAK_2005_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2009c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2007_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2008) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2003_ENG.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.

- (2006) « Is One Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool Enough for India? », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_India_Segments.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2005a) « Herramienta Índice de Calificación de la PobrezaTM: México », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2002_SPA.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2005b) « IRIS Questions on the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Response_to_IRIS.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- (2002) *Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance?* CGAP Occasional Paper No. 7, microfinance.com/English/Papers/Scoring_Breakthrough_CGAP.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- ; Matul, Michal; Pawlak, Ewa; et Sean Kline. (2014) « Poverty Scoring: Lessons from a Microlender in Bosnia-Herzegovina », *Poverty and Public Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 407–428.
- ; et Michael Sherraden. (2006) *Can the Poor Save? Saving and Asset Accumulation in Individual Development Accounts*.
- Sharif, Iffath Anwar. (2009) « Building a Targeting System for Bangladesh Based on Proxy-Means Testing », World Bank Social Protection Discussion Paper No. 0914, siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.
- Sherraden, Michael. (1991) *Assets and the Poor: A New American Welfare Policy*.
- Stifel, David; et Luc Christiaensen. (2007) « Tracking Poverty over Time in the Absence of Comparable Consumption Data », *World Bank Economic Review*, Vol. 21, No. 2, pp. 317–341.
- Stillwell, William G.; Barron, F. Hutton; et Ward Edwards. (1983) « Evaluating Credit Applications: A Validation of Multi-Attribute Utility-Weight Elicitation Techniques », *Organizational Behavior and Human Performance*, Vol. 32, pp. 87–108.
- Tarozzi, Alessandro; et Angus Deaton. (2009) « Using Census and Survey Data to Estimate Poverty and Inequality for Small Areas », *Review of Economics and Statistics*, Vol. 91, No. 4, pp. 773–792.

Toohig, Jeff. (2008) « PPI Pilot Training Guide », microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.

United States Congress. (2004) « Microenterprise Results and Accountability Act of 2004 (HR 3818 RDS) », November 20, smith4nj.com/laws/108-484.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.

Wagstaff, Adam; et Naoko Watanabe. (2003) « What Difference Does the Choice of SES Make in Health-Inequality Measurement? », *Health Economics*, Vol. 12, No. 10, pp. 885–890.

Wainer, Howard. (1976) « Estimating Coefficients in Linear Models: It Don't Make No Nevermind », *Psychological Bulletin*, Vol. 83, pp. 223–227.

World Bank. (2013) « Shared Prosperity: A New Goal for a Changing World », May 8, worldbank.org/en/news/feature/2013/05/08/shared-prosperity-goal-for-changing-world, récupéré le 11 novembre 2017.

----- (2012) *Targeting Poor and Vulnerable Households in Indonesia*, documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia, récupéré le 11 novembre 2017.

----- (2008) « International Comparison Project: Tables of Results », siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/icp-final-tables.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.

Zeller, Manfred. (2004) « Review of Poverty Assessment Tools », pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH120.pdf, récupéré le 11 novembre 2017.

-----; Sharma, Manohar; Henry, Carla; et Cécile Lapenu. (2006) « An Operational Method for Assessing the Poverty-Outreach Performance of Development Policies and Projects: Results of Case Studies in Africa, Asia, and Latin America », *World Development*, Vol. 34, No. 3, pp. 446–464.

Guide d'Entrevue

Les directives suivantes sont extraites de:

l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. (2015) « EMICoV-3 : Manuel de l'Enquêteur » [le *Manuel*].

Les étapes fondamentales de l'interview

Remplissez l'entête de la grille et la « Feuille de Travail » suivant les directives décrites sur cette dernière.

A l'entête de la grille, mentionnez l'effectif des membres du ménage à partir de la liste que vous avez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au deuxième indicateur (« Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Posez directement au répondant toutes les autres questions de la grille, à l'exception de la troisième question (« Principal matériau du sol ? (Enregistrez l'observation.) ») et de la quatrième question (« Principal matériau des murs extérieurs ? (Enregistrez l'observation.) »). Pour ces deux questions, suivez plutôt les directives spécifiques les concernant précisées plus loin dans ce « Guide ».

Conseils pour conduire l'entretien

Etudier attentivement ce « Guide » et gardez-le sur vous lors de vos travaux de terrain. Suivez scrupuleusement les instructions de ce « Guide » (y compris la présente instruction).

Selon la page 7 du *Manuel*, « Vous devrez étudier soigneusement ce [« Guide »] et [la grille]. »

Noter que le répondant peut ne pas être le membre du ménage affilié à votre organisation. De même, « l'agent de terrain » à mentionner à l'en-tête de la grille n'est pas nécessairement vous, l'agent enquêteur, qui conduisez l'interview. « L'agent de terrain » est plutôt l'employé de l'organisation de lutte contre la pauvreté avec laquelle le participant est en relation permanente. Si l'organisation ne possède pas un tel agent de terrain, le champ y réservé à l'en-tête devra être laissé à blanc.

Lire chaque question mot pour mot et dans l'ordre de leur présentation sur la grille, à l'exception des troisième et quatrième questions comme précisé à une certaine page de ce « Guide ».

Lorsque vous voulez marquer une réponse donnée par le répondant à un indicateur de la grille, prière encercler l'option de réponse concernée et la note correspondante et reporter la note dans la colonne « *Score* » comme ci-après indiqué :

2. Combien des membres du ménage âgés de 6 ans ou plus ont-ils travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ?	A. Aucun	0	
	B. Un	4	4
	C. Deux ou plus	8	

Pour éviter des erreurs, vous pourriez encercler l'option de réponse, la note correspondante déjà imprimée sur la grille, et la note que vous avez reportée à la main.

La résolution de toute difficulté ou cas qui n'est pas traité dans le présent « Guide » est laissée au propre jugement de l'agent enquêteur puisque c'est ce qui a été apparemment adopté par l'INSAE du Bénin au cours de l'EMICoV de 2015. C'est-à-dire, toute organisation qui utilise la grille ne devrait pas instituer des définitions ou des règles à suivre par les agents enquêteurs en dehors de celles qui sont consignées dans le présent « Guide ». Tout ce qui n'est pas explicitement traité dans ce « Guide » devra être laissé au propre jugement de chaque agent enquêteur.

Ne pas lire les modalités de réponse à l'enquêté. Lire simplement la question et s'arrêter pour attendre une réponse. Si l'enquêté demande une clarification ou sinon hésite ou semble confus, alors relire la question ou lui fournir une assistance sur la base du « Guide » ou comme vous (l'agent enquêteur) le jugez approprié.

En règle générale, l'agent enquêteur devrait accepter telles quelles les réponses données par les enquêtés. Néanmoins, si l'enquêté dit quelque chose—ou l'agent enquêteur voit ou pressent quelque chose—qui suggère que la réponse peut ne pas refléter la réalité ou que l'enquêté est dubitatif par rapport à sa réponse ou que l'enquêté désire une assistance pour savoir comment répondre, l'agent enquêteur devra relire la question et fournir quelque assistance qu'il/elle juge approprié sur la base du « Guide ».

Bien que la plupart des indicateurs de la grille soient vérifiables, vous n'avez—en général—pas besoin de vérifier les réponses données par le répondant. Vous pourriez vérifier une réponse seulement si vous pressentez qu'elle n'est pas correcte et que sa vérification améliorerait la qualité des données. Par exemple, vous pourriez choisir vérifier la réponse si le répondant hésite ou semble nerveux ou autrement présente un signe de quelqu'un qui semble mentir ou qui semble être confus. De même, la vérification peut être nécessaire—par exemple—si un enfant du ménage ou un voisin dit quelque chose qui ne correspond pas à la réponse du répondant. La vérification peut s'avérer aussi nécessaire lorsqu'il vous est donné de voir quelque chose par vous-même—tels que des biens de consommation durables que le répondant affirme ne pas posséder, ou un enfant en train de manger dans la chambre qui n'est pas compté comme un membre du ménage—qui suggère que la réponse peut ne pas être correcte.

En général, l'application de la grille devra mimer autant que possible celle de l'EMICoV de 2015 par l'INSAE du Bénin. Par exemple, l'interview devra être conduit au domicile de l'enquêté comme cela a été le cas lors de l'EMICoV de 2015.

Selon les pages 9 à 10 du *Manuel*, vous devez garder à l'esprit que « vous représentez [votre organisation]. Votre conduite doit être professionnelle, et vous devez être aimable quand vous aurez affaire au public. On doit toujours être conscient du fait qu'on ne peut faire ce travail qu'avec la bonne volonté et la coopération des gens qu'on enquête.

« Il est indispensable que les données recueillies pendant le travail sur le terrain soient à la fois exactes et valides.

« Les données [de la grille] sont confidentielles. Vous ne devez en discuter avec personne, y compris vos collègues enquêteurs. En aucune circonstance, l'information confidentielle ne doit être divulguée à des tiers. »

Selon les pages 10 à 11 du *Manuel*, vous devez suivre les directives suivantes pour conduire les interviews.

Soyez neutre pendant toute l'interview. « La plupart des gens sont polis et ont tendance à donner les réponses qu'ils pensent que vous souhaitez entendre. Par conséquent, il est très important que vous restiez absolument neutre pendant que vous posez les questions, soit par l'expression du visage ou le ton de la voix. Ne donnez jamais à penser à l'enquêté qu'il a donné la réponse 'juste' ou 'fausse' à la question. Ne donnez jamais l'impression d'approuver ou de désapprouver une des réponses de l'enquêtée.

« Les réponses sont toutes soigneusement formulées pour être neutres. Elles ne suggèrent pas qu'une réponse est plus probable ou préférable à une autre. Si vous ne lisez pas la question complète, vous pouvez détruire cette neutralité.

« Si l'enquêtée donne une réponse ambiguë, essayez d'approfondir de façon neutre, en posant les questions telles que : 'Pouvez-vous expliquer un peu plus ?', 'Je n'ai pas bien compris, pouvez-vous répéter ?', ou 'On n'est pas pressé. Prenez le temps de réfléchir.'

Ne suggérez jamais les réponses aux enquêtées. « Si la réponse d'un enquêté n'est pas pertinente, ne l'aidez pas en disant quelque chose comme 'Je suppose que vous voulez dire que . . . N'est-ce pas ?'. Très souvent il sera d'accord avec votre interprétation de sa réponse, même si ce n'est pas le cas. Vous devez plutôt approfondir le problème de façon à ce que l'enquêté lui-même trouve la réponse pertinente. A moins que l'on ne vous le demande expressément, vous ne devez jamais lire la liste des réponses codées à l'enquêté, même s'il a des difficultés à répondre.

Ne changez pas la formulation ou la séquence des questions. « La formulation des questions et leur séquence dans le questionnaire doivent être respectées. Si l'enquêtée a mal compris une question, vous devez répéter la question lentement et clairement. Si elle persiste à ne pas comprendre, vous pouvez reformuler la question en prenant soin de ne pas modifier le sens de la question d'origine. Donnez seulement le minimum d'informations nécessaires pour obtenir une réponse pertinente.

Traitez les enquêtées qui hésitent avec tact. « Dans certains cas, l'enquêté dira simplement 'Je ne sais pas', donnera une réponse non pertinente, semblera s'ennuyer ou être désintéressée, contredira quelque chose qu'il a dit précédemment, ou encore refusera de répondre à la question. Dans de tels cas, vous devez essayer de raviver son intérêt à la conversation. Par exemple, si vous sentez qu'il est intimidé ou effrayé, essayez de le mettre en confiance avant de poser la question suivante. Passez quelques instants à parler d'autres choses n'ayant aucun rapport avec l'enquête (par exemple, sa ville ou son village, le temps, ses activités quotidiennes, etc.).

« Si la personne donne des réponses non pertinentes ou compliquées, ne l'arrêtez pas brusquement ou impoliment, mais écoutez ce qu'elle a à dire. Puis essayez de la guider doucement vers la question de départ. Une bonne ambiance doit être maintenue durant toute l'interview. On parvient à la meilleure ambiance pour une interview quand l'enquêté considère l'enquêteur comme une personne aimable, réceptive et sympathique qui ne l'intimide pas, et à qui il peut tout dire sans se sentir intimidé ou embarrassé. Le principal problème qui peut se poser pour mener une interview est de [ne pas] se trouver seule à seule avec l'enquêté. Ce problème peut être résolu si vous réussissez à trouver un endroit isolé où conduire l'interview.

« Si l'enquêté hésite ou n'accepte pas de répondre à une question, essayez de surmonter son hésitation, en expliquant encore une fois que la même question est posée à [beaucoup] des ménages [qui ont des participants de votre organisation] et que les réponses seront mises en commun. Si il continue de refuser, écrivez simplement 'REFUSE' à côté de la question et continuez comme si rien ne s'était passé. Si vous arrivez à terminer l'interview avec succès, vous pouvez essayer d'obtenir les renseignements manquants à la fin, mais n'insistez pas trop pour obtenir une réponse. Il faut vous souvenir qu'on ne peut forcer l'enquêté à répondre.

N'ayez pas d'idées préconçues. « N'ayez pas d'idées préconçues sur les capacités et les connaissances de l'enquêtée. Ne croyez pas, par exemple, que les ménages des zones rurales ou ceux peu éduqués ou illettrés n'exécutent pas certains types de dépenses.

« D'autre part, il faut vous souvenir que les divergences entre vous et l'enquêté peuvent influencer sur l'interview. L'enquêté qui croit que vous êtes en désaccord avec lui peut avoir peur ou se méfier de vous. Vous devez toujours vous comporter et parler de façon à ce qu'il se sente à l'aise en parlant avec vous.

Ne précipitez pas l'interview. « Posez les questions lentement pour que l'enquêté comprenne bien ce qu'on lui demande. Après avoir posé une question, attendez et donnez-lui le temps de réfléchir. Si l'enquêté se sent bousculée ou si on ne lui permet pas de formuler sa propre opinion, il peut répondre 'Je ne sais pas' ou donner une réponse inexacte. Si vous pensez que l'enquêté répond sans réfléchir simplement pour hâter l'interview, dites à l'enquêté, 'On n'est pas pressé. Votre opinion est très importante, aussi réfléchissez à vos réponses avec soin'. »

Selon les pages 11 à 12 du *Manuel*, vous avez besoin en tant qu'agent enquêteur de mobiliser toutes vos aptitudes sociales et techniques.

- Aptitudes d'ordre moral :
 - « La première impression que l'enquêteur laisse à ses enquêtés étant déterminante, il devra soigner sa présentation en portant des vêtements décents
 - S'introduire dans les maisons en respectant toutes les règles de bienséance ; saluer ses interlocuteurs avant toute question et ce, conformément aux spécificités du milieu
 - Chercher à s'adresser en premier lieu au chef de ménage ou au responsable de l'unité économique selon le cas. En cas d'absence de celui-ci, demander sa (ses) femme(s) ou son représentant ou toute autre personne susceptible de vous autoriser à vous introduire dans le ménage ou l'unité économique. (On évitera de s'adresser directement dans un premier temps aux jeunes enfants et aux domestiques.) Se présenter et expliquer clairement le but de sa visite et donner l'assurance aux enquêtés que les renseignements qu'il aura à leur demander seront gardés confidentiels. . . . Les [grilles] n'étant pas remplis pour tous [les ménages comprenant des participants de votre organisation], faire comprendre que les ménages retenus sont tirés au sort
 - Ne pas se décourager en cas de réticence ou de mauvaise volonté de certains enquêtés à fournir les renseignements, répéter donc les explications à commencer par les objectifs de l'enquête, autant de fois qu'il est nécessaire
 - Éviter de vivre aux dépens des enquêtés
- Aptitudes d'ordre intellectuel :
 - L'enquêteur doit se familiariser avec [la grille] et [le 'Guide'] avant d'aller sur le terrain
 - Il doit comprendre les questions et les traduire fidèlement en cas de besoin en langue locale sans hésitation. Au cas où il aurait besoin de se faire aider par un interprète, il faudrait qu'il s'assure que ce dernier a bien compris les questions. Il doit faire preuve de vigilance permanente et d'esprit critique de manière à pouvoir déceler à temps les incohérences qui surviendraient dans les déclarations et les corriger en répétant les questions et en retournant à celles avec lesquelles ces dernières semblent être en contradiction. Mais il doit faire tout ceci sans indisposer son interlocuteur »

Ce que vous devez faire ou ne pas faire :

Selon les pages 12 à 13 du *Manuel*, vous devez en tant qu'agent enquêteur :

- « Étudier sérieusement [la grille] et [le 'Guide'] de manière à y être familiarisé
- Étudier soigneusement [le 'Guide'] et appliquer rigoureusement les définitions et les consignes qu'il contient
- Être toujours muni de sa carte d'identité et/ou carte d'enquêteur

En tant qu'agent enquêteur, vous ne devez pas :

- « Communiquer ou faire des commentaires sur les renseignements recueillis. Les renseignements doivent être gardés secrets
- Vous faire accompagner par quelqu'un au moment du travail
- Demander à l'enquêté des renseignements qui ne figurent pas sur [la grille]
- Procéder à des activités extra professionnelles (par exemple le commerce)
- Ne consommer jamais dans le ménage, et n'accepter pas de cadeau. Dans le cas où le ménage insisterait (tradition d'accueil d'un étranger dans certains milieux), expliquer lui les raisons pour lesquelles vous n'avez pas le droit d'accepter
- Abandonner votre tâche »

Traduction :

Pour l'instant, la grille elle-même, la « Feuille de Travail », et le « Guide » sont disponibles seulement en Anglais et Français. Il n'y a pas encore des traductions officielles en des langues locales parlées par une frange importante de la population Béninois telles que le Fon, le Goun, le Bariba, et le Yorouba. Les utilisateurs peuvent vérifier sur SimplePovertyScorecard.com pour voir si une traduction en une langue nationale donnée a été entre temps rendue disponible.

Jusqu'à ce qu'une traduction officielle en une langue nationale donnée ne soit rendue disponible, les utilisateurs devraient se référer à l'auteur de ce papier pour les conseils nécessaires s'ils entreprenaient d'effectuer une telle traduction. En particulier, la traduction des indicateurs de la grille devrait être aussi proche que possible de leur traduction originelle en Français dans la version officielle du questionnaire de l'EMICoV de 2015. Le « Manuel de l'Enquêteur » de l'EMICoV de 2015 est écrit seulement en Français, ainsi ce « Guide » ne devra être traduit en d'autres langues qu'à partir de la version originale en Français du *Manuel*.

Le rôle de l'enquêteur

Selon la page 7 du *Manuel*, « Dans toute la mesure du possible, respectez cet emploi de temps-type. Soyez ponctuel. Toute dérogation ne peut être le fait que des ménages enquêtés. C'est en effet le ménage qui est le maître de l'emploi de temps. Montrez-vous donc convaincant et persuasif pour que le calendrier soit respecté. »

Selon la page 7 du *Manuel*, « En général, les responsabilités d'une enquêtrice ou enquêteur seront les suivantes :

- Trouver les ménages de l'échantillon qui lui seront désignés
- Identifier tous les [membres du ménage]
- Vérifier minutieusement les [grilles] remplis pour s'assurer que toutes les questions ont été posées et que les réponses sont enregistrées clairement et lisiblement »

Qui doit être l'enquêté ?

Noter que le répondant n'a pas besoin d'être le membre du ménage affilié à votre organisation.

Selon la page 25 du *Manuel*, « Pour remplir [la grille], vous aurez besoin de trouver une personne compétente. N'importe quel membre adulte du ménage capable de fournir les informations nécessaires au remplissage de [la grille] peut être interrogé. Si un adulte n'est pas disponible, n'interrogez pas un jeune enfant.

« En général, vous poserez les questions à un seul individu dans le ménage pour obtenir les informations nécessaires pour compléter [la grille]. Cependant, si nécessaire, il vous faudra consulter d'autres membres du ménage pour des informations particulières.

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation. Cela n'est pas un problème ; le répondant n'a pas besoin d'être la même personne qui participe au programme de l'organisation (quoique le répondant puisse être cette personne).

Qui est le « chef de ménage » ?

Selon la page 27 du *Manuel*, la première personne à lister sur la « Feuille de Travail » devra être le chef de ménage. « La personne identifiée comme étant *le chef de ménage* doit être un résident habituel du ménage. Cette personne peut être considérée comme responsable du ménage sur la base de l'âge (la personne la plus âgée), du sexe (en général, mais pas toujours, un homme), du statut économique (personne principalement en charge du ménage), ou encore pour d'autres raisons. Il appartient à l'enquêtée/enquêté de décider qui est responsable du ménage. Il n'y a généralement pas de problème à désigner cette personne. Si la personne identifiée pour répondre à l'interview ménage n'est pas le chef de ménage, vous devez alors enregistrer cette personne sur la seconde ligne. »

Directives sur chaque indicateur de la grille

1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?

- A. Sept ou plus
- B. Six
- C. Cinq
- D. Quatre
- E. Trois
- F. Deux
- G. Un

Selon la page 26 du *Manuel*, « Informer l'enquêtée/enquêté que vous voulez obtenir des informations sur tous les membres habituels [du ménage]. »

Selon la page 17 du *Manuel*, « Un *ménage* est un ensemble de personnes (apparentées ou non) reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé «chef de ménage » et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour, ou dans la même concession. »

Selon la page 26 du *Manuel*, « Vous devez obtenir une liste complète de toutes les personnes qui vivent habituellement dans le ménage. Dans le but d'obtenir une liste correcte, vous devez savoir ce que nous entendons par *membre du ménage* et ce que nous entendons par *visiteur*.

- *Membre du ménage*. Un *ménage* correspond à une personne ou à un ensemble de personnes qui vivent et qui mangent généralement ensemble. Il ne s'agit pas de la même chose qu'une famille. La *famille* comprend seulement des personnes apparentées ; alors que le *ménage* comprend des personnes qui vivent ensemble, qu'elles soient parentes ou non. Par exemple, trois hommes non-apparentés qui vivent et qui prennent leurs repas ensemble ne peuvent pas être considérés comme une famille, mais ils seront considérés comme un même ménage
- *Visiteur* : Un *visiteur* est une personne qui n'est pas membre du ménage mais qui a dormi dans le ménage la nuit précédant l'enquête

« Parfois il n'est pas facile de déterminer qui inclure et qui exclure du ménage. Voici quelques exemples :

- Une femme dit que son mari est le chef de ménage, mais il vit ailleurs. Dans le cas où l'homme ne vit pas habituellement dans le ménage que vous enquêtez, et où il n'y a pas dormi la nuit précédente, il ne doit pas figurer sur la liste
- [Si une personne partage le repas avec un ménage et dort dans un autre ménage], alors considérez la personne comme un membre du ménage là où il/elle dort
- Une personne qui vit seule forme un ménage
- Un domestique est membre du ménage s'il/elle vit habituellement dans le ménage »

2. Combien des membres du ménage âgés de 6 ans ou plus ont-ils travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ?
- A. Aucun
 - B. Un
 - C. Deux ou plus

Ne posez pas directement cette question à l'enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez déjà inscrite sur la « Feuille de Travail » au sujet des membres du ménage, leurs âges, et leur état de travailleur.

Selon la page 72 du *Manuel*, « Est considéré comme [*travail*] toute activité effectuée pendant au moins une heure contre un revenu en espèce ou en nature pendant la semaine de référence. »

Le travail inclut aussi le travail indépendant et la production des biens et services qui sont parfois vendus ou échangés et parfois consommés par les membres du ménage producteur (tels que les denrées alimentaires provenant de l'exploitation agricole familiale ou vêtements provenant de l'atelier de couture du ménage). Dans le contexte de cette question, ne sont pas prises en compte les tâches ménagères tels que les soins aux enfants, faire la cuisine au ménage, faire la lessive ou la vaisselle, ou nettoyer la maison.

3. Principal matériau du sol ? (Enregistrez l'observation.)

A. Terre/sable, bouse, palmes/bambou, planches en bois, parquet ou bois ciré,
bandes de vinyle/asphalte, ou autre

B. Ciment, moquette, ou carrelage

Selon la page 38 du *Manuel*, « Il s'agit plus d'une observation que d'une question puisque vous pourrez généralement vous rendre compte par vous-même de quel type de sol il s'agit. Cependant, si vous n'en êtes pas certain, posez la question.

« S'il y a plus d'un type de matériau, enregistrez le matériau principal (celui qui recouvre la plus grande partie du sol). »

Selon les pages 22 à 23 du *Manuel*, « l'option de réponse qui comprend « autre » devra être encadrée quand la réponse de l'enquêtée est différente de toutes les réponses codées dont on a la liste pour cette question. »

4. Principal matériau des murs extérieurs ? (Enregistrez l'observation.)
- A. Terre, bambou avec boue, bambou/cane/palme/tronc, bois de récupération, contre-plaqué, carton, ou pas de mur
 - B. Ciment, briques, pierres avec chaux/ciment, blocs de ciment, adobe (recouvert ou non), planche en bois/shingles, pierres avec boue, ou autre

Selon la page 38 du *Manuel*, « Il s'agit plus d'une observation que d'une question puisque vous pourrez généralement vous rendre compte par vous-même de quel type de murs extérieurs il s'agit. Cependant, si vous n'en êtes pas certain, posez la question.

« S'il y a plus d'un type de matériau, enregistrez le matériau principal (celui qui est utilisé pour la plus grande partie des murs extérieurs). »

Selon les pages 22 à 23 du *Manuel*, « l'option de réponse qui comprend « autre » devra être encadrée quand la réponse de l'enquêtée est différente de toutes les réponses codées dont on a la liste pour cette question. »

5. Quel type de combustible votre ménage utilise-t-il principalement pour cuisiner ?
- A. Bois, paille/branchages/herbes, résidus agricoles, ou bouse
 - B. Charbon de bois, kérosène, charbon/lignite, ou pas de repas préparé dans le ménage
 - C. Gaz propane liquéfié (GPL), gaz naturel, électricité, biogaz, ou autre

Selon la page 38 du *Manuel*, « Cette question ne concerne que le combustible pour cuisiner et non celui utilisé pour se chauffer ou s'éclairer.

« Si le ménage utilise plus d'un combustible pour cuisiner, trouvez celui qui est le plus fréquemment utilisé. »

« Le *biogaz* inclut des gaz produits par fermentation dans une fosse fermée. »

Selon les pages 22 à 23 du *Manuel*, « l'option de réponse qui comprend « autre » devra être encadrée quand la réponse de l'enquêtée est différente de toutes les réponses codées dont on a la liste pour cette question. »

6. Quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils habituellement ?
- A. Pas de toilette/nature, seau/tinette, toilettes à compostage, toilettes/latrines suspendues, chasse d'eau/chasse manuelle connectée à des latrines, à quelque chose d'autre, ou à ne sait pas où, ou autre
 - B. Fosses/latrines sans dalle/trou ouvert
 - C. Fosses/latrines avec dalle
 - D. Fosses/latrines ventilées améliorées, ou chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout ou à une fosse septique

Selon les pages 36 à 37 du *Manuel*, « Si l'enquêté répond en termes généraux comme « toilettes avec chasses d'eau, » insistez pour déterminer où est évacuée l'eau des toilettes. De même, si l'enquêté vous dit que son ménage utilise des « latrines », insistez pour déterminer le type de latrines.

« Certaines définitions des termes utilisés sont présentées ci-après.

- Des *toilettes avec chasse d'eau* comportent un réservoir ou un bac pour l'eau de la chasse, et un tuyau sous forme de U, situé en dessous du siège, qui crée un dispositif d'étanchéité pour empêcher le dégagement des mauvaises odeurs et des microbes
- La *chasse manuelle* a aussi un dispositif d'étanchéité mais, contrairement à la chasse d'eau dont l'eau provient d'un réservoir, l'eau est versée à la main
- *Chasse d'eau connectée à l'égout* est un type de toilettes où l'eau chasse les urines et excréments humains, ainsi que les eaux usées, dans des canalisations connectées au système d'égouts local. Les égouts consistent en un système de canalisations chargé de la collecte, du pompage, du traitement, et de l'évacuation des excréments humains et des eaux usées
- *Chasse connectée à une fosse septique* est un type de toilettes où l'eau chasse les déchets dans des canalisations qui se déversent dans une fosse septique située sous terre, hors des toilettes ou de la maison
- *Chasse connectée à des latrines* correspond à un système où l'eau évacue les excréments vers un trou dans le sol
- *Chasse connectée à autre chose* correspond à un système d'évacuation de l'eau et des excréments dans ou à proximité de l'environnement du ménage (et non dans un trou, une fosse septique, ou un égout). Les excréments peuvent être évacués par l'eau dans la rue, la cour/parcelle, dans une rigole, ou ailleurs
- *Fosse/latrines* : Les excréments passent directement, sans évacuation, dans un trou dans le sol

- *Les latrines améliorées auto aérées [ou les fosses/latrines ventilées améliorées]* sont des latrines avec une fosse disposant d'un tuyau d'aération qui sort au-dessus du toit. L'extrémité supérieure du tuyau est recouverte d'un filet empêchant l'entrée des insectes, et l'intérieur de ce tuyau est maintenu dans le noir
- *Les latrines avec dalle* sont constituées d'un trou qui donne sur une fosse qui collecte les excréments, au-dessus de ce trou se trouve une plate-forme ou un siège fixe (facile à nettoyer) situé au-dessus du niveau du sol pour empêcher les infiltrations d'eau de surface
- *Les latrines sans dalle/trou ouvert* correspondent à un trou dans le sol pour la collecte des excréments, et n'ont ni plate-forme ni siège. Un *trou ouvert* est un trou rudimentaire dans le sol—sans rien dessus pour le recouvrir—qui collecte les excréments
- *Les toilettes à compostage* sont des toilettes dans lesquelles les excréments et une matière riche en carbone (déchets végétaux, herbe, paille, sciure/copeaux de bois, cendres) sont mélangés et maintenus dans certaines conditions afin de produire un compost sans danger
- *Les seaux/tinettes* correspondent à l'utilisation d'un seau ou d'un autre récipient comme point de chute des excréments (et parfois des urines et des papiers hygiéniques) qui est retiré périodiquement pour vidange
- *Toilettes suspendues/latrines suspendues* sont des toilettes construites au-dessus de la mer, d'une rivière, ou de tout autre point d'eau dans lequel les excréments tombent directement »

Selon les pages 22 à 23 du *Manuel*, « l'option de réponse qui comprend « autre » devra être encadrée quand la réponse de l'enquêtée est différente de toutes les réponses codées dont on a la liste pour cette question. »

7. Dans ce ménage, avez-vous une télévision et un lecteur VCD/DVD ?
- A. Pas de télévision (peu importe lecteur VCD/DVD)
 - B. Télévision mais pas VCD/DVD
 - C. Télévision et VCD/DVD

Selon la page 37 du *Manuel*, « Si l'enquêtée/enquêté déclare que le ménage a une télévision ou un lecteur VCD/DVD qui est cassé, essayez de savoir depuis combien de temps il est cassé, et s'il sera réparé. S'il apparaît que la télévision ou le lecteur VCD/DVD est en panne seulement de façon temporaire, [vous devez considérer que le ménage a la télévision ou le lecteur VCD/DVD]. Autrement, [considérez que le ménage n'a pas la télévision ou le lecteur VCD/DVD]. »

Ne lisez pas la question telle qu'elle est écrite. Vous devez plutôt poser une question sur la possession de chacun des deux biens :

- Dans ce ménage, avez-vous une télévision ?
- Dans ce ménage, avez-vous un lecteur VCD/DVD ?

Les réponses seront renseignées à l'aide du tableau suivant :

<u>Dans ce ménage, avez-vous un <BIEN> ?</u>		Réponse à noter
Télévision	Lecteur VCD/DVD	
Non	Non	A
Oui	Non	B
Non	Oui	C
Oui	Oui	C

8. Dans ce ménage, avez-vous un poste radio ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon la page 37 du *Manuel*, « Si l'enquêtée/enquêté déclare que le ménage a un poste radio qui est cassé, essayez de savoir depuis combien de temps il est cassé, et s'il sera réparé. S'il apparaît que le poste radio est en panne seulement de façon temporaire, [vous devez considérer que le ménage a le poste radio]. Autrement, [considérez que le ménage n'a pas le poste radio]. »

9. Est-ce qu'un membre de votre ménage possède une bicyclette, une motocyclette ou un scooter, ou une voiture ou une camionnette ?
- A. Aucune
 - B. Bicyclette seulement
 - C. Motocyclette, scooter, voiture, ou camionnette (peu importe bicyclette)

Selon la page 37 du *Manuel*, « Si l'enquêtée/enquêté déclare que le ménage a une bicyclette, une motocyclette ou un scooter, ou une voiture ou une camionnette qui est cassée, essayez de savoir depuis combien de temps elle est cassée, et s'elle sera réparée. S'il apparaît que la bicyclette, la motocyclette ou le scooter, ou la voiture ou la camionnette est en panne seulement de façon temporaire, [vous devez considérer que le ménage a la bicyclette, la motocyclette ou le scooter, ou la voiture ou la camionnette]. Autrement, [considérez que le ménage n'a pas la bicyclette, la motocyclette ou le scooter, ou la voiture ou la camionnette]. »

Ne lisez pas la question telle qu'elle est écrite. Vous devez plutôt poser une question sur la possession de chacun des trois biens :

- Dans ce ménage, avez-vous une bicyclette ?
- Dans ce ménage, avez-vous une motocyclette ou un scooter ?
- Dans ce ménage, avez-vous une voiture ou une camionnette ?

Les réponses seront renseignées à l'aide du tableau suivant :

Dans ce ménage, avez-vous un <BIEN> ?			Réponse à noter
Bicyclette	Motocyclette/scooter	Voiture/camionnette	
Non	Non	Non	A
Oui	Non	Non	B
Non	Oui	Non	C
Oui	Oui	Non	C
Non	Non	Oui	C
Oui	Non	Oui	C
Non	Oui	Oui	C
Oui	Oui	Oui	C

Selon la page 39 du *Manuel*, « Une bicyclette d'enfant est essentiellement un jouet et ne doit pas être pris en compte ici. »

10. Dans ce ménage, avez-vous un téléphone portable ?

A. Non

B. Oui

Selon la page 37 du *Manuel*, « Si l'enquêtée/enquêté déclare que le ménage a un téléphone portable qui est cassé, essayez de savoir depuis combien de temps il est cassé, et s'il sera réparé. S'il apparaît que le téléphone portable est en panne seulement de façon temporaire, [vous devez considérer que le ménage a le téléphone portable]. Autrement, [considérez que le ménage n'a pas le téléphone portable]. »

Tableau 1 (Tout Bénin): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		501	752	1 002
	Taux	Ménage	9 537	28,7	52,8	64,9
	Taux	Individu		35,8	61,9	73,2
Rural						
	Seuil	Individu		350	525	699
	Taux	Ménage	10 383	36,8	62,3	80,6
	Taux	Individu		43,6	69,0	84,7
Tout						
	Seuil	Individu		418	627	836
	Taux	Ménage	19 920	33,0	57,8	73,1
	Taux	Individu		40,1	65,8	79,5

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Tout Bénin): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		529	846	1 058	2 116	549	924	1 589	6 269
	Taux	Ménage	9 537	32,1	58,2	67,2	87,2	34,5	61,7	79,8	98,8
	Taux	Individu		39,6	67,0	75,3	92,0	42,4	70,3	86,2	99,4
Rural											
	Seuil	Individu		369	591	738	1 477	383	645	1 109	4 376
	Taux	Ménage	10 383	40,2	70,1	83,2	97,9	42,4	76,1	96,8	99,6
	Taux	Individu		47,3	76,1	87,0	98,8	49,7	81,1	98,1	99,8
Tout											
	Seuil	Individu		441	706	882	1 764	458	771	1 325	5 228
	Taux	Ménage	19 920	36,3	64,4	75,5	92,8	38,7	69,2	88,7	99,2
	Taux	Individu		43,8	72,0	81,7	95,7	46,4	76,2	92,7	99,7

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Tout Bénin): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		270	269	500	578	876	1 013
	Taux	Ménage	9 537	11,0	11,0	28,6	37,6	46,9	65,5
	Taux	Individu		14,8	14,7	35,8	45,8	55,6	73,7
Rural									
	Seuil	Individu		188	188	349	403	410	707
	Taux	Ménage	10 383	19,1	19,1	36,8	45,9	56,2	81,1
	Taux	Individu		24,3	24,3	43,5	53,5	63,6	85,2
Tout									
	Seuil	Individu		225	224	417	482	620	845
	Taux	Ménage	19 920	15,3	15,2	32,9	41,9	51,8	73,7
	Taux	Individu		20,0	20,0	40,0	50,0	60,0	80,0

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Alibori): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		425	638	851
	Taux	Ménage	373	34,4	57,7	69,0
	Taux	Individu		45,7	69,5	79,6
Rural						
	Seuil	Individu		307	460	614
	Taux	Ménage	996	30,2	53,3	73,9
	Taux	Individu		38,1	63,7	81,6
Tout						
	Seuil	Individu		334	501	668
	Taux	Ménage	1 369	31,2	54,3	72,8
	Taux	Individu		39,9	65,0	81,1

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Alibori): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		449	718	898	1 796	466	785	1 349	5 322
	Taux	Ménage	373	37,5	61,8	70,7	92,6	40,8	63,1	83,5	99,2
	Taux	Individu		49,0	72,7	80,8	96,2	52,5	73,8	90,4	99,8
Rural											
	Seuil	Individu		324	518	648	1 295	336	566	973	3 838
	Taux	Ménage	996	32,5	60,8	76,6	99,5	34,5	68,5	99,0	99,8
	Taux	Individu		41,0	70,7	83,4	99,9	43,6	77,2	99,8	100,0
Tout											
	Seuil	Individu		353	564	705	1 410	366	616	1 059	4 179
	Taux	Ménage	1 369	33,7	61,0	75,2	97,8	36,0	67,2	95,3	99,6
	Taux	Individu		42,8	71,2	82,8	99,0	45,6	76,4	97,6	99,9

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Alibori): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		229	228	424	490	590	860
	Taux	Ménage	373	14,0	13,7	34,4	43,4	52,3	69,6
	Taux	Individu		22,3	22,1	45,7	55,6	63,9	80,0
Rural									
	Seuil	Individu		165	165	306	354	306	620
	Taux	Ménage	996	21,4	21,4	30,2	38,0	46,1	74,3
	Taux	Individu		26,9	26,9	38,1	47,6	57,2	81,8
Tout									
	Seuil	Individu		180	179	333	385	371	675
	Taux	Ménage	1 369	19,6	19,5	31,2	39,3	47,6	73,2
	Taux	Individu		25,8	25,8	39,9	49,4	58,8	81,4

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Atacora): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		362	543	724
	Taux	Ménage	766	39,4	62,5	73,5
	Taux	Individu		46,4	70,8	79,7
Rural						
	Seuil	Individu		283	424	566
	Taux	Ménage	1 145	30,8	52,0	70,0
	Taux	Individu		39,7	62,1	79,6
Tout						
	Seuil	Individu		314	471	627
	Taux	Ménage	1 911	34,1	56,0	71,3
	Taux	Individu		42,3	65,5	79,7

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Atacora): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		382	611	764	1 529	397	668	1 148	4 530
	Taux	Ménage	766	42,6	68,6	75,1	91,3	45,4	71,6	86,5	98,9
	Taux	Individu		50,0	75,4	81,7	94,8	52,8	78,1	91,5	99,6
Rural											
	Seuil	Individu		298	478	597	1 194	310	522	897	3 538
	Taux	Ménage	1 145	33,7	61,5	72,5	98,8	35,5	65,9	95,1	99,8
	Taux	Individu		42,7	71,3	81,7	99,6	44,6	75,4	97,0	100,0
Tout											
	Seuil	Individu		331	530	662	1 325	344	579	995	3 925
	Taux	Ménage	1 911	37,1	64,3	73,5	95,9	39,3	68,1	91,8	99,5
	Taux	Individu		45,6	72,9	81,7	97,7	47,8	76,4	94,9	99,8

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Atacora): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		195	194	361	417	432	732
	Taux	Ménage	766	18,3	18,3	39,1	48,0	57,2	73,8
	Taux	Individu		21,7	21,7	46,3	55,4	65,3	80,1
Rural									
	Seuil	Individu		152	152	282	326	263	572
	Taux	Ménage	1 145	24,1	24,1	30,7	38,6	46,5	70,4
	Taux	Individu		31,4	31,4	39,6	48,4	56,5	80,0
Tout									
	Seuil	Individu		169	168	313	362	329	634
	Taux	Ménage	1 911	21,9	21,9	34,0	42,2	50,6	71,7
	Taux	Individu		27,6	27,6	42,2	51,1	59,9	80,1

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Atlantique): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		595	892	1 189
	Taux	Ménage	822	26,4	65,7	76,7
	Taux	Individu		31,0	73,0	82,7
Rural						
	Seuil	Individu		424	636	848
	Taux	Ménage	813	41,8	75,0	96,5
	Taux	Individu		51,8	83,0	98,4
Tout						
	Seuil	Individu		510	764	1 019
	Taux	Ménage	1 635	33,8	70,2	86,3
	Taux	Individu		41,3	77,9	90,5

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Atlantique): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		628	1 004	1 256	2 511	652	1 097	1 886	7 441
	Taux	Ménage	822	31,0	71,2	78,3	95,0	34,4	74,7	88,1	99,8
	Taux	Individu		36,2	78,2	84,5	98,0	39,3	81,2	92,6	99,9
Rural											
	Seuil	Individu		447	716	895	1 790	464	782	1 344	5 304
	Taux	Ménage	813	44,7	86,4	97,3	99,2	47,6	93,7	99,2	100,0
	Taux	Individu		55,3	91,3	98,9	99,7	58,0	97,0	99,7	100,0
Tout											
	Seuil	Individu		538	861	1 076	2 152	558	940	1 616	6 376
	Taux	Ménage	1 635	37,6	78,5	87,5	97,0	40,7	83,9	93,4	99,9
	Taux	Individu		45,7	84,7	91,7	98,9	48,6	89,1	96,1	100,0

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Atlantique): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	n	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		320	319	593	686	1 161	1 203
	Taux	Ménage	822	6,9	6,7	26,3	38,4	56,0	77,1
	Taux	Individu		8,4	8,2	30,9	43,5	62,1	83,3
Rural									
	Seuil	Individu		228	227	423	489	586	857
	Taux	Ménage	813	7,8	7,7	41,7	51,8	66,4	96,6
	Taux	Individu		9,7	9,6	51,5	62,9	76,6	98,5
Tout									
	Seuil	Individu		274	273	508	587	874	1 031
	Taux	Ménage	1 635	7,3	7,2	33,7	44,8	61,0	86,5
	Taux	Individu		9,0	8,9	41,2	53,1	69,3	90,8

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Borgou): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		385	577	770
	Taux	Ménage	978	23,7	45,2	56,7
	Taux	Individu		32,8	57,5	68,9
Rural						
	Seuil	Individu		295	443	590
	Taux	Ménage	1 224	36,8	61,0	74,1
	Taux	Individu		43,1	68,1	80,4
Tout						
	Seuil	Individu		334	501	668
	Taux	Ménage	2 202	30,6	53,5	65,8
	Taux	Individu		38,6	63,5	75,4

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Borgou): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		406	650	813	1 625	422	710	1 221	4 816
	Taux	Ménage	978	26,9	50,4	60,7	80,3	29,3	53,8	74,3	96,6
	Taux	Individu		36,8	63,2	72,4	88,1	40,2	66,1	83,8	99,0
Rural											
	Seuil	Individu		312	499	623	1 247	323	545	936	3 694
	Taux	Ménage	1 224	40,3	67,0	75,7	97,6	42,8	71,0	93,8	99,3
	Taux	Individu		47,0	74,4	81,7	98,6	49,5	77,8	96,3	99,6
Tout											
	Seuil	Individu		353	564	706	1 411	366	617	1 060	4 182
	Taux	Ménage	2 202	33,9	59,1	68,5	89,3	36,4	62,8	84,5	98,0
	Taux	Individu		42,6	69,5	77,7	94,1	45,5	72,7	90,9	99,3

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Borgou): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		207	207	384	444	484	778
	Taux	Ménage	978	12,3	12,3	23,6	32,0	39,8	57,4
	Taux	Individu		17,1	17,1	32,7	43,6	51,9	69,3
Rural									
	Seuil	Individu		159	158	295	340	289	597
	Taux	Ménage	1 224	30,6	30,6	36,8	46,2	55,3	74,5
	Taux	Individu		36,2	36,2	43,1	53,3	62,9	80,8
Tout									
	Seuil	Individu		180	179	333	385	374	676
	Taux	Ménage	2 202	21,9	21,9	30,5	39,4	47,9	66,3
	Taux	Individu		27,9	27,9	38,6	49,1	58,1	75,8

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Collines): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		483	724	966
	Taux	Ménage	343	34,3	55,6	65,0
	Taux	Individu		47,2	70,2	75,7
Rural						
	Seuil	Individu		416	624	832
	Taux	Ménage	1 029	41,4	64,4	83,5
	Taux	Individu		47,2	70,3	87,5
Tout						
	Seuil	Individu		434	651	868
	Taux	Ménage	1 372	38,9	61,4	77,2
	Taux	Individu		47,2	70,2	84,3

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Collines): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		510	815	1 019	2 039	529	891	1 531	6 041
	Taux	Ménage	343	39,4	61,6	68,2	82,3	41,3	63,5	73,6	99,3
	Taux	Individu		52,8	73,5	76,7	86,1	55,3	75,2	80,6	99,7
Rural											
	Seuil	Individu		439	703	878	1 757	456	768	1 319	5 206
	Taux	Ménage	1 029	44,7	73,0	85,7	94,2	46,9	78,7	94,2	99,1
	Taux	Individu		50,4	78,4	89,7	96,4	52,8	83,2	96,4	99,6
Tout											
	Seuil	Individu		458	733	916	1 833	476	801	1 377	5 431
	Taux	Ménage	1 372	42,9	69,1	79,7	90,1	45,0	73,5	87,1	99,2
	Taux	Individu		51,0	77,1	86,2	93,7	53,4	81,0	92,1	99,6

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Collines): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		260	259	482	557	759	976
	Taux	Ménage	343	8,1	8,1	34,3	44,1	51,3	66,6
	Taux	Individu		14,7	14,7	47,2	57,6	65,1	76,2
Rural									
	Seuil	Individu		224	223	415	480	563	841
	Taux	Ménage	1 029	16,4	16,4	41,4	50,3	62,2	83,7
	Taux	Individu		20,1	20,1	47,2	56,5	68,1	87,6
Tout									
	Seuil	Individu		234	233	433	500	616	878
	Taux	Ménage	1 372	13,6	13,6	38,9	48,2	58,5	77,8
	Taux	Individu		18,6	18,6	47,2	56,8	67,3	84,5

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Couffo): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		418	627	836
	Taux	Ménage	419	40,2	61,9	72,8
	Taux	Individu		45,8	68,0	79,3
Rural						
	Seuil	Individu		389	583	778
	Taux	Ménage	1 021	43,3	69,5	88,5
	Taux	Individu		50,8	74,6	90,4
Tout						
	Seuil	Individu		397	596	795
	Taux	Ménage	1 440	42,4	67,3	84,0
	Taux	Individu		49,3	72,7	87,2

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Couffo): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		442	706	883	1 766	458	772	1 326	5 233
	Taux	Ménage	419	42,6	63,5	74,9	92,3	45,6	66,7	85,4	99,8
	Taux	Individu		48,8	69,8	80,8	95,1	51,6	72,6	89,2	99,9
Rural											
	Seuil	Individu		411	657	821	1 642	426	718	1 233	4 866
	Taux	Ménage	1 021	47,4	76,8	91,1	98,9	48,8	83,3	98,9	100,0
	Taux	Individu		55,5	81,4	93,5	99,7	56,6	86,6	99,7	100,0
Tout											
	Seuil	Individu		420	671	839	1 678	435	733	1 261	4 973
	Taux	Ménage	1 440	46,0	73,0	86,5	97,0	47,9	78,5	95,0	99,9
	Taux	Individu		53,5	78,0	89,8	98,3	55,1	82,5	96,6	100,0

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Couffo): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		225	224	417	482	569	846
	Taux	Ménage	419	20,6	20,6	40,2	49,4	56,3	73,1
	Taux	Individu		24,5	24,5	45,8	55,6	62,8	79,5
Rural									
	Seuil	Individu		209	209	388	448	495	787
	Taux	Ménage	1 021	18,6	18,6	43,1	52,1	62,6	89,0
	Taux	Individu		24,6	24,6	50,7	59,7	69,0	91,1
Tout									
	Seuil	Individu		214	213	397	458	516	804
	Taux	Ménage	1 440	19,2	19,2	42,3	51,3	60,8	84,4
	Taux	Individu		24,6	24,6	49,2	58,5	67,2	87,7

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Donga): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		393	589	785
	Taux	Ménage	409	37,6	65,8	76,5
	Taux	Individu		42,8	71,3	83,2
Rural						
	Seuil	Individu		292	438	584
	Taux	Ménage	576	37,1	61,7	80,8
	Taux	Individu		42,2	66,6	85,1
Tout						
	Seuil	Individu		337	505	674
	Taux	Ménage	985	37,3	63,5	78,9
	Taux	Individu		42,5	68,7	84,2

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Donga): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		414	663	829	1 658	430	724	1 245	4 912
	Taux	Ménage	409	43,4	70,9	79,4	88,2	46,9	74,1	85,1	99,6
	Taux	Individu		48,1	76,7	85,4	92,5	52,5	80,4	89,0	99,9
Rural											
	Seuil	Individu		308	493	616	1 232	320	538	925	3 651
	Taux	Ménage	576	41,0	70,3	82,6	98,3	43,3	75,8	97,4	99,2
	Taux	Individu		45,5	74,5	87,1	99,6	48,4	80,5	99,1	99,8
Tout											
	Seuil	Individu		356	569	711	1 422	369	622	1 068	4 215
	Taux	Ménage	985	42,1	70,6	81,2	93,9	44,9	75,0	91,9	99,4
	Taux	Individu		46,7	75,5	86,3	96,4	50,2	80,5	94,6	99,9

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Donga): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		211	211	392	453	502	794
	Taux	Ménage	409	19,9	19,3	37,6	51,5	60,9	76,6
	Taux	Individu		22,6	22,1	42,8	57,1	65,7	83,3
Rural									
	Seuil	Individu		157	157	291	336	277	590
	Taux	Ménage	576	29,6	29,6	36,9	47,8	56,0	81,6
	Taux	Individu		32,9	32,9	42,1	52,8	60,7	86,2
Tout									
	Seuil	Individu		181	181	336	388	378	681
	Taux	Ménage	985	25,3	25,1	37,2	49,4	58,1	79,4
	Taux	Individu		28,3	28,1	42,4	54,7	62,9	84,9

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Littoral): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		755	1 133	1 510
	Taux	Ménage	1 829	20,8	42,3	54,6
	Taux	Individu		25,7	50,4	63,4
Rural						
	Seuil	Individu		755	1 133	1 510
	Taux	Ménage	1 829	20,8	42,3	54,6
	Taux	Individu		25,7	50,4	63,4
Tout						
	Seuil	Individu		457	686	915
	Taux	Ménage	710	38,3	61,3	73,1
	Taux	Individu		46,9	70,7	80,4

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Littoral): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		797	1 275	1 594	3 188	827	1 393	2 394	9 447
	Taux	Ménage	1 829	23,6	47,6	57,1	84,9	26,1	51,3	76,5	99,1
	Taux	Individu		28,9	55,9	65,7	90,8	32,2	59,9	83,7	99,5
Rural											
	Seuil	Individu		797	1 275	1 594	3 188	827	1 393	2 394	9 447
	Taux	Ménage	1 829	23,6	47,6	57,1	84,9	26,1	51,3	76,5	99,1
	Taux	Individu		28,9	55,9	65,7	90,8	32,2	59,9	83,7	99,5
Tout											
	Seuil	Individu		483	772	966	1 931	501	844	1 450	5 723
	Taux	Ménage	710	42,0	66,5	74,2	91,6	44,6	68,5	85,4	99,4
	Taux	Individu		50,3	74,9	81,4	95,2	53,0	77,0	90,2	99,8

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Littoral): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		406	405	753	870	1 850	1 527
	Taux	Ménage	1 829	6,7	6,7	20,7	30,2	38,3	55,3
	Taux	Individu		8,5	8,5	25,6	36,9	46,2	64,0
Rural									
	Seuil	Individu		406	405	753	870	1 850	1 527
	Taux	Ménage	1 829	6,7	6,7	20,7	30,2	38,3	55,3
	Taux	Individu		8,5	8,5	25,6	36,9	46,2	64,0
Tout									
	Seuil	Individu		246	245	456	527	684	925
	Taux	Ménage	710	15,5	15,4	38,2	48,4	56,6	73,6
	Taux	Individu		20,7	20,4	46,8	57,8	65,7	80,8

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Mono): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		457	686	915
	Taux	Ménage	710	38,3	61,3	73,1
	Taux	Individu		46,9	70,7	80,4
Rural						
	Seuil	Individu		417	625	833
	Taux	Ménage	678	38,5	68,3	92,3
	Taux	Individu		46,8	76,0	94,9
Tout						
	Seuil	Individu		438	656	875
	Taux	Ménage	1 388	38,4	64,6	82,1
	Taux	Individu		46,8	73,3	87,5

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Mono): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		483	772	966	1 931	501	844	1 450	5 723
	Taux	Ménage	710	42,0	66,5	74,2	91,6	44,6	68,5	85,4	99,4
	Taux	Individu		50,3	74,9	81,4	95,2	53,0	77,0	90,2	99,8
Rural											
	Seuil	Individu		440	704	879	1 759	456	769	1 321	5 212
	Taux	Ménage	678	43,6	75,9	95,8	99,3	47,0	85,9	99,3	99,9
	Taux	Individu		53,2	81,6	97,7	99,8	57,2	90,2	99,8	100,0
Tout											
	Seuil	Individu		462	739	924	1 847	479	807	1 387	5 474
	Taux	Ménage	1 388	42,7	70,9	84,4	95,3	45,8	76,7	92,0	99,6
	Taux	Individu		51,7	78,2	89,3	97,4	55,1	83,4	94,9	99,9

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Mono): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		246	245	456	527	684	925
	Taux	Ménage	710	15,5	15,4	38,2	48,4	56,6	73,6
	Taux	Individu		20,7	20,4	46,8	57,8	65,7	80,8
Rural									
	Seuil	Individu		224	224	416	480	568	842
	Taux	Ménage	678	13,6	13,6	38,5	50,1	63,1	93,1
	Taux	Individu		18,6	18,6	46,8	60,2	72,4	95,4
Tout									
	Seuil	Individu		235	235	437	504	627	885
	Taux	Ménage	1 388	14,6	14,6	38,3	49,2	59,7	82,8
	Taux	Individu		19,7	19,6	46,8	59,0	69,0	87,9

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Ouémé): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		505	757	1 010
	Taux	Ménage	1 632	21,5	39,8	54,0
	Taux	Individu		26,9	47,4	60,8
Rural						
	Seuil	Individu		349	524	699
	Taux	Ménage	769	22,9	43,3	62,1
	Taux	Individu		29,0	52,4	68,9
Tout						
	Seuil	Individu		455	682	910
	Taux	Ménage	2 401	22,0	41,0	56,7
	Taux	Individu		27,6	49,0	63,4

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Ouémé): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		533	853	1 066	2 132	553	932	1 601	6 317
	Taux	Ménage	1 632	23,7	45,4	55,8	84,6	24,5	49,8	72,2	98,0
	Taux	Individu		29,4	53,3	62,5	88,8	30,5	57,3	78,3	98,5
Rural											
	Seuil	Individu		369	590	737	1 475	383	644	1 108	4 370
	Taux	Ménage	769	25,0	50,3	66,6	93,6	26,9	57,8	89,0	98,5
	Taux	Individu		32,1	59,2	72,8	95,4	34,7	65,2	92,0	99,4
Tout											
	Seuil	Individu		480	768	960	1 920	498	839	1 442	5 690
	Taux	Ménage	2 401	24,1	47,0	59,4	87,6	25,3	52,5	77,8	98,1
	Taux	Individu		30,3	55,2	65,8	90,9	31,8	59,9	82,7	98,8

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Ouémé): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		272	271	504	582	865	1 021
	Taux	Ménage	1 632	8,6	8,6	21,5	26,0	33,3	54,5
	Taux	Individu		11,4	11,4	26,9	32,1	40,2	61,2
Rural									
	Seuil	Individu		188	187	348	403	412	706
	Taux	Ménage	769	12,8	12,8	22,9	30,7	38,1	63,6
	Taux	Individu		16,3	16,3	29,0	38,7	47,0	69,8
Tout									
	Seuil	Individu		245	244	454	524	719	920
	Taux	Ménage	2 401	10,0	10,0	22,0	27,6	34,9	57,6
	Taux	Individu		13,0	13,0	27,6	34,3	42,4	64,0

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Plateau): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		445	667	890
	Taux	Ménage	563	28,2	46,6	67,4
	Taux	Individu		35,9	55,5	73,7
Rural						
	Seuil	Individu		331	496	661
	Taux	Ménage	634	32,9	58,4	78,4
	Taux	Individu		38,3	63,3	79,5
Tout						
	Seuil	Individu		380	570	761
	Taux	Ménage	1 197	30,9	53,3	73,6
	Taux	Individu		37,3	59,9	77,0

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Plateau): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		470	751	939	1 879	487	821	1 411	5 567
	Taux	Ménage	563	30,9	55,8	71,2	89,9	31,7	64,1	85,4	99,7
	Taux	Individu		39,2	64,0	78,5	95,0	39,9	70,9	91,5	99,9
Rural											
	Seuil	Individu		349	559	698	1 397	362	610	1 049	4 138
	Taux	Ménage	634	36,3	66,2	81,0	99,3	37,7	72,4	98,4	100,0
	Taux	Individu		42,4	69,8	82,2	99,4	43,7	74,4	98,7	100,0
Tout											
	Seuil	Individu		401	642	803	1 606	417	702	1 206	4 759
	Taux	Ménage	1 197	34,0	61,7	76,7	95,2	35,1	68,8	92,8	99,9
	Taux	Individu		41,0	67,3	80,5	97,5	42,1	72,9	95,6	100,0

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Plateau): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	n	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		239	239	444	513	649	900
	Taux	Ménage	563	10,1	10,1	28,2	34,1	41,4	68,4
	Taux	Individu		13,9	13,9	35,9	42,5	50,3	74,8
Rural									
	Seuil	Individu		178	178	330	381	359	669
	Taux	Ménage	634	13,0	13,0	32,7	40,8	49,9	78,8
	Taux	Individu		16,5	16,5	38,2	47,2	55,4	79,6
Tout									
	Seuil	Individu		205	204	379	438	485	769
	Taux	Ménage	1 197	11,8	11,8	30,8	37,9	46,2	74,3
	Taux	Individu		15,4	15,4	37,2	45,2	53,2	77,5

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Zou): Seuils de pauvreté nationaux (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Nationaux (def. 2010)		
				100%	150%	200%
Urbain						
	Seuil	Individu		391	586	781
	Taux	Ménage	693	35,5	54,3	64,6
	Taux	Individu		43,1	62,6	72,3
Rural						
	Seuil	Individu		347	521	694
	Taux	Ménage	1 498	38,9	63,4	75,7
	Taux	Individu		42,7	68,0	80,1
Tout						
	Seuil	Individu		362	542	723
	Taux	Ménage	2 191	37,7	60,2	71,8
	Taux	Individu		42,8	66,2	77,5

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Zou): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Urbain											
	Seuil	Individu		412	660	825	1 649	428	721	1 239	4 887
	Taux	Ménage	693	38,2	59,8	66,0	78,2	41,7	62,5	73,3	97,7
	Taux	Individu		45,9	67,7	73,8	84,6	49,5	70,4	80,8	99,0
Rural											
	Seuil	Individu		366	586	733	1 466	380	641	1 101	4 344
	Taux	Ménage	1 498	43,1	68,6	80,3	97,3	45,4	71,0	97,3	99,6
	Taux	Individu		47,0	73,8	84,2	98,3	49,6	76,2	98,3	99,7
Tout											
	Seuil	Individu		382	611	763	1 526	396	667	1 146	4 523
	Taux	Ménage	2 191	41,4	65,5	75,2	90,6	44,1	68,0	88,8	98,9
	Taux	Individu		46,6	71,8	80,8	93,8	49,5	74,3	92,5	99,4

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 1 (Zou): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (définition de 2010) et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
Urbain									
	Seuil	Individu		210	210	390	450	496	790
	Taux	Ménage	693	12,4	12,4	35,3	43,4	49,3	65,1
	Taux	Individu		15,5	15,5	42,9	51,0	57,8	73,1
Rural									
	Seuil	Individu		187	186	346	400	397	702
	Taux	Ménage	1 498	23,7	23,7	38,8	48,2	58,1	76,5
	Taux	Individu		26,8	26,8	42,6	52,5	62,9	81,0
Tout									
	Seuil	Individu		195	194	361	417	430	731
	Taux	Ménage	2 191	19,7	19,7	37,6	46,5	55,0	72,5
	Taux	Individu		23,1	23,1	42,7	52,0	61,2	78,3

Source: EMICoV de 2015

Les taux de pauvreté sont des pourcentages.

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix du tout Bénin en moyen de mars à juin de 2015.

Tableau 2: Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
914	Combien de membres du ménage sont âgés 12 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
910	Quel type de combustible votre ménage utilise-t-il principalement pour cuisiner ? (Bois, paille/branchages/herbes, résidus agricoles, ou bouse ; Charbon de bois, kérosène, charbon/lignite, ou pas de repas préparé dans le ménage ; Gaz propane liquéfié (GPL), gaz naturel, électricité, biogaz, ou autre)
901	Combien de membres du ménage sont âgés 13 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
890	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
809	Combien de membres le ménage compte-t-il ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un)
805	Combien de membres du ménage sont âgés 14 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun) How many household members are 0 to 14 years old? (Five or more; Four; Three; Two; One; None)
805	Combien de membres du ménage sont âgés 15 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
798	Quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils habituellement ? (Pas de toilette/nature, seau/tinette, toilettes à compostage, toilettes/latrines suspendues, chasse d'eau/chasse manuelle connectée à des latrines, à quelque chose d'autre, ou à ne sait pas où, ou autre ; Fosses/latrines sans dalle/trou ouvert ; Fosses/latrines avec dalle ; Fosses/latrines ventilées améliorées, ou chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout ou à une fosse septique)
797	Combien de membres du ménage sont âgés 16 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
790	Quelle est le plus haut niveau d'études que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a atteint, et la dernière classe qu'elle a achevée à ce niveau ? (Jamais fréquenté/aucune, programme non-formel, ou pré-primaire/maternel ; Primaire (CI, CP, CE1, CE2, CM1, ou CM2) ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Certificat d'Etudes Primaires (CEP), ou plus haute)
789	Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
787	Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
759	Combien de membres du ménage sont âgés 6 ans ou moins ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)
720	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage sait-elle lire, écrire, et comprendre en Français ? (Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Oui)
703	Dans ce ménage, avez-vous un télévision et un lecteur VCD/DVD ? (Pas de télévision (peu importe lecteur VCD/DVD) ; Télévision mais pas VCD/DVD ; Télévision et VCD/DVD)
701	Partagez-vous ces toilettes avec d'autres ménages ? (Pas de toilettes/nature ; Oui ; Non)
645	Dans ce ménage avez-vous un lecteur VCD ou DVD ? (Non ; Oui)
638	Dans ce ménage avez-vous un téléviseur ? (Non ; Oui)
587	Quelle est le plus haut niveau d'études que le chef de ménage masculin a atteint, et la dernière classe qu'il a achevée à ce niveau ? (Jamais fréquenté/aucune, programme non-formel, pré-primaire/maternel, ou primaire (CI, CP, CE1, ou CE2) ; Il n'y a pas de chef de ménage masculin ; Primaire (CM1 ou CM2), Certificat d'Etudes Primaires (CEP), ou secondaire1 (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , ou 4 ^{ème}) ; Secondaire1 (3 ^{ème}), ou plus haute)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
580	D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ? (Eau de surface (rivières/barrages/lacs/mares/fleuves/canaux d'irrigation), eau de pluie, source (protégée ou non), eau en sachet, ou autre ; Forage, puits à pompe, puits non protégé, camion-citerne, ou charrette avec petite citerne/tonneau ; Robinet public/borne fontaine, ou puits protégé ; Robinet dans la cour/parcelle ou dans le logement, ou eau en bouteille)
528	Quel est le statut d'occupation de votre logement ? (Propriété familiale sans titre ; Propriétaire sans titre foncier, ou autre ; Logé par un parent/ami (gratuitement), ou propriété familiale avec titre foncier ; Locataire, propriétaire avec titre foncier, ou logé par l'employeur (Etat ou privé))
528	Combien des membres du ménage âgés de 6 ans ou plus ont-ils travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière et qui ont leur emploi principal dans l'agriculture, pêche, ou chasse ? (Deux ou plus ; Un ; Aucun)
525	Principal matériau des murs extérieurs ? (Enregistrez l'observation.) (Terre, bambou avec boue, bambou/cane/palme/tronc, bois de récupération, contre-plaqué, carton, ou pas de mur ; Ciment, briques, pierres avec chaux/ciment, blocs de ciment, adobe (recouvert ou non), planche en bois/shingles, pierres avec boue, ou autre)
515	Principal matériau du sol ? (Enregistrez l'observation.) (Terre/sable, bouse, palmes/bambou, planches en bois, parquet ou bois ciré, bandes de vinyle/asphalte, ou autre ; Ciment, moquette, ou carrelage)
495	Si la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, alors à quelle branche appartient l'entreprise (ou quel type de produit fabrique-t-elle) dans laquelle elle a exercé son emploi principal ? (Agriculture, pêche, ou chasse ; Ne travaille pas ; Industries, ou autres services ; Commerce, hébergement, et restauration, eau, assainissement, électricité et gaz, transports et communication, banques et assurances, ou bâtiments et travaux publics ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
463	Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, alors à quelle branche appartient l'entreprise (ou quel type de produit fabrique-t-elle) dans laquelle il a exercé son emploi principal ? (Agriculture, pêche, ou chasse ; Il n'y a pas de chef de ménage masculin ; Ne travaille pas ; Industries ; Bâtiments et travaux publics, commerce, hébergement et restauration, ou transports et communication ; Banques et assurances, eau, assainissement, électricité et gaz, ou autres)
455	Si la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, alors quelle est sa catégorie socioprofessionnelle ? (Ne travaille pas ; Travailleur à son propre compte, aide familial, manœuvre, ou apprenti ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Employé (ouvrier semi qualifié), patron/employeur (avoir au moins un salarié), cadre moyen, agent de maîtrise, employé (ouvrier qualifié), cadre supérieur, ou ingénieur et assimilé)
447	Le chef de ménage masculin sait-il lire, écrire, et comprendre en Français ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
434	Est-ce qu'un membre de votre ménage a un compte en banque ? (Non ; Oui)
433	Combien des membres du ménage âgés de 6 ans ou plus ont-ils travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière dans leur emploi principal en tant que agriculteur, éleveur, ou pêcheur ? (Deux ou plus ; Un ; Aucun)
432	Si la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, alors son emploi principal était-il agriculteur, éleveur, ou pêcheur ? (Travaille comme agriculteur, éleveur, ou pêcheur ; Ne travaille pas ; Travaille, mais pas comme agriculteur, éleveur, ou pêcheur ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
398	Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, alors son emploi principal était-il agriculteur, éleveur, ou pêcheur ? (Travaille comme agriculteur, éleveur, ou pêcheur ; Il n'y a pas de chef de ménage masculin ; Ne travaille pas ; Travaille, mas pas comme agriculteur, éleveur, ou pêcheur)
384	Tous les membres du ménage âges de 7 à 12 ans fréquentent-ils l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ? (Non ; Pas de membres âgés de 7 à 12 ans ; Oui)
381	Tous les membres du ménage âges de 7 à 11 ans fréquentent-ils l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ? (Non ; Pas de membres âgés de 7 à 11 ans ; Oui)
371	Les membres du ménage, possèdent-ils de terres cultivables? (Oui ; Non)
359	Tous les membres du ménage âges de 7 à 13 ans fréquentent-ils l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ? (Non ; Pas de membres âgés de 7 à 13 ans ; Oui)
346	Tous les membres du ménage âges de 7 à 14 ans fréquentent-ils l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ? (Non ; Pas de membres âgés de 7 à 14 ans ; Oui)
335	Tous les membres du ménage âges de 7 à 15 ans fréquentent-ils l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ? (Non ; Pas de membres âgés de 7 à 15 ans ; Oui)
329	Le chef de ménage a-t-il un(e) conjoint(e) ? (Oui ; Chef de ménage féminin sans conjoint ; Chef de ménage masculin sans conjointe)
322	Tous les membres du ménage âges de 7 à 16 ans fréquentent-ils l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ? (Non ; Pas de membres âgés de 7 à 16 ans ; Oui)
311	Tous les membres du ménage âges de 7 à 17 ans fréquentent-ils l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ? (Non ; Pas de membres âgés de 7 à 17 ans ; Oui)
311	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage, a-t-elle travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ? (Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage; Oui)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
304	Tous les membres du ménage âges de 7 à 18 ans fréquentent-ils l'école à n'importe quel moment durant l'année scolaire en cours ? (Non ; Pas de membres âgés de 7 à 18 ans ; Oui)
275	Si le chef de ménage masculin a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière, alors quelle est sa catégorie socioprofessionnelle ? (Travailleur à son propre compte ; Ne travaille pas ; Aide familial, ou apprenti ; Il n'y a pas de chef de ménage masculin ; Manœuvre, employé (ouvrier semi qualifié), employé (ouvrier qualifié), cadre moyen, agent de maîtrise, cadre supérieur, ingénieur et assimilé, ou patron/employeur (avoir au moins un salarié))
250	Est-ce qu'il y a un membre du ménage âgé de 6 ans ou plus qui a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière dans leur emploi principal en tant que salarié ? (Non ; Oui)
224	Principal matériau du toit (enregistrez l'observation) (Motte de terre, palmes/bambou, chaume/palmes/feuilles, carton, ou pas de toit ; Bois, tôle, nattes, ou autre ; Tuiles, zinc/fibre de ciment, ciment, planches en bois, ou shingles)
208	Dans ce ménage, avez-vous un poste radio ? (Non ; Oui)
200	Dans ce ménage avez-vous un téléphone portable ? (Non ; Oui)
187	Le chef de ménage masculin ou la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-il ou a-t-elle travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière dans leur emploi principal à leur propre compte dans un secteur d'activité autre que agriculture, pêche, ou chasse ? (Non ; Oui)
156	Est-ce qu'un membre de votre ménage possède une voiture ou une camionnette ? (Non ; Oui)
127	Dans ce ménage, combien de pièces utilisez-vous pour dormir ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un, ou aucun)
113	Combien de moustiquaires votre ménage a-t-il ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)
97	Est-ce que votre ménage possède du bétail, des troupeaux d'autres animaux de ferme, ou de la volaille ? (Oui ; Non)

Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
92	Est-ce qu'un membre de votre ménage possède une bicyclette, une motocyclette ou un scooter, ou une voiture ou une camionnette? (Aucune ; Bicyclette seulement ; Motocyclette, scooter, voiture, ou camionnette (peu importe bicyclette))
90	Est ce que la cuisine est faite habituellement dans la maison, dans un bâtiment séparé, ou à l'extérieur ? (A l'extérieur, ou autre ; Dans un bâtiment séparé ; Dans la maison ; Pas de repas préparé dans le ménage)
74	Est-ce qu'un membre de votre ménage possède une bicyclette ? (Oui ; Non)
72	Est-ce que la cuisine est faite habituellement dans la maison (dans une pièce séparée ou non), dans un bâtiment séparé, ou à l'extérieur ? (A l'extérieur, ou autre ; Dans la maison mais pas dans une pièce séparée ; Dans un bâtiment séparé ; Dans la maison dans une pièce séparée ; Pas de repas préparé dans le ménage)
57	Est-ce qu'un membre de votre ménage possède une motocyclette ou un scooter ? (Non ; Oui)
34	Combien des membres du ménage âgés de 6 ans ou plus ont-ils travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
31	Avez-vous une pièce séparée que vous utilisez comme cuisine ? (Pas de repas préparé dans le ménage, cuisine dans un bâtiment séparé, à l'extérieur, ou autre ; Non ; Oui)
5	Le chef de ménage masculin, a-t-il travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas chef de ménage masculin) In the past week, did the male head/spouse work at least one hour? (No; Yes; No male head/spouse)
0	Est-ce qu'il y a un membres du ménage âgé de 6 ans ou plus qui a travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine dernière dans leur emploi principal en tant que des manoeuvre, apprenti, ou aide familial ? (Non ; Oui)

Source: EMICoV 2015 et le seuil de la médiane (50^{ème} percentile)

**Les tableaux relatifs à
100% du seuil national de pauvreté**

**(et tableaux se rapportant
à tous les seuils de pauvreté)**

Tableau 3 (100% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	65,5
14-17	57,3
18-20	55,3
21-22	54,6
23-24	44,1
25-26	43,3
27-28	42,5
29-30	42,5
31-32	37,3
33-34	35,7
35-36	35,7
37-38	32,3
39-40	29,6
41-43	29,3
44-45	28,8
46-48	28,8
49-51	22,0
52-54	16,7
55-58	16,0
59-62	12,4
63-66	7,9
67-73	7,3
74-100	4,3

Tableau 4 (100% du seuil national) : Détermination des estimations des probabilités de pauvreté correspondant aux *scores*

Score	Nombre des ménages pauvres ayant obtenu ce score		Nombre des ménages ayant obtenu ce score		Probabilité de pauvreté (%)
0-13	4 576	÷	6 985	=	65,5
14-17	4 198	÷	7 327	=	57,3
18-20	4 253	÷	7 685	=	55,3
21-22	3 296	÷	6 042	=	54,6
23-24	2 658	÷	6 032	=	44,1
25-26	2 845	÷	6 571	=	43,3
27-28	3 422	÷	8 052	=	42,5
29-30	2 415	÷	5 683	=	42,5
31-32	2 380	÷	6 380	=	37,3
33-34	1 898	÷	5 314	=	35,7
35-36	2 229	÷	6 241	=	35,7
37-38	1 584	÷	4 901	=	32,3
39-40	2 015	÷	6 815	=	29,6
41-43	1 770	÷	6 042	=	29,3
44-45	1 895	÷	6 577	=	28,8
46-48	2 160	÷	7 498	=	28,8
49-51	1 596	÷	7 262	=	22,0
52-54	1 068	÷	6 408	=	16,7
55-58	1 310	÷	8 208	=	16,0
59-62	814	÷	6 558	=	12,4
63-66	370	÷	4 660	=	7,9
67-73	448	÷	6 150	=	7,3
74-100	300	÷	7 036	=	4,3

Effectif total des ménages normalisé à 100 000

Tableau 5 (100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	+2,3	3,1	3,8	4,7
14-17	-6,0	4,5	4,8	5,6
18-20	+5,3	3,3	3,9	4,9
21-22	+1,1	3,3	3,9	5,1
23-24	-3,1	3,4	4,1	5,2
25-26	+7,3	3,8	4,5	5,9
27-28	-10,2	6,7	6,9	7,4
29-30	-3,4	3,6	4,5	5,9
31-32	-2,0	3,6	4,3	5,5
33-34	-7,2	5,6	5,9	6,7
35-36	-5,2	4,9	5,6	7,5
37-38	-5,9	5,1	5,5	6,5
39-40	-0,3	3,4	4,0	5,0
41-43	-1,8	3,3	3,8	5,4
44-45	-8,6	6,7	7,3	7,7
46-48	+5,7	2,8	3,3	4,3
49-51	-25,2	15,1	15,4	15,9
52-54	+4,9	2,0	2,4	3,1
55-58	+2,2	2,0	2,4	3,2
59-62	+2,8	2,2	2,6	3,6
63-66	-6,5	4,9	5,4	6,0
67-73	+1,7	1,3	1,5	2,0
74-100	+0,4	1,4	1,6	2,2

Tableau 6 (100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,2	63,3	70,3	79,1
4	-1,2	40,9	48,7	57,4
8	-2,0	31,5	38,0	46,0
16	-2,5	23,1	26,6	36,1
32	-2,4	17,3	19,7	23,9
64	-2,7	12,1	14,3	19,4
128	-2,6	8,4	9,8	13,1
256	-2,7	6,3	7,4	9,8
512	-2,8	4,4	5,3	6,6
1 024	-2,8	3,0	3,6	4,9
2 048	-2,8	2,1	2,5	3,4
4 096	-2,7	1,5	1,8	2,4
8 192	-2,7	1,1	1,3	1,8
16 384	-2,7	0,8	0,9	1,3

Tableau 7 (Seuils nationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation

	Seuils de pauvreté		
	<u>Nationaux (def. 2010)</u>		
	100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et observée	-2,7	-4,7	-3,6
Précision de l'écart	0,8	0,8	0,8
Facteur alpha	1,27	1,30	1,28

Résultats de la grille de 2015 en appliquant à l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16\ 384$).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2\ 048, 4\ 096, 8\ 192$ et $16\ 384$.

Tableau 7 (Seuils internationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation

	Seuils de pauvreté							
	Intl. 2005 PPA (def. 2010)				Intl. 2011 PPA (def. 2010)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Ecart entre valeur estimée et observée	-2,8	-4,2	-4,2	-2,0	-3,3	-3,5	-3,0	-0,2
Précision de l'écart	0,8	0,8	0,7	0,3	0,8	0,8	0,5	0,1
Facteur alpha	1,25	1,30	1,24	1,04	1,31	1,30	1,15	1,02

Résultats de la grille de 2015 en appliquant à l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1.024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 7 (Seuils de pauvreté relatives et seuils définis comme des percentiles) : Les écarts, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation

	Seuils de pauvreté					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2010)				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Ecart entre valeur estimée et observée	-0,1	-0,1	-2,7	-3,9	-4,5	-4,1
Précision de l'écart	0,6	0,6	0,8	0,9	0,8	0,7
Facteur alpha	1,21	1,21	1,27	1,37	1,31	1,28

Résultats de la grille de 2015 en appliquant à l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1.024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

Tableau 8 (Tous les seuils de pauvreté) : Les résultats possibles obtenus d'un ciblage

		<u>Segment de ciblage</u>	
		<u>Ciblé</u>	<u>Non ciblé</u>
<u>Statut observé de la pauvre</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Inclusion</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture</u> Pauvre par erreur non ciblé
	<u>Non pauvre</u>	<u>Fuite</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion</u> Non pauvre judicieusement non ciblé

Tableau 9 (100% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	3,0	30,1	1,9	65,1	68,1	-76,2
<=17	5,9	27,2	3,8	63,1	69,0	-52,6
<=20	8,4	24,7	6,2	60,7	69,1	-30,5
<=22	10,8	22,3	8,4	58,6	69,4	-9,3
<=24	12,8	20,3	10,8	56,1	69,0	+10,1
<=26	14,6	18,5	13,2	53,7	68,3	+28,2
<=28	17,0	16,0	15,9	51,0	68,0	+51,2
<=30	18,6	14,5	18,1	48,9	67,5	+45,4
<=32	20,3	12,8	21,1	45,8	66,1	+36,3
<=34	21,7	11,4	23,1	43,8	65,5	+30,1
<=36	22,9	10,2	25,7	41,2	64,1	+22,3
<=38	24,1	8,9	28,0	38,9	63,0	+15,3
<=40	25,4	7,7	31,0	36,0	61,3	+6,4
<=43	26,8	6,3	33,8	33,1	59,8	-2,3
<=45	27,9	5,2	36,5	30,4	58,3	-10,3
<=48	29,0	4,1	40,0	26,9	55,9	-20,9
<=51	30,2	2,9	43,6	23,3	53,5	-31,8
<=54	30,8	2,3	47,3	19,7	50,5	-42,9
<=58	31,7	1,4	51,6	15,3	47,0	-56,0
<=62	32,1	1,0	55,2	11,7	43,8	-66,9
<=66	32,6	0,5	58,4	8,5	41,1	-76,7
<=73	32,9	0,1	62,8	4,1	37,1	-89,8
<=100	33,1	0,0	66,9	0,0	33,1	-102,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	61,9	9,1	1,6:1
<=17	9,7	60,8	17,9	1,6:1
<=20	14,6	57,6	25,4	1,4:1
<=22	19,2	56,4	32,7	1,3:1
<=24	23,6	54,4	38,8	1,2:1
<=26	27,8	52,5	44,1	1,1:1
<=28	33,0	51,7	51,5	1,1:1
<=30	36,7	50,8	56,3	1,0:1
<=32	41,4	49,1	61,4	1,0:1
<=34	44,8	48,4	65,6	0,9:1
<=36	48,6	47,1	69,2	0,9:1
<=38	52,2	46,3	73,0	0,9:1
<=40	56,3	45,0	76,7	0,8:1
<=43	60,6	44,2	80,9	0,8:1
<=45	64,4	43,3	84,3	0,8:1
<=48	69,0	42,0	87,6	0,7:1
<=51	73,8	40,9	91,3	0,7:1
<=54	78,1	39,5	93,2	0,7:1
<=58	83,3	38,0	95,8	0,6:1
<=62	87,3	36,7	96,9	0,6:1
<=66	91,0	35,8	98,5	0,6:1
<=73	95,7	34,4	99,6	0,5:1
<=100	100,0	33,1	100,0	0,5:1

**Les tableaux relatifs
à 150% du seuil national de pauvreté**

Tableau 3 (150% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	86,5
14-17	82,4
18-20	81,1
21-22	81,1
23-24	74,6
25-26	73,1
27-28	70,7
29-30	69,5
31-32	67,5
33-34	63,2
35-36	62,2
37-38	59,7
39-40	54,3
41-43	54,3
44-45	54,3
46-48	54,3
49-51	48,8
52-54	44,4
55-58	39,8
59-62	32,3
63-66	29,3
67-73	24,0
74-100	13,9

Tableau 5 (150% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-1,8	1,9	2,3	3,0
14-17	-4,3	3,1	3,3	3,6
18-20	-3,2	2,7	2,9	3,4
21-22	+7,1	2,9	3,4	4,4
23-24	+2,4	3,1	3,6	4,7
25-26	+2,0	3,7	4,4	5,5
27-28	-8,7	5,5	5,8	6,2
29-30	-1,1	3,2	3,8	5,1
31-32	-0,4	3,2	3,9	5,0
33-34	-9,8	6,5	6,7	7,1
35-36	-0,4	4,0	4,8	6,2
37-38	-5,9	4,8	5,2	5,9
39-40	-0,4	3,5	4,2	5,3
41-43	-3,7	3,5	4,0	5,2
44-45	-6,4	5,1	5,5	6,3
46-48	-1,7	3,4	4,0	5,0
49-51	-20,7	12,0	12,3	12,8
52-54	+0,7	3,5	4,0	5,5
55-58	+4,3	3,2	3,8	4,8
59-62	-13,7	9,0	9,4	10,1
63-66	-11,3	8,1	8,7	9,6
67-73	-11,8	8,3	8,6	9,6
74-100	-0,7	2,5	2,9	3,9

Tableau 6 (150% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1,1	69,2	72,6	79,2
4	-1,4	41,5	49,2	59,9
8	-2,4	32,2	39,0	49,9
16	-3,3	23,8	27,6	35,3
32	-3,9	17,7	21,3	26,4
64	-4,4	13,3	15,6	19,9
128	-4,3	9,0	10,6	14,5
256	-4,5	6,8	8,1	10,2
512	-4,5	4,7	5,5	7,3
1 024	-4,6	3,3	3,9	5,0
2 048	-4,6	2,4	2,8	3,4
4 096	-4,7	1,6	1,9	2,5
8 192	-4,6	1,1	1,3	1,8
16 384	-4,7	0,8	1,0	1,2

Tableau 9 (150% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,2	53,6	0,7	41,5	45,7	-84,4
<=17	8,3	49,5	1,5	40,7	49,0	-68,8
<=20	12,2	45,6	2,3	39,9	52,1	-53,6
<=22	15,7	42,1	3,5	38,7	54,5	-39,6
<=24	18,8	39,0	4,8	37,4	56,2	-26,6
<=26	21,8	36,0	6,1	36,1	57,9	-14,2
<=28	25,6	32,2	7,4	34,8	60,5	+1,4
<=30	28,1	29,7	8,6	33,6	61,7	+12,1
<=32	31,1	26,7	10,3	31,9	63,0	+25,4
<=34	33,4	24,4	11,4	30,8	64,2	+35,4
<=36	35,7	22,1	13,0	29,2	64,9	+45,8
<=38	37,8	20,0	14,3	27,9	65,7	+55,7
<=40	40,1	17,7	16,3	25,9	66,0	+66,7
<=43	42,5	15,3	18,1	24,1	66,6	+68,7
<=45	44,5	13,3	19,9	22,3	66,8	+65,6
<=48	46,9	10,9	22,0	20,2	67,1	+61,9
<=51	49,6	8,2	24,3	17,9	67,5	+58,0
<=54	51,4	6,4	26,7	15,5	66,9	+53,9
<=58	53,5	4,3	29,8	12,4	65,8	+48,4
<=62	54,8	3,0	32,5	9,7	64,5	+43,8
<=66	55,9	1,9	35,1	7,1	63,1	+39,3
<=73	57,3	0,5	38,5	3,7	61,0	+33,5
<=100	57,8	0,0	42,2	0,0	57,8	+27,0

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (150% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	86,0	7,2	6,1:1
<=17	9,7	84,9	14,3	5,6:1
<=20	14,6	83,9	21,2	5,2:1
<=22	19,2	82,0	27,2	4,6:1
<=24	23,6	79,7	32,6	3,9:1
<=26	27,8	78,2	37,6	3,6:1
<=28	33,0	77,7	44,3	3,5:1
<=30	36,7	76,6	48,6	3,3:1
<=32	41,4	75,1	53,8	3,0:1
<=34	44,8	74,6	57,8	2,9:1
<=36	48,6	73,4	61,7	2,8:1
<=38	52,2	72,5	65,4	2,6:1
<=40	56,3	71,1	69,3	2,5:1
<=43	60,6	70,1	73,5	2,3:1
<=45	64,4	69,1	77,0	2,2:1
<=48	69,0	68,0	81,2	2,1:1
<=51	73,8	67,1	85,8	2,0:1
<=54	78,1	65,8	88,9	1,9:1
<=58	83,3	64,2	92,5	1,8:1
<=62	87,3	62,8	94,8	1,7:1
<=66	91,0	61,5	96,8	1,6:1
<=73	95,7	59,8	99,1	1,5:1
<=100	100,0	57,8	100,0	1,4:1

**Les tableaux relatifs
à 200% du seuil national de pauvreté**

Tableau 3 (200% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	94,1
14-17	91,1
18-20	90,0
21-22	90,0
23-24	88,4
25-26	86,3
27-28	83,6
29-30	82,7
31-32	82,7
33-34	81,8
35-36	81,8
37-38	78,3
39-40	72,9
41-43	72,9
44-45	72,9
46-48	72,9
49-51	69,0
52-54	63,7
55-58	61,2
59-62	51,8
63-66	46,9
67-73	37,6
74-100	25,8

Tableau 5 (200% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-0,9	1,3	1,5	1,9
14-17	-1,7	1,6	1,9	2,5
18-20	-1,0	1,7	2,1	2,7
21-22	+4,2	2,4	2,9	3,7
23-24	+2,7	2,3	2,7	3,6
25-26	-0,8	2,4	2,9	4,0
27-28	-3,8	2,8	3,0	3,4
29-30	+0,9	2,6	3,3	4,3
31-32	-1,7	2,2	2,5	3,3
33-34	-3,4	2,9	3,0	3,8
35-36	-0,6	2,9	3,6	4,5
37-38	-4,0	3,4	3,6	4,3
39-40	-7,3	5,0	5,2	5,6
41-43	-2,0	3,0	3,6	4,6
44-45	+3,3	3,6	4,4	5,7
46-48	-4,5	3,6	3,8	4,5
49-51	-12,0	7,2	7,5	8,0
52-54	-0,3	3,5	4,2	5,3
55-58	-4,2	3,7	4,0	5,0
59-62	-12,2	8,0	8,2	8,8
63-66	-6,5	5,7	6,2	7,6
67-73	-9,9	7,2	7,8	8,6
74-100	-2,5	3,2	3,9	5,3

Tableau 6 (200% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,5	67,5	73,0	82,1
4	-2,0	39,0	45,0	56,0
8	-2,6	27,6	33,3	43,6
16	-2,8	21,5	24,6	31,5
32	-3,2	15,8	18,3	22,9
64	-3,5	11,3	13,6	17,2
128	-3,5	7,9	9,4	12,9
256	-3,5	5,9	6,9	9,0
512	-3,5	4,1	5,0	6,5
1 024	-3,6	2,9	3,4	4,4
2 048	-3,6	2,0	2,4	3,1
4 096	-3,6	1,4	1,7	2,2
8 192	-3,6	1,0	1,2	1,5
16 384	-3,6	0,8	0,9	1,1

Tableau 9 (200% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,6	68,5	0,3	26,7	31,2	-87,1
<=17	9,1	64,0	0,7	26,3	35,3	-74,3
<=20	13,4	59,7	1,2	25,8	39,2	-61,7
<=22	17,4	55,6	1,8	25,2	42,6	-49,9
<=24	21,1	51,9	2,5	24,5	45,7	-38,7
<=26	24,8	48,3	3,1	23,9	48,7	-28,0
<=28	29,1	43,9	3,9	23,1	52,2	-15,0
<=30	32,1	40,9	4,6	22,4	54,5	-5,8
<=32	35,9	37,1	5,5	21,5	57,4	+5,9
<=34	38,7	34,3	6,1	20,9	59,6	+14,4
<=36	41,8	31,3	6,8	20,1	61,9	+23,8
<=38	44,5	28,5	7,6	19,3	63,8	+32,4
<=40	47,7	25,4	8,6	18,3	66,0	+42,4
<=43	50,9	22,1	9,7	17,3	68,2	+52,7
<=45	53,4	19,6	11,0	16,0	69,4	+61,2
<=48	56,8	16,2	12,2	14,8	71,6	+72,2
<=51	60,3	12,7	13,5	13,4	73,7	+81,5
<=54	63,0	10,0	15,1	11,9	74,9	+79,3
<=58	66,2	6,8	17,1	9,8	76,0	+76,6
<=62	68,4	4,7	18,9	8,1	76,4	+74,1
<=66	70,1	3,0	21,0	6,0	76,1	+71,3
<=73	72,0	1,0	23,7	3,3	75,3	+67,6
<=100	73,0	0,0	27,0	0,0	73,0	+63,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (200% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	93,9	6,2	15,3:1
<=17	9,7	92,9	12,4	13,1:1
<=20	14,6	91,8	18,3	11,2:1
<=22	19,2	90,7	23,8	9,8:1
<=24	23,6	89,6	29,0	8,6:1
<=26	27,8	89,0	33,9	8,1:1
<=28	33,0	88,3	39,9	7,6:1
<=30	36,7	87,5	43,9	7,0:1
<=32	41,4	86,8	49,2	6,6:1
<=34	44,8	86,4	53,0	6,4:1
<=36	48,6	85,9	57,2	6,1:1
<=38	52,2	85,4	61,0	5,8:1
<=40	56,3	84,7	65,3	5,5:1
<=43	60,6	84,0	69,7	5,3:1
<=45	64,4	83,0	73,1	4,9:1
<=48	69,0	82,3	77,8	4,7:1
<=51	73,8	81,7	82,6	4,5:1
<=54	78,1	80,7	86,2	4,2:1
<=58	83,3	79,5	90,6	3,9:1
<=62	87,3	78,4	93,6	3,6:1
<=66	91,0	77,0	95,9	3,3:1
<=73	95,7	75,2	98,6	3,0:1
<=100	100,0	73,0	100,0	2,7:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005**

Tableau 3 (\$1,25/jour PPA 2005) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	70,3
14-17	60,7
18-20	60,5
21-22	58,5
23-24	50,2
25-26	48,2
27-28	46,1
29-30	46,1
31-32	40,8
33-34	39,5
35-36	39,1
37-38	34,8
39-40	32,2
41-43	32,2
44-45	32,2
46-48	32,2
49-51	24,1
52-54	19,3
55-58	18,6
59-62	15,1
63-66	11,8
67-73	10,3
74-100	4,7

Tableau 5 (\$1,25/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	+3,4	3,2	3,8	4,9
14-17	-5,4	4,2	4,6	5,2
18-20	+4,7	3,4	4,0	5,2
21-22	+0,4	3,3	4,0	5,2
23-24	-2,2	3,3	4,0	5,3
25-26	-8,0	6,0	6,4	7,0
27-28	-10,1	6,6	6,8	7,5
29-30	-5,4	4,4	4,7	5,9
31-32	-2,1	3,5	4,2	5,7
33-34	-8,0	6,1	6,3	7,1
35-36	-3,1	4,7	5,5	7,3
37-38	-5,6	5,0	5,4	6,2
39-40	-0,5	3,5	4,1	5,3
41-43	-2,8	3,4	3,9	5,8
44-45	-6,9	5,9	6,4	7,4
46-48	+2,7	3,2	3,9	5,0
49-51	-24,3	14,5	14,9	15,5
52-54	+5,4	2,4	2,8	3,4
55-58	+3,6	2,1	2,6	3,3
59-62	+4,9	2,2	2,7	3,6
63-66	-3,0	3,2	4,1	5,5
67-73	+2,9	1,5	1,8	2,5
74-100	+0,2	1,5	1,8	2,2

Tableau 6 (\$1,25/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+1,1	64,2	71,0	80,0
4	-0,8	41,4	49,3	58,4
8	-1,5	31,0	37,1	47,3
16	-2,5	23,0	27,2	34,2
32	-2,4	16,4	19,8	24,9
64	-2,7	11,9	14,3	19,3
128	-2,6	8,5	10,2	13,3
256	-2,7	6,4	7,3	9,4
512	-2,8	4,4	5,2	6,6
1 024	-2,8	3,1	3,7	4,9
2 048	-2,8	2,1	2,7	3,4
4 096	-2,8	1,5	1,8	2,3
8 192	-2,7	1,1	1,3	1,7
16 384	-2,8	0,8	0,9	1,3

Tableau 9 (\$1,25/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=13	3,2	33,2	1,7	61,9	65,1	-77,9
<=17	6,3	30,1	3,5	60,1	66,4	-56,0
<=20	9,0	27,4	5,6	58,0	67,1	-35,2
<=22	11,7	24,7	7,5	56,1	67,8	-15,2
<=24	13,9	22,5	9,7	53,9	67,8	+3,0
<=26	16,0	20,4	11,9	51,7	67,7	+20,3
<=28	18,6	17,8	14,4	49,2	67,8	+41,8
<=30	20,3	16,1	16,4	47,3	67,6	+55,0
<=32	22,2	14,2	19,2	44,4	66,6	+47,2
<=34	23,7	12,6	21,1	42,5	66,3	+42,1
<=36	25,0	11,4	23,6	40,0	65,1	+35,2
<=38	26,4	10,0	25,8	37,8	64,2	+29,1
<=40	27,7	8,7	28,6	35,0	62,7	+21,3
<=43	29,3	7,1	31,3	32,3	61,6	+13,9
<=45	30,5	5,9	33,9	29,8	60,3	+6,9
<=48	31,8	4,5	37,1	26,5	58,3	-2,1
<=51	33,2	3,2	40,7	22,9	56,1	-11,8
<=54	33,8	2,5	44,2	19,4	53,2	-21,6
<=58	34,8	1,6	48,5	15,1	49,9	-33,3
<=62	35,2	1,2	52,1	11,5	46,7	-43,1
<=66	35,8	0,6	55,3	8,3	44,1	-51,9
<=73	36,2	0,2	59,5	4,1	40,3	-63,6
<=100	36,4	0,0	63,6	0,0	36,4	-74,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (\$1,25/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	65,5	8,7	1,9:1
<=17	9,7	64,4	17,2	1,8:1
<=20	14,6	61,8	24,8	1,6:1
<=22	19,2	60,9	32,1	1,6:1
<=24	23,6	58,9	38,2	1,4:1
<=26	27,8	57,4	43,9	1,3:1
<=28	33,0	56,4	51,1	1,3:1
<=30	36,7	55,4	55,9	1,2:1
<=32	41,4	53,6	61,0	1,2:1
<=34	44,8	53,0	65,3	1,1:1
<=36	48,6	51,5	68,8	1,1:1
<=38	52,2	50,6	72,5	1,0:1
<=40	56,3	49,2	76,1	1,0:1
<=43	60,6	48,3	80,5	0,9:1
<=45	64,4	47,4	83,8	0,9:1
<=48	69,0	46,2	87,5	0,9:1
<=51	73,8	44,9	91,1	0,8:1
<=54	78,1	43,3	93,0	0,8:1
<=58	83,3	41,8	95,6	0,7:1
<=62	87,3	40,3	96,7	0,7:1
<=66	91,0	39,3	98,3	0,6:1
<=73	95,7	37,8	99,5	0,6:1
<=100	100,0	36,4	100,0	0,6:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,00/jour PPA 2005**

Tableau 3 (\$2,00/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	90,4
14-17	86,2
18-20	85,4
21-22	85,4
23-24	81,7
25-26	80,5
27-28	77,0
29-30	75,0
31-32	73,5
33-34	70,0
35-36	70,0
37-38	65,7
39-40	62,5
41-43	62,5
44-45	62,3
46-48	62,3
49-51	57,7
52-54	53,0
55-58	49,0
59-62	41,2
63-66	36,7
67-73	30,1
74-100	18,8

Tableau 5 (\$2,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-1,5	1,6	1,9	2,4
14-17	-3,1	2,5	2,6	2,9
18-20	-2,4	2,2	2,4	3,0
21-22	+5,0	2,6	3,1	4,2
23-24	+1,9	2,6	3,3	4,2
25-26	+3,3	3,3	3,9	5,0
27-28	-6,3	4,2	4,5	4,8
29-30	-0,1	3,0	3,7	4,8
31-32	+0,7	3,2	3,6	5,0
33-34	-8,1	5,5	5,7	6,4
35-36	+0,9	3,7	4,5	6,1
37-38	-10,3	6,7	7,0	7,5
39-40	+0,3	3,5	4,2	5,4
41-43	-3,0	3,2	3,8	5,0
44-45	-2,0	3,9	4,7	6,1
46-48	-4,8	4,0	4,3	4,8
49-51	-15,4	9,2	9,6	10,1
52-54	+0,4	3,6	4,3	5,6
55-58	+4,1	3,5	4,3	5,5
59-62	-10,9	7,6	7,8	8,4
63-66	-14,0	9,4	9,9	10,9
67-73	-12,1	8,3	8,9	9,8
74-100	-0,8	2,9	3,3	4,1

Tableau 6 (\$2,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-1,3	69,2	75,5	83,5
4	-1,2	41,0	48,5	58,8
8	-2,5	31,0	36,3	46,8
16	-2,7	23,9	27,8	34,0
32	-3,3	17,3	19,6	25,3
64	-3,9	12,6	14,8	18,3
128	-4,0	8,6	10,3	13,5
256	-4,1	6,6	7,7	10,2
512	-4,0	4,6	5,6	6,8
1 024	-4,1	3,2	3,7	5,0
2 048	-4,1	2,2	2,7	3,3
4 096	-4,2	1,6	1,9	2,4
8 192	-4,1	1,1	1,3	1,7
16 384	-4,2	0,8	1,0	1,2

Tableau 9 (\$2,00/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,4	60,0	0,5	35,2	39,6	-85,6
<=17	8,7	55,7	1,1	34,6	43,2	-71,4
<=20	12,8	51,6	1,8	33,8	46,6	-57,5
<=22	16,5	47,8	2,6	33,0	49,5	-44,5
<=24	20,0	44,4	3,6	32,0	52,0	-32,3
<=26	23,2	41,1	4,6	31,0	54,2	-20,7
<=28	27,3	37,0	5,7	30,0	57,3	-6,3
<=30	30,0	34,4	6,7	28,9	58,9	+3,6
<=32	33,3	31,0	8,1	27,6	60,9	+16,1
<=34	35,8	28,5	9,0	26,7	62,5	+25,4
<=36	38,4	26,0	10,2	25,4	63,8	+35,2
<=38	40,9	23,5	11,3	24,4	65,2	+44,6
<=40	43,4	20,9	12,9	22,8	66,2	+55,0
<=43	46,2	18,2	14,4	21,2	67,4	+66,0
<=45	48,4	16,0	16,0	19,7	68,0	+75,1
<=48	51,2	13,1	17,7	17,9	69,1	+72,4
<=51	54,2	10,2	19,7	16,0	70,1	+69,4
<=54	56,4	8,0	21,7	13,9	70,3	+66,2
<=58	58,9	5,4	24,4	11,3	70,2	+62,1
<=62	60,6	3,8	26,7	8,9	69,5	+58,5
<=66	62,0	2,3	29,0	6,6	68,6	+54,9
<=73	63,6	0,7	32,1	3,6	67,2	+50,1
<=100	64,3	0,0	35,7	0,0	64,3	+44,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (\$2,00/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	90,1	6,8	9,1:1
<=17	9,7	88,7	13,4	7,9:1
<=20	14,6	87,6	19,8	7,1:1
<=22	19,2	86,2	25,7	6,2:1
<=24	23,6	84,7	31,1	5,5:1
<=26	27,8	83,4	36,1	5,0:1
<=28	33,0	82,8	42,5	4,8:1
<=30	36,7	81,7	46,6	4,5:1
<=32	41,4	80,4	51,8	4,1:1
<=34	44,8	80,0	55,7	4,0:1
<=36	48,6	79,0	59,7	3,8:1
<=38	52,2	78,3	63,5	3,6:1
<=40	56,3	77,1	67,5	3,4:1
<=43	60,6	76,2	71,8	3,2:1
<=45	64,4	75,1	75,2	3,0:1
<=48	69,0	74,3	79,6	2,9:1
<=51	73,8	73,4	84,2	2,8:1
<=54	78,1	72,2	87,6	2,6:1
<=58	83,3	70,7	91,6	2,4:1
<=62	87,3	69,4	94,1	2,3:1
<=66	91,0	68,1	96,3	2,1:1
<=73	95,7	66,5	98,9	2,0:1
<=100	100,0	64,3	100,0	1,8:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005**

Tableau 3 (\$2,50/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	95,0
14-17	92,2
18-20	91,5
21-22	91,5
23-24	89,2
25-26	88,5
27-28	86,0
29-30	85,2
31-32	85,2
33-34	85,2
35-36	85,2
37-38	81,7
39-40	75,7
41-43	75,7
44-45	75,5
46-48	75,5
49-51	71,7
52-54	67,4
55-58	64,1
59-62	55,8
63-66	50,0
67-73	40,1
74-100	27,3

Tableau 5 (\$2,50/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-0,7	1,1	1,4	1,9
14-17	-2,1	1,7	1,9	2,1
18-20	-1,0	1,6	1,9	2,5
21-22	+3,8	2,3	2,8	3,6
23-24	+1,7	2,2	2,6	3,3
25-26	-1,2	2,1	2,5	3,4
27-28	-2,2	2,0	2,2	2,9
29-30	+0,1	2,6	3,1	4,2
31-32	-2,6	2,2	2,3	2,7
33-34	-0,7	2,5	2,9	3,7
35-36	+1,2	2,9	3,3	4,3
37-38	-1,5	2,7	3,2	4,1
39-40	-6,6	4,5	4,8	5,2
41-43	-1,5	3,0	3,5	4,4
44-45	-0,4	3,2	4,0	5,2
46-48	-2,8	2,7	3,1	4,0
49-51	-11,2	6,8	6,9	7,4
52-54	+0,9	3,5	4,0	5,2
55-58	-3,0	3,1	3,7	5,1
59-62	-8,9	6,4	6,6	7,2
63-66	-20,8	12,3	12,5	13,2
67-73	-9,5	7,1	7,5	8,3
74-100	-1,8	3,2	3,8	5,3

Tableau 6 (\$2,50/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,4	65,9	73,0	82,1
4	-2,3	38,1	44,4	56,1
8	-3,0	25,7	30,6	40,4
16	-3,2	19,3	23,0	29,5
32	-3,6	15,2	17,0	22,0
64	-4,0	10,9	12,4	16,6
128	-4,0	7,5	9,1	11,8
256	-4,1	5,4	6,3	8,3
512	-4,2	3,9	4,7	6,1
1 024	-4,2	2,7	3,2	4,4
2 048	-4,2	1,9	2,2	3,0
4 096	-4,2	1,3	1,6	2,1
8 192	-4,1	0,9	1,1	1,5
16 384	-4,2	0,7	0,9	1,1

Tableau 9 (\$2,50/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,6	70,9	0,3	24,3	28,9	-87,5
<=17	9,2	66,3	0,6	23,9	33,1	-74,9
<=20	13,6	61,9	1,0	23,5	37,1	-62,7
<=22	17,7	57,8	1,5	23,0	40,7	-51,1
<=24	21,5	53,9	2,1	22,5	44,0	-40,2
<=26	25,3	50,2	2,6	22,0	47,2	-29,7
<=28	29,7	45,8	3,3	21,2	50,9	-16,9
<=30	32,8	42,7	3,9	20,6	53,5	-7,9
<=32	36,8	38,7	4,6	19,9	56,7	+3,6
<=34	39,6	35,8	5,2	19,3	59,0	+11,9
<=36	42,8	32,7	5,8	18,7	61,5	+21,1
<=38	45,6	29,9	6,6	17,9	63,5	+29,5
<=40	48,9	26,6	7,4	17,1	65,9	+39,4
<=43	52,2	23,3	8,4	16,1	68,3	+49,5
<=45	54,9	20,6	9,4	15,1	70,0	+58,0
<=48	58,4	17,1	10,6	13,9	72,3	+68,7
<=51	62,0	13,5	11,9	12,7	74,6	+79,9
<=54	64,8	10,7	13,3	11,2	76,0	+82,4
<=58	68,1	7,4	15,2	9,3	77,4	+79,9
<=62	70,3	5,1	16,9	7,6	77,9	+77,6
<=66	72,3	3,1	18,7	5,8	78,2	+75,2
<=73	74,4	1,1	21,3	3,2	77,6	+71,8
<=100	75,5	0,0	24,5	0,0	75,5	+67,5

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (\$2,50/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	94,6	6,1	17,6:1
<=17	9,7	94,0	12,1	15,7:1
<=20	14,6	93,2	18,0	13,7:1
<=22	19,2	92,3	23,5	12,0:1
<=24	23,6	91,2	28,5	10,4:1
<=26	27,8	90,8	33,5	9,8:1
<=28	33,0	90,0	39,3	9,0:1
<=30	36,7	89,4	43,5	8,5:1
<=32	41,4	88,9	48,8	8,0:1
<=34	44,8	88,5	52,5	7,7:1
<=36	48,6	88,0	56,7	7,3:1
<=38	52,2	87,4	60,4	6,9:1
<=40	56,3	86,8	64,7	6,6:1
<=43	60,6	86,1	69,2	6,2:1
<=45	64,4	85,3	72,8	5,8:1
<=48	69,0	84,6	77,3	5,5:1
<=51	73,8	83,9	82,1	5,2:1
<=54	78,1	83,0	85,8	4,9:1
<=58	83,3	81,8	90,2	4,5:1
<=62	87,3	80,6	93,2	4,2:1
<=66	91,0	79,5	95,8	3,9:1
<=73	95,7	77,7	98,6	3,5:1
<=100	100,0	75,5	100,0	3,1:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,00/jour PPA 2005**

Tableau 3 (\$5,00/jour PPA 2005) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	99,7
14-17	99,5
18-20	99,4
21-22	99,4
23-24	99,4
25-26	99,1
27-28	98,5
29-30	98,4
31-32	98,4
33-34	98,1
35-36	98,1
37-38	96,4
39-40	95,0
41-43	95,0
44-45	94,9
46-48	94,4
49-51	94,3
52-54	91,8
55-58	88,0
59-62	82,1
63-66	81,9
67-73	74,0
74-100	60,1

Tableau 5 (\$5,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	+0,1	0,4	0,4	0,5
14-17	-0,1	0,4	0,5	0,5
18-20	-0,3	0,3	0,3	0,3
21-22	+0,3	0,6	0,8	1,0
23-24	-0,2	0,3	0,3	0,4
25-26	-0,4	0,3	0,4	0,5
27-28	+0,5	0,8	1,0	1,3
29-30	-0,3	0,6	0,7	1,0
31-32	+0,5	0,8	1,0	1,3
33-34	-1,4	0,9	0,9	0,9
35-36	-0,8	0,7	0,8	1,0
37-38	+0,1	1,3	1,6	2,0
39-40	-0,9	1,3	1,5	2,0
41-43	+0,7	1,4	1,7	2,4
44-45	-1,9	1,4	1,5	1,7
46-48	-0,4	1,3	1,5	2,1
49-51	-1,6	1,3	1,4	1,7
52-54	-1,3	1,5	1,9	2,4
55-58	-1,9	1,8	2,2	3,1
59-62	-6,2	4,2	4,4	4,7
63-66	-9,7	5,6	5,8	6,0
67-73	-11,0	6,5	6,7	7,1
74-100	+5,1	3,4	4,2	5,3

Tableau 6 (\$5,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,9	50,0	58,9	68,7
4	-0,7	21,2	25,7	35,9
8	-1,1	15,5	18,8	24,6
16	-1,2	10,5	13,0	16,4
32	-1,6	8,1	9,5	13,2
64	-1,8	5,4	6,4	9,0
128	-1,8	3,9	4,8	6,3
256	-1,9	2,8	3,4	4,4
512	-1,9	2,0	2,3	3,1
1 024	-1,9	1,4	1,7	2,2
2 048	-1,9	1,0	1,2	1,5
4 096	-2,0	0,7	0,8	1,1
8 192	-1,9	0,5	0,5	0,7
16 384	-2,0	0,3	0,4	0,5

Tableau 9 (\$5,00/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,8	87,9	0,0	7,3	12,1	-89,5
<=17	9,7	83,0	0,0	7,3	17,0	-79,0
<=20	14,5	78,2	0,1	7,2	21,8	-68,6
<=22	19,1	73,6	0,1	7,2	26,3	-58,7
<=24	23,5	69,2	0,1	7,2	30,7	-49,2
<=26	27,7	65,0	0,2	7,1	34,8	-40,2
<=28	32,7	60,0	0,3	7,0	39,7	-29,1
<=30	36,3	56,4	0,4	6,9	43,3	-21,2
<=32	40,9	51,8	0,5	6,8	47,8	-11,2
<=34	44,3	48,4	0,5	6,8	51,1	-3,8
<=36	48,1	44,6	0,5	6,8	54,8	+4,3
<=38	51,5	41,2	0,7	6,6	58,1	+11,8
<=40	55,4	37,3	0,9	6,4	61,8	+20,5
<=43	59,5	33,2	1,1	6,2	65,6	+29,5
<=45	63,0	29,7	1,3	6,0	69,0	+37,4
<=48	67,4	25,3	1,6	5,7	73,1	+47,1
<=51	71,9	20,8	1,9	5,4	77,3	+57,2
<=54	75,8	16,9	2,3	5,0	80,9	+66,0
<=58	80,5	12,2	2,8	4,5	85,0	+76,7
<=62	83,9	8,8	3,4	3,9	87,8	+84,6
<=66	87,0	5,7	4,1	3,2	90,2	+92,0
<=73	90,4	2,3	5,3	2,0	92,4	+94,3
<=100	92,7	0,0	7,3	0,0	92,7	+92,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (\$5,00/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	99,7	5,2	310,4:1
<=17	9,7	99,6	10,5	262,6:1
<=20	14,6	99,6	15,7	242,6:1
<=22	19,2	99,5	20,6	198,4:1
<=24	23,6	99,5	25,3	188,9:1
<=26	27,8	99,4	29,8	162,5:1
<=28	33,0	99,1	35,3	113,9:1
<=30	36,7	99,0	39,2	102,5:1
<=32	41,4	98,9	44,2	87,0:1
<=34	44,8	98,9	47,8	90,0:1
<=36	48,6	98,9	51,9	87,6:1
<=38	52,2	98,7	55,5	73,8:1
<=40	56,3	98,4	59,8	62,4:1
<=43	60,6	98,1	64,2	52,4:1
<=45	64,4	97,9	68,0	47,6:1
<=48	69,0	97,7	72,7	42,0:1
<=51	73,8	97,4	77,6	37,7:1
<=54	78,1	97,1	81,8	33,6:1
<=58	83,3	96,6	86,8	28,6:1
<=62	87,3	96,1	90,5	24,9:1
<=66	91,0	95,5	93,8	21,4:1
<=73	95,7	94,5	97,6	17,1:1
<=100	100,0	92,7	100,0	12,7:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011**

Tableau 3 (\$1,90/jour PPA 2011) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	72,0
14-17	63,2
18-20	63,2
21-22	61,7
23-24	54,0
25-26	51,3
27-28	48,5
29-30	48,5
31-32	44,0
33-34	42,6
35-36	42,6
37-38	38,8
39-40	34,5
41-43	34,4
44-45	34,3
46-48	34,3
49-51	26,2
52-54	21,8
55-58	20,7
59-62	16,7
63-66	13,2
67-73	10,9
74-100	5,2

Tableau 5 (\$1,90/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	+3,9	3,1	3,7	4,9
14-17	-7,5	5,2	5,5	6,1
18-20	+5,8	3,4	4,0	5,1
21-22	+1,7	3,2	4,0	5,2
23-24	+0,6	3,3	4,0	5,4
25-26	-8,1	6,0	6,4	7,1
27-28	-10,4	6,7	6,9	7,6
29-30	-6,8	5,1	5,4	6,1
31-32	-0,7	3,5	4,3	5,3
33-34	-6,6	5,3	5,7	6,4
35-36	-0,6	4,7	5,5	7,2
37-38	-4,0	4,2	4,7	6,2
39-40	-0,6	3,4	4,2	5,5
41-43	-2,7	3,4	4,1	5,7
44-45	-5,6	5,2	6,1	7,5
46-48	+1,9	3,2	3,9	5,2
49-51	-25,2	14,9	15,2	16,0
52-54	+6,5	2,3	2,8	3,5
55-58	+4,3	2,2	2,7	3,5
59-62	+5,5	2,2	2,7	3,6
63-66	-15,4	10,0	10,5	11,8
67-73	+3,2	1,6	1,8	2,6
74-100	+0,3	1,5	1,8	2,2

Tableau 6 (\$1,90/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
			90 pour cent	95 pour cent
1	+1,4	64,4	71,2	80,6
4	-0,7	42,4	49,4	60,2
8	-1,7	31,8	38,9	48,6
16	-2,6	23,8	28,6	36,2
32	-2,8	17,3	20,1	26,1
64	-3,1	12,4	15,3	19,3
128	-3,0	8,7	10,8	13,5
256	-3,1	6,6	7,8	10,1
512	-3,3	4,7	5,6	7,4
1 024	-3,3	3,4	3,9	5,2
2 048	-3,3	2,3	2,7	3,6
4 096	-3,3	1,5	1,8	2,4
8 192	-3,2	1,1	1,4	1,9
16 384	-3,3	0,8	1,0	1,3

Tableau 9 (\$1,90/jour PPA 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	3,3	35,4	1,6	59,7	63,0	-79,0
<=17	6,5	32,1	3,2	58,1	64,6	-57,9
<=20	9,4	29,3	5,2	56,1	65,4	-38,1
<=22	12,1	26,5	7,0	54,3	66,4	-19,0
<=24	14,4	24,3	9,2	52,1	66,6	-1,7
<=26	16,7	22,0	11,2	50,2	66,8	+15,0
<=28	19,4	19,3	13,6	47,8	67,2	+35,5
<=30	21,3	17,4	15,4	45,9	67,2	+49,9
<=32	23,3	15,4	18,1	43,2	66,5	+53,2
<=34	24,9	13,8	19,9	41,4	66,3	+48,5
<=36	26,2	12,4	22,4	38,9	65,2	+42,2
<=38	27,7	11,0	24,5	36,8	64,5	+36,8
<=40	29,1	9,6	27,2	34,1	63,3	+29,7
<=43	30,8	7,9	29,8	31,5	62,3	+23,0
<=45	32,1	6,6	32,3	29,0	61,1	+16,6
<=48	33,6	5,1	35,4	25,9	59,4	+8,4
<=51	35,0	3,7	38,8	22,5	57,5	-0,3
<=54	35,8	2,9	42,3	19,0	54,8	-9,3
<=58	36,8	1,8	46,5	14,8	51,7	-20,1
<=62	37,3	1,4	50,0	11,4	48,7	-29,2
<=66	38,0	0,7	53,0	8,3	46,3	-37,0
<=73	38,5	0,2	57,2	4,1	42,6	-48,0
<=100	38,7	0,0	61,3	0,0	38,7	-58,5

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (\$1,90/jour PPA 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	67,2	8,4	2,0:1
<=17	9,7	67,1	16,9	2,0:1
<=20	14,6	64,2	24,2	1,8:1
<=22	19,2	63,3	31,4	1,7:1
<=24	23,6	61,1	37,3	1,6:1
<=26	27,8	59,9	43,1	1,5:1
<=28	33,0	58,9	50,2	1,4:1
<=30	36,7	58,0	55,0	1,4:1
<=32	41,4	56,2	60,2	1,3:1
<=34	44,8	55,5	64,4	1,2:1
<=36	48,6	54,0	67,8	1,2:1
<=38	52,2	53,1	71,6	1,1:1
<=40	56,3	51,7	75,3	1,1:1
<=43	60,6	50,8	79,7	1,0:1
<=45	64,4	49,9	83,0	1,0:1
<=48	69,0	48,6	86,7	0,9:1
<=51	73,8	47,4	90,5	0,9:1
<=54	78,1	45,8	92,5	0,8:1
<=58	83,3	44,2	95,2	0,8:1
<=62	87,3	42,7	96,4	0,7:1
<=66	91,0	41,8	98,3	0,7:1
<=73	95,7	40,2	99,5	0,7:1
<=100	100,0	38,7	100,0	0,6:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$3,20/jour PPA 2011**

Tableau 3 (\$3,20/jour PPA 2011) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	92,5
14-17	88,9
18-20	87,8
21-22	87,8
23-24	85,2
25-26	83,7
27-28	80,5
29-30	79,1
31-32	79,1
33-34	77,2
35-36	77,2
37-38	71,8
39-40	68,1
41-43	68,1
44-45	68,1
46-48	68,1
49-51	63,8
52-54	59,6
55-58	55,6
59-62	47,2
63-66	42,5
67-73	34,9
74-100	22,8

Tableau 5 (\$3,20/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-1,1	1,4	1,7	2,1
14-17	-2,9	2,2	2,4	2,7
18-20	-1,2	1,9	2,2	2,7
21-22	+4,5	2,6	3,1	4,0
23-24	+1,8	2,5	2,9	3,7
25-26	+0,1	2,6	3,1	4,4
27-28	-5,8	3,9	4,1	4,5
29-30	-0,1	2,9	3,5	4,5
31-32	+1,4	2,8	3,5	4,7
33-34	-5,0	3,8	4,0	4,5
35-36	+0,8	3,4	4,1	5,6
37-38	-6,9	4,8	5,1	5,5
39-40	-6,0	4,4	4,7	5,3
41-43	-1,5	3,1	3,7	4,7
44-45	+0,9	3,7	4,4	6,0
46-48	-5,5	4,2	4,4	5,1
49-51	-14,4	8,6	8,7	9,2
52-54	+1,5	3,5	4,3	5,6
55-58	+6,4	3,7	4,3	5,5
59-62	-13,2	8,6	8,9	9,5
63-66	-9,9	7,4	7,9	8,8
67-73	-9,9	7,3	7,7	8,8
74-100	-2,8	3,2	3,8	4,9

Tableau 6 (\$3,20/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,3	68,3	74,4	82,5
4	-1,1	41,0	47,4	60,0
8	-2,1	30,5	33,8	45,3
16	-2,3	22,7	27,1	32,4
32	-2,9	16,7	19,3	24,5
64	-3,4	12,4	14,5	17,4
128	-3,4	8,3	10,0	13,3
256	-3,5	6,2	7,5	9,7
512	-3,5	4,5	5,4	6,6
1 024	-3,5	3,2	3,7	4,7
2 048	-3,5	2,0	2,5	3,4
4 096	-3,5	1,5	1,8	2,4
8 192	-3,5	1,1	1,3	1,5
16 384	-3,5	0,8	0,9	1,1

Tableau 9 (\$3,20/jour PPA 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,5	64,6	0,4	30,6	35,1	-86,5
<=17	8,9	60,1	0,8	30,1	39,0	-73,0
<=20	13,1	55,9	1,5	29,5	42,6	-59,9
<=22	17,0	52,0	2,2	28,8	45,8	-47,6
<=24	20,6	48,4	3,0	28,0	48,6	-35,9
<=26	24,1	45,0	3,8	27,2	51,3	-24,8
<=28	28,4	40,7	4,6	26,3	54,7	-11,1
<=30	31,2	37,8	5,5	25,5	56,7	-1,6
<=32	34,8	34,2	6,6	24,4	59,2	+10,4
<=34	37,5	31,5	7,3	23,6	61,1	+19,2
<=36	40,3	28,7	8,3	22,7	63,0	+28,8
<=38	42,9	26,1	9,3	21,7	64,6	+37,7
<=40	45,8	23,2	10,5	20,5	66,3	+47,9
<=43	48,8	20,3	11,8	19,1	67,9	+58,5
<=45	51,1	17,9	13,2	17,7	68,9	+67,3
<=48	54,3	14,7	14,7	16,3	70,6	+78,6
<=51	57,6	11,5	16,3	14,7	72,2	+76,4
<=54	60,0	9,0	18,1	12,9	72,9	+73,8
<=58	62,8	6,2	20,5	10,5	73,3	+70,3
<=62	64,8	4,2	22,5	8,5	73,3	+67,5
<=66	66,4	2,6	24,6	6,3	72,7	+64,3
<=73	68,2	0,9	27,6	3,4	71,6	+60,1
<=100	69,0	0,0	31,0	0,0	69,0	+55,2

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (\$3,20/jour PPA 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	92,2	6,5	11,7:1
<=17	9,7	91,3	12,9	10,5:1
<=20	14,6	89,9	19,0	8,9:1
<=22	19,2	88,7	24,7	7,9:1
<=24	23,6	87,4	29,9	7,0:1
<=26	27,8	86,5	34,8	6,4:1
<=28	33,0	86,0	41,1	6,1:1
<=30	36,7	85,1	45,2	5,7:1
<=32	41,4	84,1	50,4	5,3:1
<=34	44,8	83,6	54,3	5,1:1
<=36	48,6	82,9	58,4	4,9:1
<=38	52,2	82,3	62,1	4,6:1
<=40	56,3	81,4	66,4	4,4:1
<=43	60,6	80,5	70,7	4,1:1
<=45	64,4	79,4	74,1	3,9:1
<=48	69,0	78,7	78,7	3,7:1
<=51	73,8	78,0	83,4	3,5:1
<=54	78,1	76,8	86,9	3,3:1
<=58	83,3	75,4	91,0	3,1:1
<=62	87,3	74,3	93,9	2,9:1
<=66	91,0	72,9	96,2	2,7:1
<=73	95,7	71,2	98,8	2,5:1
<=100	100,0	69,0	100,0	2,2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,50/jour PPA 2011**

Tableau 3 (\$5,50/jour PPA 2011) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	99,0
14-17	98,6
18-20	98,6
21-22	98,2
23-24	97,9
25-26	97,9
27-28	97,3
29-30	96,8
31-32	96,8
33-34	96,3
35-36	96,3
37-38	93,9
39-40	91,4
41-43	91,4
44-45	91,4
46-48	90,9
49-51	89,2
52-54	86,0
55-58	82,3
59-62	72,8
63-66	69,5
67-73	61,2
74-100	43,3

Tableau 5 (\$5,50/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-0,3	0,4	0,5	0,7
14-17	-0,5	0,5	0,6	0,8
18-20	-0,5	0,5	0,5	0,7
21-22	+2,2	1,5	1,8	2,2
23-24	-0,6	0,6	0,8	1,0
25-26	-0,5	0,7	0,8	1,1
27-28	+1,0	1,0	1,3	1,7
29-30	-1,8	1,2	1,3	1,4
31-32	+0,8	1,2	1,4	1,9
33-34	-1,6	1,3	1,4	1,7
35-36	-1,9	1,3	1,4	1,5
37-38	+0,8	1,8	2,2	2,8
39-40	-0,9	1,8	2,1	2,8
41-43	+3,5	2,4	2,9	3,6
44-45	-3,4	2,3	2,5	2,7
46-48	-0,7	1,8	2,1	2,6
49-51	-4,5	2,9	3,0	3,2
52-54	-3,3	2,6	2,7	3,0
55-58	-3,0	2,6	2,8	3,6
59-62	-8,1	5,4	5,6	6,2
63-66	-16,0	9,1	9,2	9,6
67-73	-8,8	6,2	6,5	7,0
74-100	-2,2	3,4	4,3	5,2

Tableau 6 (\$5,50/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,3	55,8	65,0	77,0
4	-1,7	26,0	32,5	42,6
8	-2,1	19,5	23,6	30,7
16	-2,1	14,1	17,0	22,7
32	-2,4	10,6	12,9	17,6
64	-2,7	7,1	8,9	12,1
128	-2,8	5,1	6,2	8,2
256	-2,9	3,8	4,6	5,9
512	-2,9	2,7	3,2	4,2
1 024	-2,9	1,9	2,2	3,0
2 048	-2,9	1,3	1,6	2,0
4 096	-2,9	0,9	1,1	1,5
8 192	-2,9	0,6	0,7	1,0
16 384	-3,0	0,5	0,6	0,7

Tableau 9 (\$5,50/jour PPA 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,8	84,0	0,0	11,2	16,0	-89,1
<=17	9,6	79,1	0,1	11,1	20,8	-78,2
<=20	14,4	74,4	0,2	11,0	25,4	-67,4
<=22	18,9	69,9	0,3	10,9	29,8	-57,2
<=24	23,2	65,6	0,4	10,8	34,0	-47,3
<=26	27,3	61,5	0,5	10,7	38,0	-37,9
<=28	32,2	56,5	0,8	10,5	42,7	-26,5
<=30	35,8	52,9	0,8	10,4	46,2	-18,3
<=32	40,4	48,4	1,0	10,2	50,5	-7,9
<=34	43,7	45,1	1,1	10,1	53,8	-0,3
<=36	47,4	41,4	1,2	10,0	57,4	+8,2
<=38	50,6	38,1	1,5	9,7	60,4	+15,8
<=40	54,5	34,3	1,8	9,4	63,9	+24,8
<=43	58,3	30,5	2,3	8,9	67,2	+33,9
<=45	61,7	27,0	2,6	8,6	70,3	+42,1
<=48	65,9	22,9	3,1	8,1	74,0	+51,9
<=51	70,3	18,5	3,6	7,7	77,9	+62,3
<=54	74,0	14,8	4,1	7,1	81,1	+71,3
<=58	78,4	10,4	4,9	6,3	84,7	+82,2
<=62	81,4	7,4	5,9	5,4	86,7	+90,0
<=66	84,0	4,7	7,0	4,2	88,3	+92,1
<=73	87,0	1,8	8,8	2,5	89,4	+90,1
<=100	88,8	0,0	11,2	0,0	88,8	+87,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (\$5,50/jour PPA 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	99,0	5,4	103,4:1
<=17	9,7	98,8	10,9	83,0:1
<=20	14,6	98,7	16,2	76,0:1
<=22	19,2	98,3	21,2	56,9:1
<=24	23,6	98,1	26,1	52,9:1
<=26	27,8	98,1	30,7	50,7:1
<=28	33,0	97,7	36,3	42,3:1
<=30	36,7	97,7	40,4	42,5:1
<=32	41,4	97,5	45,5	38,6:1
<=34	44,8	97,5	49,2	38,7:1
<=36	48,6	97,5	53,4	38,6:1
<=38	52,2	97,1	57,1	33,5:1
<=40	56,3	96,7	61,4	29,6:1
<=43	60,6	96,1	65,7	25,0:1
<=45	64,4	95,9	69,5	23,4:1
<=48	69,0	95,5	74,2	21,3:1
<=51	73,8	95,2	79,2	19,7:1
<=54	78,1	94,7	83,3	18,0:1
<=58	83,3	94,1	88,3	15,8:1
<=62	87,3	93,3	91,7	13,8:1
<=66	91,0	92,3	94,7	12,0:1
<=73	95,7	90,8	98,0	9,9:1
<=100	100,0	88,8	100,0	7,9:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$21,70/jour PPA 2011**

Tableau 3 (\$21,70/jour PPA 2011) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	100,0
14-17	100,0
18-20	99,9
21-22	99,8
23-24	99,8
25-26	99,8
27-28	99,8
29-30	99,8
31-32	99,8
33-34	99,8
35-36	99,8
37-38	99,8
39-40	99,8
41-43	99,7
44-45	99,7
46-48	99,7
49-51	99,7
52-54	99,6
55-58	99,2
59-62	98,8
63-66	98,6
67-73	96,7
74-100	92,4

Tableau 5 (\$21,70/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	0,0	0,0	0,0	0,0
14-17	0,0	0,0	0,0	0,0
18-20	-0,1	0,1	0,1	0,1
21-22	-0,2	0,1	0,1	0,1
23-24	-0,2	0,1	0,1	0,1
25-26	-0,2	0,1	0,1	0,1
27-28	+0,8	0,7	0,8	1,0
29-30	-0,2	0,1	0,1	0,1
31-32	-0,1	0,1	0,1	0,1
33-34	-0,2	0,1	0,1	0,1
35-36	-0,2	0,1	0,1	0,1
37-38	+0,5	0,6	0,8	1,0
39-40	-0,1	0,2	0,2	0,2
41-43	-0,3	0,1	0,1	0,1
44-45	-0,3	0,1	0,1	0,1
46-48	-0,3	0,1	0,1	0,1
49-51	-0,2	0,1	0,1	0,1
52-54	-0,4	0,2	0,2	0,2
55-58	-0,8	0,4	0,4	0,4
59-62	+0,6	0,9	1,0	1,4
63-66	-0,9	0,6	0,6	0,7
67-73	-2,1	1,3	1,3	1,4
74-100	+3,9	2,5	2,9	3,8

Tableau 6 (\$21,70/jour PPA 2011) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,3	1,6	3,8	51,1
4	-0,1	1,3	8,7	18,5
8	-0,3	0,9	5,5	10,3
16	-0,1	3,3	4,6	7,3
32	-0,1	2,3	2,8	4,6
64	-0,2	1,6	1,9	2,8
128	-0,1	1,1	1,4	1,9
256	-0,2	0,9	1,0	1,4
512	-0,2	0,7	0,8	1,0
1 024	-0,2	0,5	0,6	0,7
2 048	-0,2	0,3	0,4	0,5
4 096	-0,2	0,2	0,3	0,4
8 192	-0,2	0,2	0,2	0,3
16 384	-0,2	0,1	0,1	0,2

Tableau 9 (\$21,70/jour PPA 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,9	94,4	0,0	0,8	5,6	-90,2
<=17	9,7	89,5	0,0	0,8	10,5	-80,4
<=20	14,6	84,7	0,0	0,8	15,3	-70,6
<=22	19,2	80,1	0,0	0,8	19,9	-61,3
<=24	23,6	75,6	0,0	0,8	24,4	-52,4
<=26	27,8	71,4	0,0	0,8	28,6	-43,9
<=28	32,9	66,3	0,0	0,7	33,7	-33,6
<=30	36,6	62,6	0,0	0,7	37,4	-26,1
<=32	41,3	57,9	0,1	0,7	42,1	-16,6
<=34	44,8	54,5	0,1	0,7	45,5	-9,7
<=36	48,6	50,7	0,1	0,7	49,3	-2,1
<=38	52,1	47,2	0,1	0,7	52,8	+5,0
<=40	56,2	43,0	0,1	0,7	56,9	+13,4
<=43	60,5	38,7	0,1	0,7	61,2	+22,1
<=45	64,3	35,0	0,1	0,7	65,0	+29,6
<=48	68,9	30,3	0,1	0,7	69,6	+38,9
<=51	73,7	25,5	0,1	0,7	74,4	+48,7
<=54	78,0	21,3	0,1	0,7	78,6	+57,3
<=58	83,2	16,0	0,1	0,7	83,9	+67,8
<=62	87,1	12,2	0,2	0,6	87,6	+75,7
<=66	90,8	8,4	0,2	0,5	91,3	+83,2
<=73	95,4	3,9	0,4	0,4	95,8	+92,6
<=100	99,2	0,0	0,8	0,0	99,2	+99,2

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (\$21,70/jour PPA 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	100,0	4,9	Uniquement pauvres ciblés
<=17	9,7	100,0	9,8	Pauvre
<=20	14,6	100,0	14,7	Non pauvre
<=22	19,2	100,0	19,3	Bénin
<=24	23,6	100,0	23,8	0,0
<=26	27,8	100,0	28,0	0,0
<=28	33,0	99,9	33,2	720,3:1
<=30	36,7	99,9	36,9	801,1:1
<=32	41,4	99,9	41,7	772,2:1
<=34	44,8	99,9	45,1	836,1:1
<=36	48,6	99,9	48,9	907,0:1
<=38	52,2	99,9	52,5	697,5:1
<=40	56,3	99,9	56,7	669,3:1
<=43	60,6	99,9	61,0	720,5:1
<=45	64,4	99,9	64,8	765,2:1
<=48	69,0	99,9	69,4	820,2:1
<=51	73,8	99,9	74,3	790,1:1
<=54	78,1	99,9	78,6	780,1:1
<=58	83,3	99,9	83,9	774,2:1
<=62	87,3	99,8	87,7	454,5:1
<=66	91,0	99,7	91,5	376,3:1
<=73	95,7	99,6	96,1	265,1:1
<=100	100,0	99,2	100,0	129,7:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de la moitié le plus pauvre
en dessous de 100% du seuil national**

Tableau 3 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	42,2
14-17	36,2
18-20	31,4
21-22	29,4
23-24	22,0
25-26	21,7
27-28	20,6
29-30	15,6
31-32	14,4
33-34	14,2
35-36	12,4
37-38	11,6
39-40	11,6
41-43	11,6
44-45	11,4
46-48	11,1
49-51	7,3
52-54	6,5
55-58	4,8
59-62	4,1
63-66	2,2
67-73	2,0
74-100	1,5

Tableau 5 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-0,3	3,3	3,9	4,7
14-17	+0,3	3,1	3,8	5,3
18-20	+6,6	2,8	3,4	4,5
21-22	+1,1	2,9	3,3	4,5
23-24	-4,0	3,7	4,0	4,9
25-26	+4,0	2,5	3,0	4,2
27-28	+2,4	2,1	2,6	3,4
29-30	-3,7	3,3	3,6	4,6
31-32	-7,0	5,1	5,5	6,1
33-34	+1,5	2,3	2,8	3,8
35-36	+3,5	2,1	2,6	3,2
37-38	-5,8	4,8	5,1	5,8
39-40	+3,0	2,0	2,4	3,0
41-43	+4,6	1,6	1,9	2,6
44-45	+6,3	1,5	1,7	2,2
46-48	+0,3	2,1	2,6	3,2
49-51	-13,6	9,3	9,7	10,8
52-54	+3,4	1,0	1,2	1,5
55-58	-0,3	1,2	1,5	1,9
59-62	+1,5	1,1	1,4	1,7
63-66	+0,3	0,6	0,8	1,1
67-73	+0,6	0,5	0,6	0,8
74-100	0,0	0,9	1,1	1,4

Tableau 6 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,6	60,3	65,3	68,9
4	+0,8	28,2	34,0	46,5
8	+0,9	20,9	25,5	37,1
16	+0,6	15,2	18,9	29,1
32	+0,6	11,8	15,1	20,5
64	+0,1	8,8	10,4	14,0
128	0,0	6,1	7,4	9,5
256	-0,1	4,4	5,2	7,0
512	-0,1	3,0	3,5	4,6
1 024	-0,1	2,2	2,6	3,2
2 048	-0,1	1,6	1,9	2,4
4 096	-0,1	1,1	1,3	1,8
8 192	-0,1	0,8	0,9	1,3
16 384	-0,1	0,6	0,7	0,9

**Tableau 9 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) :
 Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de
 « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de
 validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	2,1	13,0	2,8	82,1	84,2	-54,1
<=17	3,8	11,2	5,9	79,0	82,8	-10,0
<=20	5,1	9,9	9,5	75,5	80,6	+30,8
<=22	6,4	8,6	12,8	72,2	78,6	+15,2
<=24	7,5	7,5	16,1	68,9	76,4	-6,8
<=26	8,3	6,7	19,5	65,5	73,8	-29,5
<=28	9,4	5,7	23,6	61,4	70,7	-56,8
<=30	10,1	4,9	26,5	58,4	68,6	-76,3
<=32	11,0	4,1	30,4	54,5	65,5	-102,1
<=34	11,4	3,6	33,4	51,6	63,0	-121,8
<=36	11,8	3,2	36,8	48,2	60,0	-144,4
<=38	12,3	2,8	39,9	45,1	57,3	-165,0
<=40	12,7	2,4	43,7	41,3	54,0	-190,1
<=43	13,1	2,0	47,5	37,4	50,5	-215,9
<=45	13,3	1,7	51,0	33,9	47,2	-239,2
<=48	13,8	1,3	55,2	29,7	43,5	-266,9
<=51	14,1	0,9	59,7	25,3	39,4	-296,6
<=54	14,3	0,7	63,8	21,2	35,5	-323,6
<=58	14,6	0,4	68,7	16,3	30,9	-356,5
<=62	14,7	0,3	72,5	12,4	27,1	-382,0
<=66	14,9	0,2	76,2	8,8	23,7	-406,0
<=73	15,0	0,0	80,7	4,2	19,2	-436,5
<=100	15,0	0,0	85,0	0,0	15,0	-464,5

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	42,2	13,6	0,7:1
<=17	9,7	39,0	25,3	0,6:1
<=20	14,6	35,0	33,9	0,5:1
<=22	19,2	33,5	42,7	0,5:1
<=24	23,6	31,9	50,0	0,5:1
<=26	27,8	29,9	55,4	0,4:1
<=28	33,0	28,5	62,4	0,4:1
<=30	36,7	27,7	67,4	0,4:1
<=32	41,4	26,5	72,9	0,4:1
<=34	44,8	25,5	76,0	0,3:1
<=36	48,6	24,3	78,6	0,3:1
<=38	52,2	23,5	81,6	0,3:1
<=40	56,3	22,5	84,1	0,3:1
<=43	60,6	21,5	86,8	0,3:1
<=45	64,4	20,7	88,5	0,3:1
<=48	69,0	20,0	91,5	0,2:1
<=51	73,8	19,2	94,0	0,2:1
<=54	78,1	18,3	95,2	0,2:1
<=58	83,3	17,5	97,1	0,2:1
<=62	87,3	16,9	97,9	0,2:1
<=66	91,0	16,3	98,8	0,2:1
<=73	95,7	15,7	99,7	0,2:1
<=100	100,0	15,0	100,0	0,2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du premier quintile
(20^{ème} percentile)**

Tableau 3 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	42,1
14-17	36,1
18-20	31,3
21-22	29,4
23-24	22,0
25-26	21,7
27-28	20,6
29-30	15,6
31-32	14,4
33-34	14,2
35-36	12,2
37-38	11,6
39-40	11,6
41-43	11,6
44-45	11,3
46-48	10,9
49-51	7,3
52-54	6,5
55-58	4,8
59-62	4,1
63-66	2,2
67-73	2,0
74-100	1,5

Tableau 5 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) :
Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-0,5	3,3	3,9	4,7
14-17	+0,6	3,1	3,8	5,3
18-20	+6,6	2,8	3,4	4,5
21-22	+1,1	2,9	3,3	4,5
23-24	-4,0	3,7	4,0	4,9
25-26	+4,0	2,5	3,0	4,2
27-28	+2,3	2,1	2,6	3,4
29-30	-3,7	3,3	3,6	4,6
31-32	-7,0	5,1	5,5	6,1
33-34	+1,5	2,3	2,8	3,8
35-36	+3,4	2,1	2,6	3,2
37-38	-5,8	4,8	5,1	5,8
39-40	+3,0	2,0	2,4	3,0
41-43	+4,6	1,6	1,9	2,6
44-45	+6,1	1,5	1,7	2,2
46-48	0,0	2,1	2,6	3,2
49-51	-13,6	9,3	9,7	10,8
52-54	+3,4	1,0	1,2	1,5
55-58	-0,3	1,2	1,5	1,9
59-62	+1,5	1,1	1,4	1,7
63-66	+0,3	0,6	0,8	1,1
67-73	+0,6	0,5	0,6	0,8
74-100	0,0	0,9	1,1	1,4

Tableau 6 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,6	60,2	65,2	68,8
4	+0,9	28,2	34,1	46,5
8	+0,9	20,7	25,4	37,0
16	+0,6	15,2	18,9	29,1
32	+0,6	11,8	14,9	20,5
64	+0,1	8,7	10,4	14,0
128	0,0	6,1	7,4	9,5
256	-0,1	4,4	5,2	7,0
512	-0,1	3,0	3,5	4,6
1 024	-0,1	2,2	2,6	3,2
2 048	-0,2	1,6	1,9	2,4
4 096	-0,1	1,1	1,3	1,8
8 192	-0,1	0,8	0,9	1,3
16 384	-0,1	0,6	0,7	0,9

Tableau 9 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	Voir texte
<=13	2,1	13,0	2,8	82,2	84,2	-54,0
<=17	3,8	11,2	6,0	79,0	82,8	-9,9
<=20	5,1	9,9	9,5	75,5	80,6	+30,9
<=22	6,4	8,6	12,8	72,2	78,6	+15,0
<=24	7,5	7,5	16,1	68,9	76,4	-7,1
<=26	8,3	6,7	19,5	65,5	73,8	-29,9
<=28	9,4	5,7	23,6	61,4	70,7	-57,2
<=30	10,1	4,9	26,6	58,4	68,5	-76,8
<=32	11,0	4,1	30,4	54,5	65,5	-102,6
<=34	11,4	3,6	33,4	51,6	63,0	-122,3
<=36	11,8	3,2	36,8	48,2	60,0	-145,0
<=38	12,2	2,8	39,9	45,1	57,3	-165,6
<=40	12,6	2,4	43,7	41,3	53,9	-190,7
<=43	13,0	2,0	47,6	37,4	50,4	-216,6
<=45	13,3	1,7	51,1	33,9	47,2	-239,9
<=48	13,7	1,3	55,2	29,7	43,5	-267,7
<=51	14,1	0,9	59,7	25,3	39,4	-297,4
<=54	14,3	0,7	63,8	21,2	35,5	-324,5
<=58	14,6	0,4	68,7	16,3	30,8	-357,4
<=62	14,7	0,3	72,6	12,4	27,1	-382,9
<=66	14,9	0,2	76,2	8,8	23,6	-407,0
<=73	15,0	0,0	80,8	4,2	19,2	-437,5
<=100	15,0	0,0	85,0	0,0	15,0	-465,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	42,2	13,7	0,7:1
<=17	9,7	38,8	25,2	0,6:1
<=20	14,6	34,9	33,9	0,5:1
<=22	19,2	33,4	42,6	0,5:1
<=24	23,6	31,8	50,0	0,5:1
<=26	27,8	29,9	55,3	0,4:1
<=28	33,0	28,4	62,4	0,4:1
<=30	36,7	27,6	67,4	0,4:1
<=32	41,4	26,5	72,9	0,4:1
<=34	44,8	25,5	76,0	0,3:1
<=36	48,6	24,3	78,6	0,3:1
<=38	52,2	23,5	81,5	0,3:1
<=40	56,3	22,4	84,1	0,3:1
<=43	60,6	21,5	86,7	0,3:1
<=45	64,4	20,7	88,5	0,3:1
<=48	69,0	19,9	91,4	0,2:1
<=51	73,8	19,1	94,0	0,2:1
<=54	78,1	18,3	95,2	0,2:1
<=58	83,3	17,5	97,1	0,2:1
<=62	87,3	16,9	97,9	0,2:1
<=66	91,0	16,3	98,8	0,2:1
<=73	95,7	15,6	99,7	0,2:1
<=100	100,0	15,0	100,0	0,2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du deuxième quintile
(40^{ème} percentile)**

Tableau 3 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	65,5
14-17	57,3
18-20	55,2
21-22	54,4
23-24	44,0
25-26	43,2
27-28	42,3
29-30	42,3
31-32	37,1
33-34	35,5
35-36	35,5
37-38	32,3
39-40	29,6
41-43	29,3
44-45	28,7
46-48	28,7
49-51	22,0
52-54	16,5
55-58	15,9
59-62	12,0
63-66	7,9
67-73	7,3
74-100	4,1

Tableau 5 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) :
Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	+3,5	3,2	3,9	4,8
14-17	-6,0	4,5	4,8	5,6
18-20	+5,2	3,3	3,9	4,9
21-22	+1,2	3,3	4,0	5,1
23-24	-3,1	3,4	4,1	5,2
25-26	+7,2	3,8	4,5	5,9
27-28	-10,3	6,7	7,0	7,5
29-30	-3,5	3,7	4,5	5,9
31-32	-2,2	3,6	4,3	5,5
33-34	-7,5	5,7	6,1	6,8
35-36	-5,4	5,0	5,6	7,5
37-38	-5,9	5,1	5,5	6,5
39-40	-0,3	3,4	4,0	5,0
41-43	-1,9	3,3	3,8	5,4
44-45	-8,5	6,7	7,2	7,6
46-48	+5,6	2,8	3,3	4,3
49-51	-25,2	15,1	15,4	15,9
52-54	+4,8	2,0	2,4	3,1
55-58	+2,2	2,0	2,4	3,2
59-62	+2,4	2,2	2,6	3,6
63-66	-6,5	4,9	5,4	6,0
67-73	+1,7	1,3	1,5	2,0
74-100	+0,3	1,4	1,6	2,2

Tableau 6 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,1	63,3	70,4	79,1
4	-1,2	40,9	48,6	57,4
8	-2,0	31,5	38,0	46,0
16	-2,5	23,1	26,6	36,0
32	-2,5	17,3	19,7	23,8
64	-2,8	12,1	14,3	19,7
128	-2,6	8,5	9,9	13,3
256	-2,7	6,3	7,4	9,8
512	-2,9	4,4	5,3	6,5
1 024	-2,8	3,0	3,6	4,9
2 048	-2,8	2,1	2,5	3,3
4 096	-2,8	1,5	1,8	2,4
8 192	-2,7	1,1	1,3	1,8
16 384	-2,7	0,8	0,9	1,3

Tableau 9 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	<u>Inclusion:</u>	<u>Défaut de couverture:</u>	<u>Fuite:</u>	<u>Exclusion:</u>	<u>Taux de succès</u>	<u>BPAC</u>
	Pauvre judicieusement ciblé	Pauvre par erreur non ciblé	Non pauvre par erreur ciblé	Non pauvre judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=13	3,0	30,1	1,9	65,1	68,1	-76,3
<=17	5,9	27,1	3,8	63,1	69,0	-52,6
<=20	8,4	24,7	6,2	60,8	69,1	-30,5
<=22	10,8	22,3	8,4	58,6	69,3	-9,3
<=24	12,8	20,2	10,8	56,2	68,9	+10,2
<=26	14,6	18,5	13,3	53,7	68,3	+28,3
<=28	17,0	16,0	16,0	51,0	68,0	+51,3
<=30	18,6	14,4	18,1	48,9	67,5	+45,2
<=32	20,3	12,8	21,1	45,8	66,1	+36,0
<=34	21,7	11,4	23,2	43,8	65,5	+29,9
<=36	22,9	10,2	25,8	41,2	64,1	+22,0
<=38	24,1	8,9	28,1	38,9	63,0	+15,0
<=40	25,3	7,7	31,0	36,0	61,3	+6,2
<=43	26,7	6,3	33,9	33,1	59,8	-2,6
<=45	27,8	5,2	36,5	30,4	58,3	-10,6
<=48	28,9	4,1	40,0	26,9	55,9	-21,2
<=51	30,2	2,9	43,7	23,3	53,5	-32,2
<=54	30,8	2,3	47,3	19,7	50,4	-43,2
<=58	31,6	1,4	51,7	15,3	46,9	-56,4
<=62	32,0	1,0	55,3	11,7	43,7	-67,3
<=66	32,5	0,5	58,5	8,5	41,0	-77,1
<=73	32,9	0,1	62,8	4,1	37,0	-90,3
<=100	33,0	0,0	67,0	0,0	33,0	-102,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	61,3	9,0	1,6:1
<=17	9,7	60,6	17,9	1,5:1
<=20	14,6	57,4	25,4	1,4:1
<=22	19,2	56,2	32,6	1,3:1
<=24	23,6	54,2	38,7	1,2:1
<=26	27,8	52,3	44,1	1,1:1
<=28	33,0	51,5	51,5	1,1:1
<=30	36,7	50,7	56,3	1,0:1
<=32	41,4	49,0	61,4	1,0:1
<=34	44,8	48,3	65,6	0,9:1
<=36	48,6	47,0	69,2	0,9:1
<=38	52,2	46,2	73,0	0,9:1
<=40	56,3	45,0	76,6	0,8:1
<=43	60,6	44,1	80,9	0,8:1
<=45	64,4	43,2	84,3	0,8:1
<=48	69,0	41,9	87,6	0,7:1
<=51	73,8	40,9	91,3	0,7:1
<=54	78,1	39,4	93,1	0,7:1
<=58	83,3	38,0	95,8	0,6:1
<=62	87,3	36,7	96,9	0,6:1
<=66	91,0	35,7	98,5	0,6:1
<=73	95,7	34,4	99,6	0,5:1
<=100	100,0	33,0	100,0	0,5:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de la médiane
(50^{ème} percentile)**

Tableau 3 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	75,2
14-17	66,8
18-20	66,6
21-22	65,1
23-24	57,6
25-26	55,5
27-28	53,3
29-30	53,3
31-32	47,8
33-34	46,9
35-36	46,9
37-38	42,1
39-40	37,9
41-43	37,9
44-45	37,9
46-48	37,9
49-51	29,4
52-54	24,3
55-58	23,0
59-62	18,8
63-66	15,2
67-73	12,9
74-100	5,3

Tableau 5 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	+3,4	3,0	3,5	4,8
14-17	-7,8	5,3	5,6	6,2
18-20	+2,6	3,2	3,8	5,1
21-22	-0,1	3,1	3,6	4,7
23-24	+3,4	3,3	4,0	5,4
25-26	-5,5	4,8	5,1	6,0
27-28	-10,7	6,8	7,1	7,6
29-30	-5,8	4,6	4,9	5,7
31-32	-0,2	3,6	4,2	5,2
33-34	-5,1	4,6	5,0	6,3
35-36	-0,7	4,6	5,6	7,0
37-38	-2,1	4,2	4,9	6,5
39-40	+0,1	3,5	4,2	5,4
41-43	-0,9	3,4	4,0	5,6
44-45	-4,3	4,8	5,8	7,2
46-48	+3,0	3,3	3,9	5,0
49-51	-26,4	15,3	15,7	16,2
52-54	+6,3	2,4	2,9	3,8
55-58	+5,1	2,3	2,8	3,6
59-62	+2,9	2,7	3,2	4,6
63-66	-13,8	9,2	9,6	11,1
67-73	-10,8	7,9	8,4	9,1
74-100	+0,5	1,5	1,8	2,2

Tableau 6 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,7	67,9	74,0	81,2
4	-0,9	44,5	50,9	61,5
8	-2,0	33,8	39,9	49,1
16	-2,9	24,8	29,1	38,8
32	-3,1	18,0	21,4	28,4
64	-3,6	13,5	15,9	21,1
128	-3,6	9,5	11,5	14,4
256	-3,7	7,0	8,3	10,2
512	-3,8	5,0	5,9	7,6
1 024	-3,8	3,5	4,1	5,5
2 048	-3,9	2,4	2,9	3,7
4 096	-3,9	1,7	2,0	2,6
8 192	-3,8	1,2	1,5	1,9
16 384	-3,9	0,9	1,0	1,4

Tableau 9 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	<u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé	<u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé	<u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion	<u>BPAC</u> Voir texte
<=13	3,4	38,5	1,4	56,6	60,1	-80,2
<=17	6,9	35,1	2,9	55,2	62,1	-60,3
<=20	10,0	32,0	4,6	53,5	63,4	-41,4
<=22	13,0	28,9	6,2	51,9	64,9	-23,2
<=24	15,4	26,6	8,2	49,8	65,2	-7,1
<=26	17,7	24,3	10,1	47,9	65,6	+8,5
<=28	20,7	21,3	12,3	45,7	66,4	+27,9
<=30	22,7	19,3	14,0	44,1	66,7	+41,6
<=32	24,8	17,1	16,6	41,5	66,3	+57,9
<=34	26,6	15,4	18,3	39,8	66,3	+56,5
<=36	28,1	13,9	20,5	37,5	65,6	+51,1
<=38	29,6	12,3	22,5	35,5	65,1	+46,3
<=40	31,2	10,8	25,1	32,9	64,1	+40,1
<=43	33,0	9,0	27,6	30,4	63,4	+34,1
<=45	34,4	7,6	30,0	28,0	62,4	+28,5
<=48	36,0	6,0	33,0	25,0	61,0	+21,3
<=51	37,7	4,3	36,1	21,9	59,6	+13,9
<=54	38,6	3,3	39,5	18,6	57,2	+5,9
<=58	39,8	2,2	43,6	14,5	54,2	-3,8
<=62	40,4	1,6	46,9	11,1	51,5	-11,8
<=66	41,1	0,8	49,9	8,1	49,2	-19,0
<=73	41,8	0,2	54,0	4,1	45,8	-28,7
<=100	42,0	0,0	58,0	0,0	42,0	-38,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	70,7	8,2	2,4:1
<=17	9,8	70,7	16,4	2,4:1
<=20	14,6	68,5	23,8	2,2:1
<=22	19,2	67,8	31,0	2,1:1
<=24	23,6	65,1	36,6	1,9:1
<=26	27,8	63,6	42,2	1,7:1
<=28	33,0	62,7	49,3	1,7:1
<=30	36,7	61,9	54,1	1,6:1
<=32	41,4	60,0	59,2	1,5:1
<=34	44,8	59,3	63,3	1,5:1
<=36	48,6	57,8	67,0	1,4:1
<=38	52,2	56,8	70,6	1,3:1
<=40	56,3	55,4	74,4	1,2:1
<=43	60,6	54,4	78,6	1,2:1
<=45	64,4	53,4	81,9	1,1:1
<=48	69,0	52,1	85,7	1,1:1
<=51	73,8	51,1	89,9	1,0:1
<=54	78,1	49,5	92,0	1,0:1
<=58	83,3	47,7	94,8	0,9:1
<=62	87,3	46,2	96,2	0,9:1
<=66	91,0	45,2	98,0	0,8:1
<=73	95,7	43,6	99,5	0,8:1
<=100	100,0	42,0	100,0	0,7:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du troisième quintile
(60^{ème} percentile)**

Tableau 3 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	83,3
14-17	76,9
18-20	76,1
21-22	76,1
23-24	68,1
25-26	65,9
27-28	63,8
29-30	63,4
31-32	59,5
33-34	57,2
35-36	57,2
37-38	53,5
39-40	48,3
41-43	48,3
44-45	48,3
46-48	48,3
49-51	38,4
52-54	36,2
55-58	33,3
59-62	28,1
63-66	23,5
67-73	17,3
74-100	10,8

Tableau 5 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) :
Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur intervalle de confiance

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	+0,7	2,3	2,7	3,7
14-17	-7,1	4,6	4,8	5,3
18-20	-1,8	2,8	3,3	4,2
21-22	+5,0	3,0	3,5	4,6
23-24	+3,8	3,4	3,9	5,2
25-26	+0,3	3,8	4,5	5,9
27-28	-11,7	7,1	7,3	7,8
29-30	-4,7	3,9	4,2	5,0
31-32	-0,9	3,3	4,0	4,9
33-34	-8,9	6,2	6,4	6,9
35-36	-0,4	4,2	4,8	6,8
37-38	-3,6	4,0	4,8	6,6
39-40	-1,3	3,5	4,4	5,6
41-43	-1,5	3,5	4,3	6,2
44-45	-5,1	4,7	5,2	6,9
46-48	-1,4	3,4	4,2	5,3
49-51	-24,6	14,2	14,5	15,1
52-54	+3,0	3,2	3,8	5,1
55-58	+6,0	2,7	3,3	4,2
59-62	+1,7	3,5	4,2	5,3
63-66	-16,2	10,6	11,0	11,9
67-73	-13,1	9,0	9,3	10,1
74-100	+2,2	1,9	2,3	3,1

Tableau 6 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-1,1	66,3	76,3	83,0
4	-1,5	44,4	50,9	62,6
8	-2,5	32,5	38,8	48,0
16	-3,2	24,1	28,9	37,6
32	-3,9	18,0	21,6	27,9
64	-4,3	13,4	16,0	19,8
128	-4,2	9,2	11,4	14,3
256	-4,3	6,8	8,2	10,7
512	-4,4	4,7	5,5	7,3
1 024	-4,4	3,3	4,1	5,1
2 048	-4,5	2,3	2,8	3,5
4 096	-4,5	1,7	2,0	2,6
8 192	-4,5	1,2	1,4	1,9
16 384	-4,5	0,8	1,0	1,3

Tableau 9 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	3,9	48,0	1,0	47,1	51,0	-83,1
<=17	7,9	44,1	1,9	46,2	54,0	-66,1
<=20	11,6	40,3	3,0	45,1	56,7	-49,6
<=22	14,9	37,0	4,3	43,8	58,7	-34,3
<=24	17,7	34,2	5,9	42,2	59,9	-20,5
<=26	20,3	31,6	7,5	40,6	60,9	-7,3
<=28	24,0	28,0	9,0	39,0	63,0	+9,7
<=30	26,3	25,6	10,4	37,7	64,0	+21,3
<=32	29,0	23,0	12,4	35,6	64,6	+35,5
<=34	31,0	20,9	13,8	34,3	65,3	+46,1
<=36	33,0	18,9	15,6	32,5	65,5	+57,3
<=38	34,9	17,0	17,2	30,8	65,8	+66,8
<=40	36,9	15,0	19,4	28,7	65,6	+62,6
<=43	39,1	12,8	21,5	26,6	65,7	+58,6
<=45	41,0	11,0	23,4	24,7	65,6	+54,9
<=48	43,1	8,8	25,9	22,2	65,2	+50,1
<=51	45,3	6,6	28,5	19,6	64,9	+45,1
<=54	46,8	5,1	31,3	16,8	63,6	+39,8
<=58	48,5	3,4	34,8	13,3	61,8	+32,9
<=62	49,5	2,4	37,8	10,3	59,8	+27,3
<=66	50,6	1,3	40,5	7,6	58,2	+22,1
<=73	51,6	0,3	44,1	3,9	55,5	+15,0
<=100	51,9	0,0	48,1	0,0	51,9	+7,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	80,4	7,5	4,1:1
<=17	9,7	80,5	15,1	4,1:1
<=20	14,6	79,5	22,3	3,9:1
<=22	19,2	77,8	28,7	3,5:1
<=24	23,6	74,9	34,1	3,0:1
<=26	27,8	73,0	39,1	2,7:1
<=28	33,0	72,6	46,1	2,7:1
<=30	36,7	71,7	50,6	2,5:1
<=32	41,4	70,0	55,8	2,3:1
<=34	44,8	69,3	59,8	2,3:1
<=36	48,6	67,9	63,6	2,1:1
<=38	52,2	66,9	67,3	2,0:1
<=40	56,3	65,6	71,1	1,9:1
<=43	60,6	64,5	75,3	1,8:1
<=45	64,4	63,6	78,9	1,7:1
<=48	69,0	62,4	83,0	1,7:1
<=51	73,8	61,4	87,3	1,6:1
<=54	78,1	60,0	90,2	1,5:1
<=58	83,3	58,2	93,4	1,4:1
<=62	87,3	56,7	95,4	1,3:1
<=66	91,0	55,6	97,4	1,3:1
<=73	95,7	53,9	99,4	1,2:1
<=100	100,0	51,9	100,0	1,1:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du quatrième quintile
(80^{ème} percentile)**

Tableau 3 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-13	94,2
14-17	91,4
18-20	90,2
21-22	90,2
23-24	88,6
25-26	87,3
27-28	84,0
29-30	82,9
31-32	82,9
33-34	82,7
35-36	82,7
37-38	78,9
39-40	73,6
41-43	73,6
44-45	73,6
46-48	73,6
49-51	69,5
52-54	64,6
55-58	61,9
59-62	52,4
63-66	47,3
67-73	38,0
74-100	26,1

**Tableau 5 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile))
: Les écarts (moyens entre les probabilités de
pauvreté estimées et les réelles en appliquant la
grille à l'échantillon de validation avec 1 000
échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$) et leur
intervalle de confiance**

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-13	-1,1	1,2	1,5	1,9
14-17	-1,8	1,7	1,8	2,5
18-20	-0,8	1,7	2,1	2,7
21-22	+3,7	2,3	2,8	3,8
23-24	+2,9	2,3	2,7	3,6
25-26	+0,2	2,4	2,9	4,0
27-28	-3,7	2,8	3,0	3,4
29-30	+1,1	2,6	3,3	4,3
31-32	-2,3	2,2	2,5	3,1
33-34	-2,7	2,5	2,9	3,8
35-36	-0,1	3,0	3,5	4,5
37-38	-3,8	3,2	3,4	4,2
39-40	-7,4	4,9	5,3	5,7
41-43	-1,3	3,0	3,7	4,6
44-45	+3,5	3,7	4,3	5,6
46-48	-3,7	3,2	3,5	4,5
49-51	-11,8	7,1	7,4	7,9
52-54	-0,6	3,4	4,1	5,2
55-58	-3,8	3,5	3,9	5,1
59-62	-11,9	7,9	8,1	8,8
63-66	-14,5	9,5	9,9	10,6
67-73	-10,8	7,7	8,3	9,0
74-100	-2,4	3,1	3,8	5,2

Tableau 6 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) :

Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,5	67,7	73,0	82,0
4	-2,4	39,1	45,1	56,1
8	-3,0	27,1	33,7	43,7
16	-3,1	20,7	24,4	31,8
32	-3,5	15,1	18,5	22,5
64	-3,9	11,3	13,5	17,5
128	-3,9	8,1	9,6	12,7
256	-4,0	5,6	6,7	8,8
512	-4,0	4,1	5,1	6,3
1 024	-4,1	2,9	3,4	4,4
2 048	-4,1	2,0	2,4	3,1
4 096	-4,1	1,4	1,7	2,1
8 192	-4,1	1,0	1,2	1,5
16 384	-4,1	0,7	0,9	1,1

Tableau 9 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=13	4,6	69,0	0,3	26,1	30,7	-87,2
<=17	9,1	64,5	0,7	25,7	34,8	-74,4
<=20	13,4	60,2	1,2	25,2	38,6	-62,0
<=22	17,5	56,2	1,7	24,7	42,1	-50,2
<=24	21,2	52,4	2,4	24,0	45,2	-39,1
<=26	24,8	48,8	3,0	23,4	48,2	-28,5
<=28	29,2	44,4	3,8	22,6	51,8	-15,5
<=30	32,2	41,4	4,5	21,9	54,1	-6,4
<=32	36,1	37,6	5,3	21,0	57,1	+5,2
<=34	38,9	34,7	6,0	20,4	59,3	+13,7
<=36	41,9	31,7	6,7	19,7	61,7	+23,0
<=38	44,7	28,9	7,5	18,9	63,6	+31,6
<=40	47,9	25,7	8,4	18,0	65,9	+41,6
<=43	51,2	22,5	9,5	16,9	68,1	+51,8
<=45	53,7	19,9	10,7	15,7	69,4	+60,3
<=48	57,1	16,5	11,9	14,5	71,5	+71,2
<=51	60,6	13,0	13,2	13,1	73,7	+82,0
<=54	63,3	10,3	14,8	11,6	75,0	+80,0
<=58	66,6	7,1	16,8	9,6	76,2	+77,2
<=62	68,8	4,8	18,5	7,9	76,7	+74,9
<=66	70,6	3,0	20,4	5,9	76,5	+72,2
<=73	72,6	1,0	23,1	3,2	75,8	+68,6
<=100	73,6	0,0	26,4	0,0	73,6	+64,2

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 10 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=13	4,9	94,1	6,2	16,1:1
<=17	9,7	93,2	12,3	13,7:1
<=20	14,6	92,0	18,2	11,6:1
<=22	19,2	91,0	23,7	10,2:1
<=24	23,6	89,9	28,8	8,9:1
<=26	27,8	89,2	33,7	8,3:1
<=28	33,0	88,6	39,7	7,7:1
<=30	36,7	87,7	43,7	7,2:1
<=32	41,4	87,1	49,0	6,7:1
<=34	44,8	86,7	52,8	6,5:1
<=36	48,6	86,3	57,0	6,3:1
<=38	52,2	85,7	60,7	6,0:1
<=40	56,3	85,1	65,1	5,7:1
<=43	60,6	84,4	69,5	5,4:1
<=45	64,4	83,4	72,9	5,0:1
<=48	69,0	82,7	77,5	4,8:1
<=51	73,8	82,1	82,3	4,6:1
<=54	78,1	81,1	86,0	4,3:1
<=58	83,3	79,9	90,4	4,0:1
<=62	87,3	78,8	93,4	3,7:1
<=66	91,0	77,5	95,9	3,5:1
<=73	95,7	75,8	98,6	3,1:1
<=100	100,0	73,6	100,0	2,8:1